

**L'INSTITUT DES FRÈRES
DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE
DE PLOERMEL
LES ORIGINES (1816 - 1820)
(suite)**

INTRODUCTION

La présente étude est la suite annoncée de celle qu'a publiée la revue en juillet 1990¹. Par souci de plus grande unité, le premier article se limitait à présenter, dans un ordre chronologique, les événements qui conduisirent à la fondation d'une nouvelle congrégation religieuse enseignante, née de l'association de Gabriel Deshayes, curé d'Auray, avec Jean-Marie de la Mennais, alors vicaire général de Saint-Brieuc.

C'était sacrifier délibérément des faits d'importance, également liés aux origines de l'Institut :

- 1) La vie au noviciat d'Auray, ouvert en janvier 1816, fermé en août 1822.
- 2) Les fondations d'écoles (13) par le curé d'Auray, avant son départ pour Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).
- 3) L'élection de Gabriel Deshayes comme Supérieur général des Congrégations montfortaines (janvier 1821), et ses conséquences pour l'Institut des Frères de Bretagne.

Avant de développer ces trois points, il nous semble utile de résumer l'essentiel du premier article. Après avoir décrit sommairement l'état déplorable de l'instruction primaire en France, notamment en Bretagne, au début de la Restauration, et les premières mesures gouvernementales pour tenter d'y porter remède, il évoque les initiatives du curé d'Auray en faveur de l'éducation chrétienne des enfants, puis le moyen peu dispendieux qu'il découvre et met en oeuvre, pour permettre l'ouverture d'écoles de garçons à classe unique, dans les communes rurales trop pauvres pour subvenir à l'entretien de plusieurs maîtres.

¹ Études mennaisiennes, n.5, 1990, p. 34

Dès janvier 1816, répondant à d'insistantes sollicitations, M. Deshayes accueille quelques jeunes gens dans son presbytère. Ils y reçoivent, avec des notions de pédagogie et des éléments de culture générale, une solide formation morale et spirituelle. C'est déjà le noyau d'une société d'instituteurs que, au mois de septembre 1816, le Fondateur souhaite placer sous la tutelle des Frères de la Salle, comme une sorte de tiers ordre. Vaine tentative, plusieurs fois renouvelée. Nullement déconcerté, plein de foi en la Providence, le curé ne repousse aucune des recrues qui se présentent encore. Des écoles s'ouvrent à partir de 1817, sans que M. Deshayes sache bien clairement la manière d'organiser son oeuvre et d'en assurer l'avenir.

Une collaboration aussi précieuse qu'inespérée règle bientôt l'épineux problème. A la fin de mai 1819, le curé d'Auray conduit à Saint-Brieuc les trois Frères qu'il accorde à M. de la Mennais pour fonder l'école de Dinan¹. Pendant la huitaine de jours qu'ils passent ensemble, les deux prêtres échangent leurs idées sur l'éducation chrétienne des enfants de la classe populaire et constatent qu'elles s'harmonisent. Dans ces conditions, pourquoi ne pas s'associer dans la direction commune de l'oeuvre qui se développe à Auray depuis trois ans, qui se prépare aussi à Saint-Brieuc où M. de la Mennais attend ses premières recrues, déjà demandées au curé de la Roche-Derrien ?

A l'offre fraternelle que l'Esprit-Saint inspire à M. Deshayes, répond la joyeuse acceptation de M. de la Mennais. Au traité d'union du 6 juin 1819, "charte de fondation des Frères de Bretagne", succède la "grande retraite" de septembre 1820, à Auray. La petite société d'instituteurs y reçoit son nom, sa devise, sa règle, et assiste à une première émission du voeu d'obéissance : une nouvelle Congrégation religieuse enseignante vient de naître, celle des Frères de l'Instruction Chrétienne.

¹ Au début de 1818, M. Deshayes lui avait déjà cédé l'un de ses novices pour ouvrir l'école de Pordic, dans les Côtes-du-Nord également.

Qu'on nous permette ici une observation : depuis l'époque qui nous occupe, plusieurs départements français ont modifié leur dénomination. Il nous semble préférable de conserver l'appellation d'origine

Première partie :

LE NOVICIAT D'AURAY (1816 - 1822)

LE PRESBYTÈRE D'AURAY AVANT L'INSTALLATION DU NOVICIAT

Sous l'Ancien Régime, il n'existait pas de presbytère à Auray. Le desservant était "vicaire" du Prieur de l'Abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys. Celui-ci lui reversait une partie des revenus de la paroisse, tandis que la municipalité lui accordait une indemnité de logement. Il appartenait au vicaire de se pourvoir d'un local. On peut présumer que ce local changea maintes fois au cours des ans.

Survient la Révolution de 1789. Le Consulat, met un terme. Le Concordat de 1801 normalise les rapports entre l'Eglise et l'État. La loi du 7 avril 1802, art. 72, prescrit aux communes d'assurer aux curés "un logement avec jardin".

La municipalité d'Auray se hâte d'obtempérer. En ce même mois d'avril, elle vote une somme de 200 francs pour affermer, à destination de presbytère, une maison où peut s'installer, en 1802, l'abbé Brélivet revenu d'exil, et désormais premier "véritable" curé de Saint-Gildas d'Auray¹.

Cette maison, donnée par un prêtre à la ville en 1687, avait été mise à la disposition de l'Hôpital général, enchanté de quitter son local précédent où il se trouvait trop à l'étroit. Il convient ici de ne pas confondre **Hôpital général** et **Hôtel-Dieu**². Créés en 1662, par un Edit de Louis XIV, les hôpitaux généraux recevaient, "entre autres, les mendiants et les gueux, errant de ville en ville, et suspectés de véhiculer les redoutables épidémies qui décimaient périodiquement les populations"³.

¹ Nommé "vicaire" de St-Gildas d'Auray en 1782, M. Brélivet, prêtre insermenté, s'était expatrié en Espagne durant la Révolution

² L'Hôtel-Dieu d'Auray était dirigé par les Augustines hospitalières enseignantes de la Miséricorde qui tenaient à la fois l'Hôpital et un petit pensionnat. Michelle Guillaume, future fondatrice des Soeurs de St-Gildas-des-Bois, y fut élève pendant quelque temps

³ Cette information et plusieurs autres relatives au presbytère, sont empruntées à l'intéressante conférence donnée par M. Louis Massé, ancien Maire-Adjoint d'Auray, le 12 octobre 1991, à l'occasion des fêtes du 150e anniversaire de la mort du P. Deshayes.

Vers la fin du Directoire, en 1797, l'Hôpital général change d'affectation. Un arrêté du 9 Messidor An VI, stipule en effet :

"que la maison située près de la ci-devant église St-Gildas est désignée, avec la ci-devant chapelle y attendant, pour servir de caserne à la brigade de Gendarmerie Nationale résidant en cette commune. Tous les arrangements requis (devant être pris), pour que le local soit mis à la disposition de la Gendarmerie Nationale, au plus tard le 12 Fructidor prochain."

Si la gendarmerie s'y installa réellement, cela ne dura guère, car la maison était libre en 1802..., mais en bien piteux état ! Six ans après que Gabriel Deshayes eut succédé à M. Brélivet, le 11 mai 1811, le conseil municipal songe enfin à y porter remède. Il double sa première allocation et entreprend des travaux de restauration au terme desquels il se félicite d'avoir fait du presbytère "une maison décente, assez spacieuse, en bonne réparation, avec jardin"¹. Le bâtiment mesurait 54 pieds de long sur 16 de large, soit approximativement 18 mètres sur 5,20². La petite chapelle attenante dont on ignore la date de construction, avait sans doute accueilli les pensionnaires de l'Hôpital général, avant de servir aux réunions de la pieuse "Congrégation des femmes".

Existe-t-il encore un plan de cette cure et de la chapelle, l'une et l'autre rasées en 1850 ? Il est bien regrettable qu'on ne soit pas plus exactement renseigné sur ce berceau de l'Institut. Le nouveau presbytère plus élevé, construit en léger retrait par rapport à la rue, mord sur la cour d'autrefois. Par bonheur, nous devons à l'esprit d'observation et à la mémoire tenace du Frère Augustin d'intéressantes précisions. Elles permettent de se faire une assez bonne idée de la distribution et de l'utilisation des pièces, à l'époque du noviciat³.

L'ancien presbytère bordait la rue qui, seule, le séparait de l'église Saint-Gildas. En entrant de ce côté dans la maison, on s'engageait dans un corridor qui la traversait dans sa largeur. La cuisine et le logement de la cuisinière étaient à gauche. A droite, un autre corridor longeait le mur, du côté de la rue. Ces deux couloirs limitaient un espace que se partageaient la salle à manger du curé et une pièce dite "la grande salle" où M. Deshayes recevait ses visiteurs et les participants à diverses réunions.

¹ Cf. Crosnier, op. cit., I, chap. VI, p. 138

² La maison de la rue Notre-Dame, à Saint-Brieuc, où M. de la Mennais reçut ses premiers postulants, avait également 18 mètres de façade sur la rue, mais un étage de plus. Cet autre berceau de l'Institut a lui-même disparu en 1889.

³ Arch. des Frères de Saint-Gabriel : notes diverses du F Augustin

Un escalier donnait accès aux chambres de l'unique étage. Au-dessus de la cuisine et de son annexe, on trouvait, côté rue : le bureau de travail du curé et, côté cour : sa chambre à coucher. Le vicaire occupait les pièces de droite. Un grenier couronnait le tout. M. Deshayes saura en tirer parti quand grossira l'effectif de ses novices.

A l'extrémité ouest, un mur commun séparait la maison de la chapelle longue d'une dizaine de mètres, large de six à sept mètres. Son plancher, surélevé d'environ un mètre soixante au-dessus de la cour, recouvrait une cave à laquelle on accédait de la rue. De la cour, on gagnait la chapelle par un escalier de pierre. Entre cuisine et jardin, adossés au mur, on trouvait l'écurie, le bûcher et les lieux d'aisance.

Le jardin était de dimensions modestes. En 1815, M. Deshayes obtient pour dix-huit ans, la jouissance d'un ancien cimetière contigu. Les ossements sont alors transportés au nouveau cimetière. Le curé peut ainsi disposer d'une plus grande surface cultivable et mieux satisfaisante, à moindres frais, le solide appétit des jeunes gens de son noviciat.

Tel se présente l'ensemble du domaine curial à l'arrivée du premier novice, Mathurin Provost, le 10 janvier 1816¹.

L'INSTALLATION DU NOVICIAT

Gabriel Deshayes accueille ses recrues dans sa propre demeure, comme le fera Jean-Marie de la Mennais à Saint-Brieuc. C'est le seul local dont il dispose. Peut-être aussi juge-t-il avantageux, sinon nécessaire, de vivre au milieu de ses premiers disciples. Il lui importe d'en faire des modèles de vertu capables d'entraîner dans la même voie du progrès spirituel, d'autres âmes séduites par le même idéal. En dépit de la gêne qu'il s'impose, il ne lui déplaît donc pas d'adopter une solution qui facilite son rôle de "maître des novices", tant pour les exercices de piété que pour les instructions, et qui lui permet aussi de bien connaître son monde et d'ajuster au mieux ses conseils aux besoins de chacun.

Les souvenirs de quelques Frères, anciens novices d'Auray, nous renseignent sur l'utilisation des lieux. Le "salon à manger" leur servait de réfectoire. M. Deshayes et ses vicaires prenaient leurs repas dans la "grande salle" contiguë, assez souvent dérangés par des visiteurs qu'on ne pouvait recevoir ailleurs.

¹ Cf. Crosnier, op. cit., I, chap. VI, p. 138-141

La prière du matin, la méditation, les instructions... se faisaient dans la chambre du curé, bien pauvrement meublée. Le Frère Augustin note : "Il y avait sans doute une cheminée, mais je n'y ai jamais vu de feu, bien que j'aie passé tout un hiver chez lui"¹.

La petite chapelle tenait lieu de salle d'étude et de dortoir. Celui-ci ne pouvait contenir que dix lits, affirme le F Augustin², cinq de chaque côté de l'allée centrale, espace utilisé pour la classe et le travail personnel..

Ce dortoir fait problème. Certaines années, le presbytère hébergeait plus de dix novices, jusqu'à une vingtaine à la fois, affirme le F. Hippolyte³, d'où l'obligation d'en faire coucher quelques-uns ailleurs. L'abbé Blain écrit à ce sujet⁴:

"Pour donner plus de place aux derniers arrivés, le grenier du presbytère, intelligemment aménagé, fut substitué comme dortoir à l'ancienne petite chapelle."

L'auteur emprunte sans doute cette information aux **Chroniques** du F Augustin. Elles s'expriment ainsi :

"Les sujets devenus plus nombreux à la cure d'Auray, la petite chapelle ne pouvait les contenir tous pour le coucher. On fut obligé de disposer du grenier du presbytère et de le convertir en mansarde pour pouvoir y mettre des lits [...]. Le nouveau dortoir était convenable [...]. On y accédait par un escalier en bois qui se trouvait 'entre la chambre du curé et celle du vicaire'."

Ce dortoir supplémentaire laisse H. Rulon perplexe, car, écrit-il, les premiers Frères de Ploërmel, anciens d'Auray, "ne parlent que de la petite chapelle"⁵. En dépit du terme "substitué" employé par l'abbé Blain, il est probable que cette chapelle conserva ses dix lits jusqu'à la fermeture du noviciat. Le second dortoir, avec son mince plancher de bois, martelé par les jeunes occupants, ne favorisait ni le travail, ni le repos de ceux qui logeaient dans les chambres du dessous.

¹ Chroniques, arch. des Frères de Saint-Gabriel.

² Idem. Copie, arch. FICP, carton 79-2

³ Mes souvenirs. Cahier p. 11 - Arch. FICP, carton 80-1

⁴ Blain, Institut des Frères de l'Instruction chrétienne de Saint-Gabriel, p. 146 -Poitiers, 1897, Typographie des sourds-muets

⁵ H. Rulon, Études historiques sur les Frères de l'Instruction chrétienne en Bretagne, 1816-1830. Texte dactylographié, arch. FICP, HI-53 - Ch. II, p. 96 Crosnier, op. cit., II, p. 110: L'auteur ignore évidemment l'existence d'un second dortoir, car il écrit : la chapelle "ne pouvait guère contenir plus de vingt lits".

Le F Augustin n'oublie pas la "petite cloche" fixée au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle. Elle était reliée à l'unique fenêtre de la chambre de M. Deshayes par un fil de fer, ce qui permettait au Fondateur de donner le signal du lever, d'appeler les novices à la prière du matin, et de les rassembler en d'autres circonstances, selon les besoins.

"On était surtout gêné pour le réfectoire et la classe, conclut le F Augustin, et pas moyen de s'y mettre plus au large."

Après avoir utilisé les informations abondantes du Frère Augustin qui suivit le Père Deshayes à Saint-Laurent-sur-Sèvre, nous nous en voudrions de ne pas y joindre les trop rares et trop brefs renseignements fournis, longtemps après leur sortie du noviciat, par quatre Frères, anciens d'Auray, que le "partage" de 1821 avait laissés en Bretagne¹ :

- **F Jean Le Mouroux** : "Le matin, nous dit-il, (M. Deshayes) nous rassemblait dans sa chambre pour faire la prière avec nous ; il avait une petite cloche avec laquelle il nous prévenait du moment de la prière".

- **F Hippolyte Morin** : "A cette époque (1819), nos frères étaient une vingtaine. Le noviciat était très étroitement logé, aussi le personnel ne dépassa pas le nombre 21. Tous vivaient retirés dans une chambre qu'on avait pratiquée dans une ancienne chapelle attenante à la cure"².

- **F. André Labousse** : "Tous nos exercices se faisaient dans une ancienne chapelle qui nous servait aussi de dortoir commun"³.

- **F Stanislas Cochet** : "Nous habitons un tout petit pavillon dépendant de la cure [...]. Notre pension était loin d'être grasse"⁴.

Nous croyons sans peine ce que laisse entendre la réflexion finale du F Stanislas : la pauvreté et l'esprit de pauvreté régnaient au presbytère d'Auray. L'exemple du Fondateur qui partageait gaiement la vie de ses disciples et les multiples inconvénients d'une cohabitation

¹ Arch. des FICP, carton 80-1

² Idem : Cahier nol, p. 11.

³ Idem : Ploermel, 24 juin 1864, lettre à l'abbé Houet, un ancien de Malestroit (Congrégation de Saint-Pierre) qui avait été pressenti pour écrire la biographie du P. de la Mennais

⁴ Idem : Lettre au R.F. Cyprien, S.G., datée du 30 décembre 1866, écrite peu après le retour du F. Stanislas des Iles Marquises

nombreuse dans un espace restreint aidait les jeunes aspirants à s'accommoder d'une situation matérielle médiocre, d'ailleurs compensée par des satisfactions d'un autre ordre. Comme nous le verrons, la plupart des novices de M. Deshayes ont gardé de leur séjour à Auray le plus doux, le plus inoubliable des souvenirs.

LE COSTUME DES NOVICES D'AURAY

Vers 1818, M. Deshayes dote ses disciples d'un costume que le Frère Augustin décrit ainsi¹ :

"La lévite était de cadis noir², croisait sur la poitrine, avait deux rangées de boutons jusqu'à la ceinture, le reste était ouvert jusqu'au bas...".

Le "chapeau à large bord et de moyenne hauteur" que signale aussi le F. Augustin, n'était autre que le chapeau breton des paysans de l'époque.

Peu après l'association des Fondateurs, le costume se modifie, le

1^{er} février 1825, M. de la Mennais en donne cette description à l'abbé Mazelier³.

"Nos frères portent une simple lévite de drap noir, fermée par derrière comme une soutane⁴ ; elle descend jusqu'à quatre ou cinq pouces de terre [...]. En outre, l'hiver, les frères ont un petit manteau qui descend jusqu'au coude et qui ferme avec des boutons."

Les sujets d'Auray endossaient-ils la lévite durant leur séjour à la cure ? On peut en douter. Encore novice, le F Stanislas Cochet fut chargé de la classe élémentaire du petit collège installé au "Saint-Esprit". Un demi-siècle plus tard, il conte avec verve "sa prise d'habit" occasionnelle ;

"On me pouilla d'une vieille lévite du temps, fendue par derrière, m'arrivant à peine jusqu'aux mollets [...]. La classe finie, je reprenais mes habits de paysan...". Nous y reviendrons, ces deux phrases n'épuisant pas toute la narration !

¹ Nova Inquisitio, n°416, p. 769: De la canonisation du bienheureux Louis Marie Grignon de Montfort, typographie polyglotte vaticane, 1947, (texte tiré des Chroniques du F. Augustin).

² " Cadis" de caduz, Cadix : tissu de laine léger.

³ F. Symphorien-Auguste, ATC., t. VII, p. 137.

⁴ A la différence de la lévite, "fendue par derrière".

La lévite était réservée, semble-t-il, aux Frères en exercice, "afin de les relever à leurs propres yeux par le prestige d'un uniforme et d'en imposer davantage aux élèves et à la population"¹.

LE RÈGLEMENT JOURNALIER

Les novices de M. Deshayes disposent seulement d'un horaire des exercices de la journée. Mais les fréquentes instructions du Fondateur les initient aux exigences de la vie spirituelle et communautaire, s'efforcent de leur faire prendre une nette et vive conscience de la grandeur de leur vocation d'éducateurs de la jeunesse, mais aussi des obligations qu'elle leur impose.

C'est aux Chroniques du F Augustin que nous devons la description, précise et complète, d'une journée vécue par les novices, sous la direction du Père Deshayes² :

"Dès le principe, le fondateur dressa, pour sa petite communauté, un règlement où étaient définis tous les exercices de piété, les heures de classe et les récréations. Les exercices de piété étaient dès lors ceux que nous faisons aujourd'hui³ : lever à quatre heures et demie, prière et méditation à cinq heures moins un quart ; messe à six heures, à l'église paroissiale (elle était tout auprès) ; déjeuner à sept heures, récréation à dix, lecture de piété, ensuite examen particulier à onze heures trois quarts, dîner à midi et récréation jusqu'à une heure et demie. Après cette récréation, une demi-heure de catéchisme puis classe, à quatre heures récréation d'une demi-heure, puis adoration du Saint-Sacrement à l'église. A sept heures le souper et récréation jusqu'à huit heures et demie, prière du soir et coucher ensuite."

Un autre passage des **Chroniques**⁴ spécifie que le chapelet se récitait chaque jour, mais n'en fixe pas le moment, peut-être après le quart d'heure d'adoration du Saint-Sacrement.

LE MAITRE DES NOVICES - LE DIRECTEUR DU NOVICIAT

Le Père Deshayes était bien un "maître des novices" dans toute la force du terme. Nous savons déjà les avantages qu'il tire de sa présence

¹ H. Rulon, op. cit., chap. II, p. 111.

² Arch. FICP (copie), p. 12, carton 79-2

³ À Saint-Laurent-sur-Sèvre.

⁴ Arch. FICP, copie, p. 3, carton 79-2.

habituelle au milieu de ses disciples. Elle lui permet de veiller de près à l'observation stricte du règlement. Le Fondateur est bon, très bon... pas faible ! C'est d'une main ferme, autant que paternelle, qu'il dirige son groupe, attentif à sanctionner, quand il le faut, les manquements à la discipline, sans davantage oublier de reconnaître les preuves de bonne volonté.

Si "M. Deshayes (est) toujours seul supérieur et maître de novices de la congrégation naissante"¹, il porte aussi la responsabilité d'une importante paroisse. Elle l'implique en des tâches multiples, hors de la cure et parfois de la ville, d'autant qu'il est, par ailleurs, Vicaire général du diocèse. Du fait de ces absences assez nombreuses, il sent la nécessité d'un aide. En 1818, il s'adjoit un sous-maître auquel il donne le titre de directeur. Il fait choix du F Pierre Pinsard, alors âgé de 29 ans, maître-tailleur avant son entrée au noviciat, peu instruit, mais "doux, humble et vertueux", au jugement du F. Laurent Haudry.

En réalité, du directeur, le Frère Pierre ne possédait que le titre.

"M. Deshayes, écrit Laveau à la suite du F Augustin, faisait toujours à lui seul les fonctions de supérieur et de maître des novices"² Mais une présence continuelle au presbytère lui étant impossible, le noviciat exigeait la désignation d'un surveillant, voire parfois, d'un suppléant pour quelques jours : ce fut le rôle du F Pierre. Le F. Augustin le définit ainsi³ : "Le F Directeur présidait tous les exercices en l'absence du Fondateur, surveillait ses confrères aux récréations et aux promenades, et devait rendre compte de tout au (Supérieur)".

C'est dire que le rôle tenu par le F Pierre n'était pas toujours agréable, car "de temps en temps, raconte le F Hippolyte⁴, M. Deshayes faisait venir le petit noviciat dans la salle de la cure, et là il s'informait du F. Directeur si quelqu'un manquait à l'obéissance ou à la charité ; il réprimandait ou encourageait selon le besoin." Réclamait-il des noms ? Si oui, comme il semble, la dénonciation, même justifiée par la fonction, devait beaucoup coûter au F Pierre.

*

* *

¹ Idem, p. 13.

² Laveau, Vie du Père Deshayes, 1854, p. 67.

³ Op. cit., copie, carton 79-2, p. 13.

⁴ F. Hippolyte Morin, op. cit., cahier I, p. 12, arc. FICP, carton 80-1.

REMARQUES SUR LE SENS DE QUELQUES TERMES

Peut-être n'est-il pas inutile de revenir ici sur quelques termes de vocabulaire employés dans les pages qui précèdent : noviciat, règlement, frère, lévite... Ils peuvent faire croire qu'une congrégation religieuse se fondait déjà à Auray, entre 1816 et 1819. Il y aurait méprise, affirme H. Rulon : c'était "seulement une petite société qui s'organisait"¹. Ce que M. de la Salle appelle séminaire est l'équivalent de noviciat, vocable que préfère M. Deshayes ; mais ce **noviciat** n'a pas le sens canonique que lui donne l'Église ; il n'est qu'un simple cours normal, préparant de futurs instituteurs primaires, associant étroitement formation spirituelle, intellectuelle et pédagogique. D'autre part, il est clair qu'un **règlement** s'impose à toute société, par souci d'ordre et d'unité d'action. Le mot **frère** avait au 18^e siècle et plus tard, une utilisation qui n'était pas uniquement réservée aux membres laïques d'un Institut religieux ; il désignait aussi tel homme du monde, parfois salarié, voué à une oeuvre charitable²-. Quant à la **lévite**, sorte de redingote, elle n'était pas à l'usage exclusif des ecclésiastiques ou des religieux³.

NOVICIAT D'AURAY : SOURCES D'INFORMATION

Les sources principales dont on dispose pour présenter le noviciat d'Auray sont les souvenirs laissés par plusieurs des premiers disciples du Père Deshayes⁴. On peut regretter leur rédaction tardive, responsable de quelques contradictions et inexactitudes. En dépit de leur caractère trop fragmentaire et d'autres imperfections, ils sont précieux en raison des renseignements qu'ils livrent sur les conditions matérielles d'existence au noviciat et la formation qu'on y recevait. Nous citons leurs auteurs dans l'ordre de leur arrivée à Auray.

F. Jean Le Mouroux (Plougoumelen, Morb . , 28 mars 1790 - Ploërmel, 6 juin 1857) entre au noviciat le 1^{er} mars 1818. Il contribue à l'achat de l'ancienne Commanderie du Saint-Esprit. On lui doit les fondations de Pluvigner (1820), de Fougères (1824) où il ne passe qu'un an, de Bignan (1827), de Guenrouët (1836), et de Bubry (1844). Sa vie au noviciat où il fut un temps cocher du R Deshayes, nous vaut de plaisantes anecdotes.

¹ H. Rulon, op. cit., chap. II, p. 107

² Cf. Postulation montfortaine : Le Bx de Montfort et les Écoles. Le P. Gabriel Deshayes et les Frères de Saint-Gabriel, Rome, 1943, p. 22-24.

³ Une lévite figure à l'inventaire des effets de M. de la Mennais, père, décédé en 1828.

⁴ Textes autographes et copies conservés aux Arch. FICP, cartons 79-2 et 80-1.

F. Julien Kerdavid (Landaul, Morb., 10 avril 1803 - Saint-Servan, 23 février 1864), entre au noviciat le 15 mars 1818. Il fonde l'école de Tinténiac (1820) et celle de Saint-Servan (1823) qu'il dirige presque sans interruption, pendant 40 ans. Le Père de la Mennais le tenait en haute estime. "Dans l'un des actes par lesquels il réglait le régime futur de sa Congrégation, le Fondateur le désigna comme Supérieur Général"¹. Sa courte "**Note sur le bon Père de la Mennais**, texte non daté, s'étend peu sur le noviciat d'Auray.

F. André (Joseph Labousse) (Erdeven, Morb., 22 mars 1804 - Ploërmel, 6 février 1880) entre au noviciat le 1^{er} janvier 1819. Cédé au P. de la Mennais, il ouvre, avec deux confrères, le 7 juin 1819, l'école de Dinan qui le garde 24 ans. Il dirige celle de Redon jusqu'en 1864, année de son élection au Conseil de l'Institut (1864-1869). Ses souvenirs d'Auray sont consignés dans une lettre de quatre grandes pages, datées du 24 juin 1864, et adressées à l'abbé Houet, pressenti pour écrire une première biographie de Jean-Marie de la Mennais.

F. Augustin (Jean-Marie Éveno) (Baden, Morb., 16 août 1797 -Saint-Laurent-sur-Sèvre, Vendée, 18 décembre 1875) entre au noviciat le 2 janvier 1820, suit le Père Deshayes à St-Laurent en 1821, et lui succède comme Supérieur général des Frères, de 1842 à 1852. Il a laissé de précieuses **Chroniques**, commencées vers 1840 et revisées en 1863. Nous ne possédons pas, sur le noviciat d'Auray, d'informations plus abondantes que les siennes².

F. Hippolyte (Joseph Morin) (Monteneuf, Morb., 21 février 1804 - Ploërmel, 6 décembre 1886) entre au noviciat le 9 septembre 1820, enseigne à Pleudihen de 1822 à 1826, puis ouvre l'école de Montfort. En 1830, le Fondateur l'appelle à Ploërmel comme maître des novices, fonction qu'il conserve 23 ans. Il est Assistant général de 1861 à 1879. On lui doit d'abondantes notes sur les premières années de la Congrégation. Rédigées en 1852, intitulées "**Mes souvenirs sur l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne**", elles couvrent la période 1816-1825, et forment deux cahiers d'un total de 63 pages.³

F. Stanislas (Joseph Cochet) (Plémet, C.-du-N., 1^{er} décembre 1802 - Ploërmel, 25 mai 1876) entre au noviciat le 17 mai 1821, débute en 1822, à l'école de la rue Notre-Dame, St-Brieuc, puis fonde, avec le

¹ F. C.-A. Cavaleau, *Ménologe des FICP*, Laprairie, Canada, 1947, p. 314.

² Arch. FICP, carton 79-2.

³ Arch. FICP, carton 80-1

F. Jean Le Mouroux, celle de Fougères (1824) qu'il dirige jusqu'en 1860. De Tahiti où il arrive en 1861, il passe aux Marquises et ouvre, dans l'île de Nuku-Hiva, l'école de Taiohae (1863). La suppression du traitement des Frères entraîne la fermeture de l'établissement. Dès son retour en France (1866), le F Stanislas consigne, en quatre pages de grand format, ses souvenirs d'Auray : les traits savoureux n'y manquent pas !

NOVICES ET FRÈRES D'AURAY : ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Le premier registre d'inscriptions n'est ouvert dans l'Institut qu'en mars 1823. N'y figure aucun des sujets qui firent défection avant cette date. Il est donc impossible de connaître le nombre exact des recrues du Père Deshayes et d'éviter le désagrément de devoir se contenter de données incomplètes ou incertaines. Durant ses six ans et 8 mois d'existence, le noviciat reçut 43 sujets répertoriés ; 24 d'entre eux ont persévéré.

1816

L'arrivée des cinq premiers postulants du curé d'Auray a déjà été mentionnée¹. Laveau décrit ainsi la situation qui poussa Gabriel Deshayes à les accueillir² :

"Les succès que les Frères des écoles chrétiennes obtenaient à Auray, inspirèrent bientôt à plusieurs curés des campagnes environnantes le désir de procurer à leur troupeau le même avantage. Mais d'après leur règle, les frères des écoles chrétiennes ne pouvaient jamais être moins de trois ensemble, et la plupart des curés n'avaient pas assez de ressources pour pourvoir à la subsistance de trois personnes."

M. Deshayes n'est pas insensible à l'appel de confrères moins favorisés que lui. On sait l'échec du plan que son zèle lui suggéra pour leur venir en aide. S'il s'incline devant le refus des Frères de la Salle, il ne se résigne pas à décevoir l'attente des paroisses rurales : sa cure reste largement ouverte aux recrues qui se présentent.

Elles ne persévèrent pas toutes. Sur les cinq jeunes admis au début de 1816, le curé en perd quatre en peu de temps : "Trois postulants se retirèrent, un quatrième qui ne montrait pas de dispositions à la vie

¹ Cf. Études mennaisiennes, art. I, no5, juillet 1990, p. 22.

² Laveau, op. cit., 1re éd., 1854, p. 65

religieuse fut renvoyé"¹ Mathurin Provost demeure seul. Qu'allait-il advenir ? Dépositaire des confidences de Gabriel Deshayes, Laveau nous renseigne, et nous offre, à défaut des termes exacts, la substance des paroles alors adressées à la recrue de Ruffiac² :

"Eh bien ! Mathurin, lui dit le père, comme autrefois Jésus-Christ à ses apôtres : Vous aussi, voulez-vous me quitter ? Vous être libre, mais si vous restez, rien ne sera perdu, et nous continuerons comme par le passé. Faut-il arrêter ou marcher ?

- Marchons, mon père, répondit le courageux novice"³.

Le F. Hippolyte affirme qu'il "se trouva seul pendant six mois". Un peu moins sans doute. Le 24 juin, se présente Mathurin Guyot, âgé de 19 ans : un sujet de valeur qui honorera la Congrégation⁴.

D'autres recrues entrent dans le courant du second semestre.

M. Deshayes nous l'apprend lui-même. En décembre 1816, s'appuyant sur l'article 37 de l'ordonnance du 29 février 1816⁵, il sollicite une subvention de M. Germé, Recteur de l'Académie de Rennes :

"Nous avons depuis quelques mois, cinq jeunes gens qui se destinent à remplir dans les campagnes les fonctions de maître d'école [...]. Ils n'ont aucune ressource ; et la bienfaisance a seule pourvu jusqu'à ce moment à leurs besoins. J'espère que vous voudrez bien venir à leur secours et nous procurer les moyens de continuer leur instruction⁶.

¹ Laveau, op. cit., 2e éd., 1866, p. 81. L'abbé Laveau entre dans la Compagnie de Marie en 1837. Secrétaire du P. Deshayes pendant deux ans, il dirige, à partir de 1839, l'institution des sourds-muets d'Orléans, mais garde de fréquents rapports avec St-Laurent

² Idem, p. 81 : les textes de 1854 et 1866 présentent de légères différences.

³ F. Mathurin PROVOST (Ruffiac, Morb., 30 juillet 1783 - Ploërmel, 20 février 1855) entre au noviciat le 10 janvier 1816. Après 2 ou 3 ans d'enseignement à Limerzel, il passe un an au noviciat de Josselin comme cuisinier (1823-1824). Par la suite, sa sainte vie se consume dans les fonctions de sacristain, à la maison-mère.

⁴ F. Paul (Mathurin GUYOT) (Ploërmel, 27 septembre 1797 - Dinan, 20 avril 1847) entre à Auray le 24 juin 1816. En 1818, il ouvre l'école de Pordic (C.-du-N.). De mai à septembre 1820, il est à St-Brieuc, aidant M. de la Mennais dans la direction du noviciat. Puis jusqu'à sa mort, il dirige l'école de Dinan. "Il fit de sa maison un établissement modèle pour l'époque. Le P. de la Mennais aimait à y conduire ses visiteurs de marque" (Méneloge, II, p. 185).

⁵ Art. 37 : "Ces associations et spécialement leurs novices, pourront être soutenus soit par les départements où il serait jugé nécessaire d'en établir, soit sur les fonds de l'Instruction publique."

⁶ Arch. dép. du Morbihan, Instruction publique, T. 545 - Cf. Crosnier, op. cit., II, p. 112.

Le 18 avril 1817, alertée par l'abbé Le Priol, successeur de M. Germé, la Commission de l'Instruction publique "décide qu'il sera mis à la disposition de M. le Recteur (d'Académie) une somme de 200 F, laquelle sera employée à encourager cet enseignement"¹ Subvention modeste, certes. Du moins la supplique de M. Deshayes contient-elle une précision intéressante : en décembre 1816, la cure d'Auray héberge cinq novices, dont les Frères Mathurin et Paul, arrivés en janvier et juin. Trois sujets au moins ont donc renforcé l'effectif dans le courant du second semestre de 1816 ; mais, durant cette même période, d'autres recrues ont pu tenter un essai et faire défection avant décembre.

Des neuf postulants, certainement entrés en 1816, le registre de 1823 ne connaît que les Frères Mathurin et Paul. Tous les autres, au moins sept, se sont donc retirés depuis le début de l'oeuvre.

1817

Peu d'admissions nouvelles. Le F Hippolyte note la présence de sept participants à la retraite de septembre, dont les FE Mathurin, Paul et Louis². D'autres postulants sont admis avant la fin de l'année. On en connaît deux, les FF. Pierre Pinsard et Marc Le Dilly, celui-ci grâce à une attestation de moralité délivrée par M. Deshayes, le 3 novembre 1820³. Il y a incertitude pour les FF. Ange, Gabriel et François⁴. Le premier était peut-être à Auray vers la fin de 1816 ; les deux autres, en fonction en 1818, avaient dû entrer au noviciat l'année précédente.

¹ Arch. nat., F17 464.

² F. Louis LE MAGUET (Quillio, C.-du-N., 17 octobre 1789 - Ploërmel, 17 avril 1870) entre au noviciat le 10 septembre 1817, ouvre l'école primaire de Ploërmel en 1818, devient assistant de M. de la Mennais en 1823 et se voit confier l'économat général de la Congrégation.

³ F. Pierre PINSARD (Néant, Morb., 29 juin 1789 - Ploërmel, 28 janvier 1852) entre à Auray le 29 septembre 1817. Directeur du noviciat en 1818, il contribue, avec le F Jean, à l'achat de la Commanderie du St-Esprit. Il suit le P. Deshayes à St-Laurent, mais ne peut s'adapter à son nouveau milieu et revient en Bretagne (1824). Maître-tailleur à Ploërmel, il édifie la communauté par sa piété et son esprit religieux.

F. Marc LE DILLY (Cléguérec, Morb., 26 mars 1799). Le certificat de moralité porte : "Je soussigné atteste que Marc Le Dilly, a depuis 3 ans qu'il demeure à Auray, tenu une conduite régulière". Il enseigne à Ploërmel (1819), puis ouvre les écoles de Corps-Nuds (1820) et de Combourg (1824). Il quitte la Congrégation probablement en 1825.

⁴ F Ange (Charles AVRAIN) (Locminé, Morb., 10 novembre 1801). Adjoint du F. François Mainguy à Malestroît en 1818, il fait défection l'année suivante.

F. Gabriel (René VERDON) : Voir notice à la page 33 (avec celles d'autres recrues connues de l'abbé Delaunay, curé de Thénézey, Deux-Sèvres). H. Rulon pense que ce F. Gabriel pourrait être René Verdon.

F. François MAINGUY (Auray, 1798) fonde l'école de Malestroît en 1818 et sort de la Congrégation en 1822

1818

C'est le F Hippolyte Morin que suivent Laveille et d'autres, quand ils signalent, à la surprise de H. Rulon¹, la présence de 13 retraitants en septembre 1818. Écrivant au F. Gerbaud le 16 août, moins d'un mois avant la retraite, M. Deshayes déclare : "J'ai déjà un petit troupeau composé de 19 jeunes gens passablement instruits dans l'excellente méthode de votre société". Que ce nombre soit tombé si vite de 19 à 13, paraît, en effet, peu vraisemblable. Y avait-il des absents : les deux Frères alors à Thénézay, d'autres peut-être ? Le F. Julien Kerdavid se contente d'écrire : "En 1818, l'oeuvre naissante de Mr Deshayes comptait une quinzaine de sujets dont quatre ou cinq étaient déjà placés dans diverses paroisses". Avec le F. Julien lui-même², le F Ambroise est une autre figure marquante de l'année 1818³.

1819

Il faut ici se contenter d'une vague indication du F. Hippolyte : "A cette époque (celle de la retraite ?), nos Frères étaient une vingtaine". Seraient-ils compris dans cette vingtaine, les FF Paul, Charles, Gabriel, André et Bonaventure, passés dans les Côtes-du-Nord, le premier en 1818, les quatre autres en 1819 ?⁴ Ils ne participaient pas à la retraite d'Auray. M. de la Mennais les avait réunis à ses propres novices pour les exercices spirituels qu'il présida lui-même⁵

¹ Op. cit., chap. II, p. 117.

² Voir plus haut, p. 12.

³ F. Ambroise (Joseph LE HAIGET) (Baud, Morb., 2 mai 1795 - Ploërmel, 2 juin 1857) entre à Auray le 4 août 1818. Il prend la direction du noviciat au départ du P.. Deshayes, en mai 1821, ouvre l'école de Moncontour, en février 1823 ; dirige pendant 17 ans, avec fermeté et succès, celle de Tréguier, avant d'assumer de 1840 à 1852, la lourde charge de directeur général aux Antilles. De 1853 à sa mort, il est, à Ploërmel, l'un des assistants du P. de la Mennais

⁴ A propos des Frères cédés à M. de la Mennais, le P. Deshayes s'exprime ainsi, dans une lettre du 13 mai 1835 à M. Féry : "Je lui en accordai quatre que je fus lui conduire moi-même...". Pour Crosnier (op. cit., II, p. 128), l'un d'eux serait le F. Paul, ce que conteste H. Rulon qui cite plutôt le F. Bonaventure. F. Paul était à Pordic au début de 1818.

F. Bonaventure (François LE DAIN) Noyal-Pontivy, 4 novembre 1791 - Ploërmel, 7 février 1848) entre au noviciat le 15 février 1818. En 1819, serait resté à St-Brieuc comme cuisinier, "pour prêter main-forte à Nicole, la bonne de M. de la Mennais" (H. Rulon).

⁵ Lettre du F. André Labousse à l'abbé Houet, 24 juin 1864

Parmi les recrues admises en 1819, un sujet d'élite, le Frère Laurent retient surtout l'attention¹. Les quelque 280 lettres qu'il reçut du P. de la Mennais et transcrivit dans un registre, sont une précieuse source d'informations.

En cette même année arrive le F. Ignace, "de triste mémoire", écrit le F. Julien Ker David. Doué de réels talents, favorisé de l'entière confiance des Fondateurs et de l'estime de ses confrères qui l'élisent Assistant en 1823, il finit par révéler sa vraie nature et par se faire renvoyer en 1838².

1820

La "grande retraite" de 1820³ regroupe, à Auray, la totalité des Frères et novices de MM. Deshayes et de la Mennais. "En tout de 40 à 50 sujets", déclare le F Julien ; 42 affirme le F Hippolyte qui, ailleurs, avance la cinquantaine ; de 40 à 45, écrit le F Augustin, tandis que Laveau s'en tient à 40, et que Laveille, prudemment, s'exprime ainsi : "Ils étaient environ cinquante"⁴.

De son côté, H. Rulon, se basant sur les registres de la Congrégation, dénombre avec certitude 27 Frères du noviciat d'Auray et 9 de celui de Saint-Brieuc", ce qui donne 36 au total. Il faut donc admettre que plusieurs Frères présents à la retraite ont disparu sans laisser de trace ; ce qui ne saurait surprendre quand on sait que [...] le R Deshayes n'a laissé aucune liste de ses disciples, et que M. de la Mennais a fait dresser le premier relevé des membres de la Congrégation en mars 1823⁵.

FORMATION INTELLECTUELLE : ORGANISATION DES ÉTUDES

Dans le premier article de ce travail, nous avons amorcé l'organisation des études au noviciat du curé d'Auray⁶. Le chapitre général des

¹ F Laurent (Mathurin Haudry) (Guichen, I.-et-V., 8 septembre 1801- Ploërmel, le 1 mars 1876) entre au noviciat le 10 août 1819, enseigne à Pordic et Lamballe, avant de fonder l'école de Quintin en 1822 ; il la dirige jusqu'en 1873.

² F Ignace (Julien LE RONCE) (Plussulien, C.-du-N., 12 juin 1802) arrive à Auray au début de 1819 et, en cette même année, ouvre l'école de Montaubande-Bretagne. Appelé à Saint-Brieuc, en 1822, comme directeur du noviciat, il rejoint ensuite Ploërmel qui sera sa résidence de 1824 à 1838. (Cf. Laveille, Jean-Marie de la Mennais, Paris, 1903, II, p. 77, en note).

³ Cf. Études mennaisiennes, n°5, juillet 1990, p. 64-67.

⁴ Laveille, op. cit., I, p. 345

⁵ H. Rulon, op. cit., chap. VII, p. 287 - Arch. FICP, HI-53

⁶ Cf. Études mennaisiennes, n°5, p. 22 et suiv.

Frères des Écoles Chrétiennes, tenu à Lyon, au mois de septembre 1816, avait écarté la demande d'association présentée par M. Deshayes. En compensation, c'est bien volontiers que le T.H.F. Gerbaud, Supérieur général, l'autorise à faire "instruire, dans les classes des Frères des Ecoles Chrétiennes, à Auray, quelques jeunes gens, pour en faire des instituteurs que réclamaient les curés de campagne"¹.

Ses disciples y côtoient de nombreux élèves ordinaires, et aussi les novices lasalliens, confiés au Frère Charles Borromée². Des maîtres compétents leur prodiguent les rudiments de l'instruction élémentaire. Ils leur donnent encore plus et mieux. Le curé est tout heureux d'en informer le Recteur de l'Académie : "(Nos jeunes gens) se rendent tous les jours chez nos frères, qui leur enseignent leur excellente méthode et tâchent de leur inspirer le bon esprit de leur Société"³

Leur "excellente méthode", on la connaît. C'est le mode d'enseignement simultané, vulgarisé par Jean-Baptiste de la Salle⁴. Il finit par triompher de l'archaïque méthode individuelle et du système mutuel. Celui-ci disparaît vers le milieu du siècle dernier, quand l'Université impose l'étude et l'application du mode simultané dans ses écoles normales⁵.

La collaboration des Frères de la Salle cesse probablement dès le transfert de leur noviciat à Vannes, à la fin de 1817. Le F. Hippolyte, entré à Auray en 1820, souligne qu'à son arrivée, "il n'en était plus question" et ajoute qu'elle n'avait pas duré longtemps⁶.

Mais M. Deshayes dispose d'une solution de rechange en la personne de M. Humphry. Déjà, le 23 octobre 1817, le principal du petit collège d'Auray peut écrire à l'abbé le Priol⁷:

¹ Le P. Deshayes à M. Féry, 13 mai 1835. Lettre citée par Crosnier, II, p. 58 - Ecrivain au F Gerbaud, le 16 août 1818, le Fondateur lui rappelle la "permission" reçue (arch. des FEC - photocopie aux arch. FICP, carton 79-2).

² Le F. Charles Borromée est à Auray dès 1814, "avec le titre de Visiteur et la mission d'ouvrir un noviciat" (Hervé Daniélou, FEC, 1990). La maison de formation ouvre effectivement en janvier 1815 ; elle sera transférée à Vannes, en décembre 1817.

³ Lettre à M. Germé, décembre 1816. Voir plus haut, p. 14, un autre extrait.

⁴ "L'enseignement simultané consiste à diviser les élèves en plusieurs classes suivant leur degré d'instruction et à faire lire, réciter, écrire, calculer ensemble, tous les élèves d'une même classe, de telle sorte que tous soient tenus attentifs et prêts à répondre et à se suppléer l'un l'autre au premier signal" (R. Tronchot, FEC, L'enseignement mutuel en France de 1815 à 1833), T. I, 1^{ère} partie, p.54"

⁵ Cf. Tronchot, op. cit., p. 54.

⁶ Cf. H. Rulon, op. cit., chap. H, p. 98.

⁷ Lettre citée par Crosnier, op. cit., II, p. 113. Voir plus haut, p. 14-15 ce qui est dit de cette subvention et de la référence.

"J'ai reçu un mandat de 200 francs dont M. Deshayes vous adresse quittance. Cette somme que j'avais destinée aux jeunes gens qui désirent être placés comme maîtres dans les campagnes, sera bien utilement employée [...]. J'ai donné jusqu'ici quelques leçons de grammaire, plus ou moins rapprochées, à ces jeunes gens ; et je vais avoir incessamment, au collège, un petit cours où ils recevront, conjointement avec d'autres jeunes gens de la ville et peut-être des campagnes, une leçon d'une heure par jour".

"Je vais avoir incessamment" : sans doute quand le curé devra renoncer à l'aide des Lasalliens, deux mois plus tard.

Les "Grands Frères" et M. Humphry ne furent pas les seuls instituteurs des novices de M. Deshayes. Celui-ci, au dire de Laveau¹, "leur donnait lui-même des leçons, autant du moins que ses occupations pouvaient le permettre". Ce ne devait pas être tellement fréquent, vu la surcharge accablante de ses multiples tâches.

Les détails que nous livre le F Stanislas Cochet sur les études au noviciat ne manquent pas de saveur. Ils concernent l'année 1821, mais ce ne devait pas être mieux auparavant² :

"Les moins ignorants donnaient des leçons aux autres. Nous écrivions la dictée sur un grand tableau noir, et chacun la faisait à son tour. L'abbé Sauton³, de la Trinité, vint pendant quelques mois nous donner des leçons sur les participes ; car sans nous inquiéter des premières leçons de grammaire que nous ignorions complètement, nous travaillions pour apprendre ce que l'on regarde comme le plus difficile. Bien que nous fussions fort ignorants d'abord, nous finîmes par apprendre l'orthographe d'usage et les principales règles des participes. Nous écrivions en gros caractères et presque toujours l'alphabet en plaçant tant de becs de plume entre les lettres, suivant les principes du temps. Le corps des lettres avait ordinairement 3 cm ; on nous permettait rarement d'écrire en fin. Les grands savants faisaient la division et de très longues numérations."

La plupart des recrues ne savaient presque rien à leur arrivée, même pas le français quand elles étaient du pays bretonnant. Ce fut le

¹ Laveau, op. cit., 1^{re} éd., p. 66

² Arch. FICP, autographe, carton 80-1.

³ L'abbé Sauton avait demandé une place dans l'enseignement. Le 29 août 1821, le Recteur d'Académie lui répondit : "Chez M. le Curé d'Auray". Hôte du presbytère pendant quelque temps, il devint plus tard curé de la Trinité (Cf. H. Rulon, op. cit., chap. II, p. 100).

cas du F. Théodose¹, affirme le F. Stanislas : "Au printemps de 1822, arriva le F Théodose ne sachant mot de français". Énumérant les Frères demeurés à Auray après le départ du P. Deshayes², il cite en tête : "Frère Ambroise, directeur, sachant à peine lire le français". Le F. Hippolyte complète l'information : "A son arrivée, (il) fut mis aux travaux manuels attendu qu'il ne savait pas le français [...]. Doué de beaucoup d'intelligence, le nouveau postulant fut jugé apte à l'enseignement et s'appliqua donc à l'étude". Le F. Augustin narre comme il suit, ses propres débuts à Auray³ :

"Je me présentai à M. le curé le premier dimanche de janvier 1820, pour être un de ses postulants [...]. Mais il me fit conduire le lendemain à la Chartreuse, parce que je ne savais point le français [...] ; j'y trouvai trois ou quatre Bretons comme moi ; il y avait un frère d'Auray exprès pour les surveiller et leur faire seulement une heure de classe par jour. Le reste du temps, ils étaient occupés, par les Soeurs, à divers ouvrages manuels. Le frère leur apprenait aussi le catéchisme et les prières en français".

Mais les longs travaux manuels furent, à Auray, l'apanage de tous les novices. C'est encore le F Augustin qui l'atteste, pour le déplorer⁴ :

"Il faut avouer (que M. Deshayes) négligeait en eux les sciences humaines. Il les faisait souvent travailler à des ouvrages manuels, soit dans son jardin, ou à fendre du bois, aider à la cuisine, panser son cheval et il les envoyait défricher un chiron⁵ qu'il avait acheté à près d'une demi-lieue de la ville d'Auray, duquel il a fait faire un pré. L'acquisition que fit le fondateur de l'ancienne église et du jardin du Saint-Esprit n'occupa pas moins les frères [...]. Les plaintes qu'on lui a souvent portées sur l'ignorance des frères, les blâmes que ceux-ci ont reçus, le peu de succès même qu'ils obtenaient dans plusieurs établissements [...] ne lui ont jamais fait changer de résolution ; il n'a permis aux

¹ F. Théodose (Jean STEPHAN) (Pluméliau, Morb., 25 septembre 1798 - Le Folgoët, Fin., 10 décembre 1879) entre au noviciat le 20 mars 1822. En 1844, il ouvre l'école du Folgoët qu'il dirige pendant 35 ans. M. de la Mennais avait acheté cette ancienne collégiale pour servir de pensionnat, et aussi de gîte d'étape à ceux de ses missionnaires qui embarquaient à Brest.

² En mai 1821, quatre postulants avaient été maintenus à Auray, sous la direction du F Ambroise, et le contrôle du nouveau curé, l'abbé Robic.

³ Nova inquisitio, p. 757, n°396.

⁴ F. Augustin, Chroniques, arch. FICP, copie, p. 5 et 6.

⁵ "Chiron" ou "chiras" en Aunis : tas de pierres accumulées dans les champs, en terrain pierreux.

Frères¹ de sortir des limites qu'il leur avait tracées dès le commencement, que lorsqu'en 1833 il les a vus contraints de subir des examens comme tous les instituteurs laïques [...].

"M. Delamenais (sic), au contraire, tenait à ce que l'instruction des Frères fût bien soignée et suivie ; il ne les employait presque jamais à des travaux manuels. Sans doute que le but principal était le même dans les deux supérieurs, mais ils employaient des moyens différents pour l'atteindre, et cependant ils se sont toujours très bien entendus tous les deux."

Le F Hippolyte mentionne également les améliorations apportées à l'ancien "chiron", transformé en une prairie "que nous finîmes par rendre bonne", et aux bâtiments du Saint-Esprit qu'on réparait :

"Le père Deshayes avait eu d'abord l'intention d'établir notre maison principale au St-Esprit, c'était pour nous un motif d'encouragement. Quelquefois, il venait nous voir et, comme pour nous exciter, il nous représentait que nous travaillions pour nous, ce qui animait encore notre ardeur".

Le récit pittoresque du F. Stanislas Cochet évoque un cas particulier qu'on veut croire extrême. Nous sommes en 1821-1822, l'abbé Robic remplace le Père Deshayes et semble plus favorable à l'instruction des novices, à en juger par l'allusion aux "privilégiés" :

"Les privilégiés étaient toujours occupés d'étude, mais le F Jean-Marie Le Net² m'avait chargé de travailler au jardin, de nettoyer l'étable, d'avoir soin de la vache, de casser du bois, de brouetter du fumier au jardin éloigné de la cure de 3 hectomètres, au moins ; je ne pouvais que rarement étudier. J'étais de plus obligé de balayer la chambre³ et la cour à ma semaine. Trois mois se passèrent ainsi. Le F. Jean-Marie fut nommé pour surveiller les muets à la Chartreuse⁴, et je restai seul chargé du jardin [...]. Il y avait au St-Esprit une chapelle dont le soin me fut confié au départ

¹ Les Frères de Saint-Laurent dont il prend la charge en 1821.

² F. Jean-Marie LE NET (St-Allouestre, Morb. 12 décembre 1796 - Ploërmel, 15 août 1869) entre au noviciat le 10 septembre 1819. Il occupe une vingtaine de postes en moins de 40 ans de vie active : caractère difficile ? L'admonestation qu'il reçut du P. de la Mennais, en 1826, le ferait croire (Ménologe, III, p. 876).

³ Chambre : la petite chapelle aménagée en salle d'exercices et de dortoir

⁴ Gabriel Deshayes y avait créé un établissement pour sourds-muets, confiés aux Sœurs de la Sagesse.

du F. Jean-Marie. Il y avait aussi là une petite école dont je fus chargé sans diminution de mes autres emplois¹.

"On me pouilla d'une vieille lévite du temps, fendue par derrière, m'arrivant à peine aux mollets ; on me donna, pour remplacer mon chapeau de paysan, un vieux chapeau à haute forme, tout graisseux, et dans cet accoutrement, ne ressemblant pas mal à un arlequin, j'allai à l'école, fier comme un Caton [...]. Jeune, peu instruit, sans expérience et livré à moi-même, les enfants se moquaient de moi, et les collégiens, mes voisins, m'insultaient de temps à autre. Un beau jour, j'allai fièrement leur demander raison de leur insolence : deux grands gaillards prenant ma petite lévite par le bas la déboutonnèrent et (l'élevèrent) à la hauteur de la tête en forme de parapluie renversé [...] : cela me guérit si bien de ma fierté qu'il ne me prit pas envie de recommencer. La classe finie, je reprenais mes habits de paysan et je brouettais du fumier au jardin, escorté souvent de quelques-uns de mes écoliers²".

Voilà qui n'était guère de nature à rehausser son prestige ! D'avoir supporté cette épreuve sans fléchir, sans songer le moins du monde à mettre sa vocation en jeu, témoigne déjà de quelques-unes des qualités qui distingueront le futur fondateur de l'école de Fougères et de la mission des Marquises.

Il faut en convenir : au noviciat d'Auray, comme plus tard, à celui de Saint-Laurent, les études ne passent pas seulement après les exigences prioritaires de la formation morale et spirituelle, mais encore après les tâches matérielles de la vie communautaire. Celui des disciples qui vécut le plus longtemps dans l'intimité du P. Deshayes, le F Augustin revient à plusieurs reprises sur le sujet. A la suite d'échecs humiliants aux examens du brevet de capacité, en 1839, et les années précédentes, il écrit non sans agacement³ :

"Quel sujet de réflexion pour nous que ce refus de brevet ! Pour ce qui regarde l'instruction, il faudrait au noviciat un maître instruit [...], mais le bon Père ne s'est point encore pénétré de cette nécessité. Il n'y a point de zèle comparable au sien, mais il est impossible de le faire sortir de son ancien système, c'est-à-dire qu'il ne se pénètre point de la nécessité où l'on est aujourd'hui d'être instruit pour être maître d'école, ni de celle où l'on est de se soumettre aux règlements universitaires."

¹ Classe élémentaire, préparatoire au collège. Le F. Stanislas la prit avec 17 élèves ; elle ne dépassa pas 30 dans l'année

² Arch. FICP, autographe, carton 80-1

³ Chroniques, Ve rédaction, p. 62 - Nova inquisitio, p. 707, n°384-3.

En 1839, la loi Guizot date de six ans. Le niveau du brevet, indispensable aux titulaires d'école, a été relevé. Les campagnes elles-mêmes réclament alors plus que le minimum d'instruction que prévoyait pour elles l'ancien curé d'Auray. Le parti-pris du P. Deshayes demande explication ; le F. Augustin risque la siennes¹ :

"On voit [...] que M. Deshayes ne cherchait point à établir une congrégation de savants, mais seulement à former dans ses disciples des hommes solidement vertueux et de procurer (sic) aux campagnes des instituteurs qui, en apprenant aux enfants la pratique du bien, leur enseignassent seulement la lecture, l'écriture, les premiers éléments de la grammaire, les quatre premières règles de l'arithmétique et le catéchisme [...]. Ce n'a été que par la force des circonstances qu'il a permis aux Frères de donner aux enfants une instruction plus étendue [...]. On ne doute pas qu'il avait aussi pour but d'éprouver les vocations."

Il n'y a pas lieu d'en douter en effet ! Si M. Deshayes borne le programme d'études de ses disciples aux seuls éléments qu'ils doivent enseigner, c'est en partie pour éviter que ne s'éveillent en eux des ambitions qui risqueraient de les détourner de leur modeste situation d'instituteurs ruraux.

Mais, très tôt, il est amené à ouvrir des écoles en quelques petites villes, et même dans les sous-préfectures de Ploërmel (1818) et de Dinan (1819) qui ne peuvent se satisfaire du "plan d'instruction" établi par le fondateur pour les maîtres et leurs élèves. Le 25 janvier 1821, l'abbé Le Priol, Recteur d'Académie, se fait auprès du ministre, l'écho de légitimes doléances² :

"En général, les Frères d'Auray ne passent pas pour être bien instruits. D'honnêtes fonctionnaires publics de Ploërmel et de Montauban m'ont assuré que sous ce rapport ils ne conviennent pas dans les villes, et le rapport de M. l'inspecteur Delamarre a confirmé cette assertion. Mais ils peuvent rendre de très grands services dans les campagnes. Ils enseignent bien le catéchisme, sont pieux et d'une conduite édifiante ; ils méritent d'être encouragés..."

¹ Idem, p. 5-6, Nova inquisitio, p. 705, no384-2.

² Arch. nat., F17 12 474 - Copie au Registre de correspondance, arch. dép. de Rennes - H. Rulon (op. cit., chap. II, p. 104-105) souligne l'importance de cette lettre, "rapport capital" puisqu'il est contemporain des événements, qu'il contient la description la plus ancienne de la 23^e Congrégation et qu'il émane de la première autorité universitaire de la province, l'abbé Le Priol, Breton lui-même, originaire de Baud (Morb.).

Le peu d'importance que M. Deshayes attachait aux études de ses novices contraria le développement de l'Institut dans le Morbihan, comme elle nuisit plus tard aux Frères de Saint-Gabriel. De 1820 à 1827, seulement trois ouvertures d'écoles dans le diocèse de Vannes¹, alors que s'en fondaient près de soixante dans ceux de Saint-Brieuc et de Rennes.

Du F. Augustin encore, cette réflexion sur le "système" du P. Deshayes : "Sa confiance sans bornes en la Providence lui a fait souvent choquer la prudence humaine"².

"Il est en effet assez paradoxal, commente H. Rulon, que son 'cours normal' ait été plutôt un noviciat qu'une école, alors que sa petite société n'était pas une congrégation, mais seulement 'une réunion de jeunes gens pieux destinés à l'enseignement'³. C'est que les valeurs humaines comptaient peu pour le Père Deshayes : la science n'étant pas une vertu, ne pouvait être qu'un danger ou, tout au plus, un moyen de faire du prosélytisme en attirant les enfants."⁴

Le Père de la Mennais s'efforça de réagir contre le 'préjugé tenace', né de la réputation d'ignorance des Frères d'Auray. Au recteur de l'île de Groix, ces lignes du 13 juillet 1828⁵ :

"Il est vrai que la congrégation a été bien faible à sa naissance et qu'on avait fait quelques placements peu convenables : ce qui a établi un préjugé tenace contre elle dans votre pays : mais cela n'est plus de même aujourd'hui. Le bon Dieu a béni cette oeuvre dont sa gloire était l'unique but, et elle se développe merveilleusement [...]. Vous aurez lieu de vous applaudir d'avoir fondé chez vous un établissement si précieux".

Le recteur de Groix se laisse convaincre. L'école s'ouvre dans l'île en 1828. Mais en 1827 déjà, les fondations avaient repris dans le Morbihan, dont celle de Pontivy, promise à un bel avenir.

✱

✱ ✱

¹ I. A Pluvigner, Bignan et Pontivy.

² Nova inquisitio, p. 771 n°418.

³ Procès-verbal du comité cantonal de Vannes, 8 août 1818 (Arch. dép. de Vannes).

⁴ H. Rulon, op. cit., chap. II, p. 106

⁵ Arch. FTCP, carton 102.

Dans le premier des volumes que Geslin de Bourgogne consacre, en 1855, aux "**Anciens Évêchés de Bretagne**"¹, l'auteur présente l'Institut de Ploërmel, après avoir pris ses renseignements à bonne source, autant qu'on peut le préjuger d'après ses lettres au P. de la Mennais². Comme le F. Augustin, il met en parallèle les points de vue respectifs de Gabriel Deshayes et de Jean-Marie de la Mennais, relativement aux études des Frères :

"Les fondateurs, écrit-il, si parfaitement d'accord sur le but, s'étaient trouvés séparés sur un moyen : l'un avait pensé que pour ne pas détourner les Frères de leur humble tâche, il ne fallait les initier qu'aux éléments qu'ils devaient enseigner, de peur de gonfler leurs esprits d'une science inutile. L'autre croyait, au contraire, qu'il ne fallait pas craindre de développer l'intelligence des Frères, afin [...] qu'ils pussent mériter la confiance de l'administration et des familles, et apporter dans leur ministère un esprit plus large et plus élevé. Cette opinion était celle de M. de Lamennais" (sic).

FORMATION SPIRITUELLE DES ASPIRANTS

Le règlement journalier, établi au noviciat d'Auray, inspiré de celui des Frères de la Salle, a été donné plus haut³. Il indique entre autres, avec précision, l'horaire des exercices de piété. Les témoignages qui suivent nous renseignent quelque peu sur les modalités.

En réponse à une demande d'informations du F Augustin, le F Hippolyte aborde le sujet⁴ : "Vous vous en souvenez, chaque frère disait la prière à sa semaine, et un frère désigné par le bon père, donnait à haute voix la conclusion de la méditation".

Du F Augustin lui-même, ces autres précisions⁵ : "(Le père) continuait à réunir (les novices) dans sa chambre tous les matins pour la prière, à la suite de laquelle il leur faisait la méditation [...].1. Indépendamment de la méditation, le supérieur donnait à la communauté de fréquentes instructions, assez ordinairement le dimanche après vêpres."

¹ Tome I, p. 337.

² Lettres des 12 décembre 1852, 8 juin 1854 et 10 mars 1855 - Arch. FICP, carton 39.

³ Voir p. 9.

⁴ Lettre du 1er mai 1868, arch. FICP, carton 80-1.

⁵ Op. cit. - Copie aux arch. FICP, p. 3, carton 79-2.

S'agissant, cette fois, des jeunes recrues rassemblées en Vendée, le chroniqueur revient sur le sujet, avec référence à l'ancien curé de Saint-Gildas¹ : "Comme à Auray, (M. Deshayes) assistait à leur prière du matin et du soir, quand il était à Saint-Laurent, et de temps en temps, il faisait la méditation, exercice dont il s'acquittait admirablement bien".

D'une profonde piété lui-même, convaincu que "Dieu aime qu'on lui fasse violence par la prière"², et que la sainteté ne peut naître sans échanges intimes entre la créature et le Créateur, le P. Deshayes tenait à développer, en ses disciples, l'esprit de prière. "Cependant, écrit le F. Augustin³, il n'était pas pour que les Frères ajoutassent à leurs prières de règle. A ce sujet, il disait que l'essentiel n'était pas de faire beaucoup et de longues prières, mais de bien faire celles qui sont prescrites. Il tenait essentiellement à celles-là, même à la prière de l'heure".

Les trois premières retraites d'Auray

Aux exercices de piété et aux instructions qui soutiennent la ferveur de ses novices, M. Deshayes ajoute, dès 1817, ces temps forts de ressourcement spirituel que sont les retraites annuelles. Il sait tout le profit que retire la Bretagne des "retraites séculières", introduites dans la province par l'abbé de Kerlivio et Mlle de Francheville⁴.

Ce bienfait, il le procure "aux gens du monde", ceux d'Auray et de la régions⁵. A plus forte raison veut-il en faire bénéficier ses novices, futurs auxiliaires du clergé paroissial, dans l'éminente tâche d'éduquer chrétiennement la jeunesse.

1817 - C'est au Manéguen, en compagnie des Frères et novices Lasalliens, que les sept disciples de M. Deshayes inaugurent la première retraite de la petite société, en septembre 1817. L'abbé de la Bigne-Villeneuve, aumônier à la Chartreuse, grand ami du curé d'Auray, donne ses instructions, non dans l'oratoire du Manéguen, trop exigu, mais dans l'une des classes. La semaine se déroule sous la présidence active du F. Charles Borromée, Visiteur des Frères de la Salle et maître des novices. "Entre les exercices, les postulants se

¹ Idem et Nova inquisitio, p. 766, n0411 -Les charges alors assumées par le P. Deshayes l'obligeaient à s'absenter souvent.

² Sermon 49, arch. FICP, carton 79-3.

³ Notes diverses

⁴ Cf. Crosnier, op. cit., I, p. 175 - Rulon, op. cit., chap. II, p. 117.

⁵ Domaine des Soeurs de la Charité de St-Louis, le couvent dit du "Père Éternel" accueille la première "retraite séculière" en décembre 1818.

dispersaient pour aller à confesse, les uns aux Capucins¹, les autres à l'Hospice². Ils se réunissaient à la cure pour les repas et le couchera.³"

1818 - "Au mois de septembre, nos Frères, au nombre de treize⁴, firent encore la retraite avec ceux des Écoles chrétiennes, au Manéguen. Cette fois, ce fut M. Guyomard, alors curé de Malestroit⁵ et depuis missionnaire à St-Laurent qui donna les instructions : la chaire du maître fut encore celle du prédicateur ; du reste, cette retraite ressemble à la précédente"⁶. A cette date, les novices Lasalliens ne résidaient plus à Auray ; sans doute y vinrent-ils pour la retraite.

1819 - Pas de retraite au Manéguen⁷. On pense que les Lasalliens la firent dans l'une des écoles qu'ils avaient fondées, depuis un an, à Vannes, Nantes, Rennes et Saint-Brieuc. "Nos Frères, une vingtaine, eurent donc leur retraite propre. (Elle) fut donnée dans une chambre du collège, par le père Deshayes, aidé du père François, Jésuite, employé comme professeur au petit Séminaire de Ste-Anne"⁸.

Le Père Deshayes directeur spirituel

A la suite du F Augustin, Laveau définit brièvement le but essentiel que se propose le Père Deshayes, maître des novices : "Ce qu'il désirait avant tout, par-dessus tout, c'était de former de saints instituteurs"⁹.

Il y réussit d'autant mieux qu'il vit au milieu de ses jeunes disciples, partageant leur vie de prière dans la ferveur, supportant, comme eux et dans la joie, les privations de la pauvreté : exemple entraînant, modèle achevé des vertus qu'il leur recommande. Et comment n'admiraient-ils pas encore celui dont ils ne peuvent tout ignorer de ses prodiges de charité, ni du zèle des âmes qui le dévorait ?

Homme de foi indéfectible, ancré dans l'absolue conviction de l'infinie bonté et puissance de Dieu, Gabriel Deshayes manifeste, en

¹ 12 Hospice des enfants et des vieillards.

² L'Hôpital général de la ville.

³ F. Hippolyte, Mes souvenirs, cahier nol, p. 2 - Il semble que les exercices du matin se faisaient à la cure, avant le départ pour le Manéguen, distant d'un kilomètre environ.

⁴ Ce nombre surprend H. Rulon, voir plus haut, p. 16.

⁵ Immédiatement après la retraite, M. Deshayes lui accorde deux Frères.

⁶ F. Hippolyte, op. cit., cahier nol, p. 3

⁷ Manéguen" : lieudit désignant propriété - don de M. Barré - où les Frères de la Salle tenaient école depuis janvier 1811.

⁸ F. Hippolyte, op. cit., cahier nol, p. 11

⁹ Op. cit., ire éd., 1854, p. 71.

toute circonstance, une confiance inébranlable en la Providence, et s'efforce de la faire partager autour de lui. De cette foi ardente dérivent les autres vertus théologiques et morales, elles aussi thèmes privilégiés de ses instructions publiques et entretiens particuliers.

Il sait que la persévérance de ses disciples et le succès de leur apostolat ne peuvent tenir qu'à la pratique généreuse des vertus fondamentales de leur état. En tête des vertus morales, l'insistance de Gabriel Deshayes porte surtout sur l'humilité et l'obéissance, "fille de l'humilité". Il y revient sans cesse. Le F Hippolyte le rappelle au F. Augustin¹ : "Le bon père s'efforçait de maintenir tout le monde dans l'esprit d'obéissance et d'humilité : Vous ne ferez rien, répétait-il souvent, vous ne ferez aucun bien réel si vous n'êtes pas humbles". D'autres vertus ne sont pas négligées pour autant : charité fraternelle, abnégation, pauvreté, sacrifice... non plus que la fidélité au règlement et à la règle, mentionnée ailleurs².

Tout cela est développé, expliqué assidûment au noviciat, pendant les retraites, voire sur les grands chemins. Il y insiste avec d'autant plus de force persuasive qu'il sait la plupart de ses Frères voués à une vie isolée, cachée et très humble, au fond des campagnes où les attendent des conditions matérielles médiocres, parfois misérables. Les préparer à ce genre d'existence justifie à ses yeux les moyens employés, à contre-courant des tendances naturelles.

Dans la formation qu'ils reçoivent, tout vise cette fin, y compris l'exercice hebdomadaire de la coupure, les pénitences éventuelles, et aussi les "épreuves" du noviciat, monnaie courante à l'époque : leçons morales concrètes, plus à la portée de jeunes gens peu cultivés que de savants exposés doctrinaux, plus aptes aussi à éclairer le directeur spirituel sur tel aspect du caractère, tel danger pour la vocation. Le F. Jean Le Mouroux, son cocher, en donne des exemples. Bornons-nous à celui-ci, bon spécimen du genre. Nous le résumons :

"Deux novices prétextaient divers malaises pour traîner au lit le matin. La veille d'un voyage, le P. Deshayes leur passe ses consignes par le F. Jean : qu'ils se lèvent de bonne heure le lendemain et se rendent à tel endroit assez éloigné, pour y attendre le supérieur. Quelle agréable perspective : une belle promenade en voiture !... Ils n'eurent garde de manquer le rendez-vous. La voiture arrive, en tombe un ordre sec : "Retournez de suite à Auray : c'était pour voir si vous marchiez bien". Puis s'adressant au cocher : "Ce n'est que par paresse, dit-il, que

¹ Lettre du 1er mai 1868.

² Voir plus haut, p. 9-11.

ces Frères restent au lit ; car s'ils ont eu assez de force pour se lever ce matin dans l'intention de se promener, ils pourraient aussi le faire pour accomplir leur devoir."

Formation austère, sans doute... Mais on se tromperait fort à se représenter Gabriel Deshayes en supérieur abusivement autoritaire, en moralisateur perpétuel. Ce n'est pas du tout l'image que ses disciples en ont gardée. Il était pour eux le "bon père", simple, accueillant, jovial, ami de l'historiette amusante et de la plaisanterie joyeuse, capable, à l'occasion, dit le F Jean, de solliciter l'avis de son entourage sur les changements qu'il méditait. Capable aussi de payer de sa personne, au mépris du danger, si l'un de ses Frères, en fâcheuse posture, criait à l'aide, ce qui survint en décembre 1818. F Jean en fut témoin, F Hippolyte le raconte aussi : le souvenir de l'événement était encore tout frais au noviciat à son arrivée. Les deux narrations se complètent :

On avait vidé les lieux d'aisance et oublié de recouvrir la fosse nauséabonde d'une assez grande profondeur. Le F Pierre Pinsard, très myope, n'y prit pas garde et ce fut la culbute. A ses cris, la petite communauté accourut, le Supérieur en tête, mais ayant mal calculé ses mouvements, il rejoignit au fond du trou son novice malchanceux. Si quelqu'un ne l'eût retenu par un pan de sa soutane, il se fût fracassé le crâne contre le mur. Moins grand et moins replet, le F. Pierre s'en tira à bon compte, tandis que M. Deshayes se blessa sérieusement à la tête : "le sang coulait d'une manière effrayante", dit le F. Hippolyte. A l'aide d'une échelle, les deux victimes furent extraites de leur fâcheuse position.

Le médecin fut appelé. Le Père le voyant arriver lui dit : "Vous voulez ma tête, la voilà, je vous l'abandonne : faites-en ce que vous voudrez". Le lendemain de cette aventure, l'évêque de Vannes se présenta au "Père Éternel" pour y faire l'ouverture de la retraite¹. M. Deshayes dut attendre le second jour pour participer au travail de ses confrères. Lorsqu'il apparut, la tête entourée de compresses, ce fut pour plaisanter avec les ecclésiastiques sur l'état où il s'était trouvé dans le lieu d'infection, avec son compagnon de malheur. A celui-ci, il avait déclaré aussitôt après l'accident : "J'allais pour vous sauver".

Charité poussée aux extrêmes limites du dévouement, bonne humeur inaltérable et rayonnante, solide optimisme... toutes qualités qui rendent la vertu aimable, jointes à d'extraordinaires dons d'animateur spirituel, assurent à Gabriel Deshayes le profond attachement de ses disciples.

¹ . La première des "retraites séculières" d'Auray, dues à l'initiative du zélé curé.

Le F. Ambroise Le Haiget, depuis peu Directeur général des Frères aux Antilles françaises, vient d'apprendre son décès. Il s'empresse d'exprimer au R de la Mennais sa vive peine et ce qu'il doit d'essentiel à son ancien maître des novices : témoignage particulièrement précieux d'un homme qui ne sut jamais farder sa pensée¹.

Morne-Vanier, Fort-Royal, Martinique, le 28 mars 1842 "Mon très cher et honoré Père,

"A l'instant, je reçois une lettre [...] qui me donne une bien triste et désolante nouvelle qui est la mort de notre bon Père Deshayes [...]. C'est lui qui m'a reçu au noviciat, à Auray. Il y aura bientôt 24 ans. Depuis, je n'ai reçu de sa part que des bienfaits et des conseils de sagesse, bien souvent répétés [...]. Ses paroles mémorables sont gravées dans mon coeur... (A propos de) notre sainte Règle [...], il nous répétait avec grande raison : gardez-la et elle vous gardera et, par ce moyen, mes chers Frères, elle vous sauvera infailliblement, et bien d'autres avec vous". J'ai toujours goûté ses admirables instructions, car je les trouvais toujours basées sur le véritable fondement de la vie religieuse."

Cette emprise du R Deshayes sur ses novices explique que, par la suite, ils aient toujours évoqué, avec une douce émotion, leurs années d'Auray, en dépit de l'inconfort de la résidence et de la maigre pitance journalière :

"Depuis quarante ans, écrit F. André, j'ai eu l'occasion de passer plusieurs fois dans la rue où était le berceau de notre Institut et j'ai toujours éprouvé un serrement de coeur devant cet objet béni, mais détruit à jamais."

Même souvenir ému chez le F. Hippolyte :

"Il n'existe plus aucune trace de ce lieu vénéré de nos anciens Frères, de ce lieu qui m'était si cher et que je revoyais toujours avec tant de plaisir... Oh ! combien je regrette cette petite chambre, si pauvre, mais cependant si riche en souvenirs. C'était là que nous couchions, que nous travaillions, que nous faisons tous les exercices réguliers du noviciat. Et certes, la petite communauté était bien fervente !"

Ce sont des accents lyriques que nous trouvons sous la plume du F. Augustin :

"Pauvre petit noviciat d'Auray, je ne t'oublierai de ma vie ! Je vois encore la petite chapelle qui nous servait de dortoir et de salle

¹ . Arch. FICP, carton 72 B, 1842

d'étude ; ce beau petit salon du curé devenu notre réfectoire... J'en suis encore ravi à quarante-huit ans de distance ! Et tout cela n'est plus... Que je ne t'oublie jamais, cher noviciat d'Auray, ni le temps heureux que j'y ai passé !"

*
* *
*

H. Rulon porte un jugement sur le style de formation du Père Deshayes et ses résultats, dans la mesure où, en ces matières, il est possible de bien cerner la réalité. Laissons-lui la parole en conclusion de ces pages sur le curé d'Auray, maître des novices¹.

"Visiblement dans ses exhortations, l'accent est mis sur les vertus afflictives du christianisme et l'Évangile y est surtout vu par son côté ascétique. Point de raisonnements d'ailleurs, ni de considérations générales, ni d'appels à la sensibilité : on n'y trouve qu'une suite de consignes impératives et de défenses rigoureuses. L'auditoire n'en demandait pas plus et c'était ce qu'il fallait à ces esprits simples et sans complications, ce qui répondait le mieux à l'austérité de la race et à ses exigences de fidélité.

"Cette discipline sévère a produit des âmes à la vertu forte et rigide, des caractères énergiques et trempés, des esprits rectilignes et tout d'une pièce ; on souhaiterait parfois un peu plus de souplesse et de grâce. Le chef-d'oeuvre de cette formation semble avoir été le F. Ambroise² [...].

"En définitive, le noviciat d'Auray n'a pas échoué, même au point de vue intellectuel, puisqu'il a donné au P. de la Mennais tout son état-major : le F. Ignace, son bras droit jusqu'en 1838 ; le F Louis, son économiste ; le F Hippolyte, son maître des novices ; le F Ambroise, son lieutenant aux Antilles ; et les directeurs de ses principales maisons : les FE Paul, André, Stanislas, Laurent et Julien."

¹ Op. cit., chap. II, p. 120

² Idem, en note : "On pourrait citer avec lui, le F. Augustin, de Saint-Gabriel".

Deuxième partie :
LES ÉCOLES DU PÈRE DESHAYES
1817-1820

A peine née, ne comptant guère plus d'un an d'existence, la petite société de M. Deshayes se lance déjà dans l'enseignement. Thénezay et Baud reçoivent des maîtres dès 1817. Quand le Fondateur quitte sa paroisse pour s'établir à St-Laurent-sur-Sèvre, il a déjà fourni, en quatre ans, des Frères à 13 communes, dont une dans les Deux-Sèvres, six dans le Morbihan, deux dans les Côtes-du-Nord et quatre en Ile-et-Vilaine.

L'absence ou l'insuffisance de documents officiels nous privent d'informations sur les débuts de quelques écoles alors ouvertes. Nous sommes mieux renseignés quand M. Deshayes se résigne à plus de souplesse vis-à-vis de l'Université. A l'automne de 1818, il cède, pour Malestroit et Ploërmel, aux instances de l'abbé Le Priol, Recteur de l'Académie de Rennes, et se plie aux conditions d'ouverture exigées par l'ordonnance du 29 février 1816. Cette docilité "à se conformer aux lois et règlements conservateurs de l'ordre public"¹ parvient aux oreilles d'Ambroise Rendu, il en avertit l'Inspecteur général Delamarre² :

"Je rouvre ma lettre pour vous prier instamment, vous et le très cher recteur, de m'écrire ou plutôt à la Commission, tous les documents que vous pourriez avoir sur les Frères d'Auray, qu'on dit des hommes excellents qui ont toujours été fort soumis à l'Université. Frères et soumis : notez ces deux points-ci."

Le haut fonctionnaire venait de rompre des lances avec le T.H.F. Gerbaud à propos de l'épineuse affaire des brevets individuels que le Supérieur lasallien interdisait à ses Frères de prendre³. M. Deshayes mérite-t-il l'éloge que lui décerne Ambroise Rendu ? Sa soumission avait tardé et il laisse ouvrir sans autorisation les écoles de Dinan

¹ Le Recteur Le Priol au curé de Malestroit, 22 novembre 1819. Arch. départ. de Vannes

² Lettre du 25 octobre 1820. Arch. nat. F17 10 389 - Ambroise Rendu était membre influent de la Commission de l'Instruction publique.

³ Cf. Études mennaisiennes, n.5, juillet 1990, p. 12-13.

et Montauban en 1819, celle de Tinténiac en 1820. L'Université, "une bête à laquelle il fallait couper la tête"¹, lui déplaisait autant qu'à M. de la Mennais. Mais l'épreuve de force n'eût pas tourné à l'avantage des Fondateurs. Ils le comprirent et tous deux s'inclinèrent.

1) 1817 : THÉNEZAY (Deux-Sèvres)

Cette fondation, la première de la société naissante, réserve une surprise. C'est à la Bretagne, apparemment, que M. Deshayes destinait ses recrues. Et voici que la préférence est d'abord donnée au Poitou, à Thénézay, chef-lieu de canton, diocèse de Poitiers².

M. Delaunay, curé de Thénézay, n'est pas un inconnu pour le curé d'Auray. Si l'origine de leurs relations nous échappe, nous savons du moins qu'ils correspondent "depuis longtemps". Sans doute au courant des projets et réalisations de son confrère de Bretagne, et conscient des besoins scolaires de sa propre région, il se hâte de recruter quelques jeunes gens qu'il dirige sur Auray, sept ou huit, croit-on. Quatre d'entre eux sont connus : Joseph-Marie Boyer, René Verdon (F Gabriel ?), Charles Brottier et Fortuné Giraud³. Une circulaire des vicaires généraux de Poitiers - siège vacant - laisse entendre qu'ils ne furent pas les seuls. Elle annonce, en effet, "l'arrivée de plusieurs sujets formés à Auray et propres à procurer aux campagnes d'excellents instituteurs"⁴. Les FF. Verdon, Brottier et Giraud ayant été gardés en Bretagne, Joseph-Marie Boyer eut donc des confrères en Poitou.

¹ M. Deshayes à Frayssinous qui fut vicaire général du cardinal archevêque de Paris (1819-1822), évêque d'Hermopolis (1822), grand-maître de l'Université (1822-1824), ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique (1824-1828).

² Le diocèse de Poitiers comprend les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres.

³ F. Joseph-Marie BOYER, originaire des Deux-Sèvres, entre à Auray au second semestre de 1816, ouvre l'école de Thénézay en février 1817 et, au dire du F. Augustin, quitte la Congrégation avant l'arrivée du P. Deshayes à Saint-Laurent, sans doute après la retraite de 1820 à laquelle il participait.

Gabriel ? (René VERDON) (La Ferrière, canton de Thénézay, 29 novembre 1800) : adjoint du F. Louis à Ploërmel (1818), muté à Dinan (1819), rappelé à Ploërmel (1821), quitte l'Institut au début de l'année suivante.

F. Charles BROTTIER (Doux, canton de Thénézay, 15 août 1795 - Lamballe, 14 mars 1824) entre à Auray en 1817 ou 1818, devient "l'héroïque" directeur-fondateur de l'école de Dinan, en juin 1819, puis ouvre celle de Lamballe en 1820 et la dirige jusqu'à sa mort.

F. Fortuné GIRAUD (La Ferrière, dates de naissance, de décès et d'entrée à Auray inconnues) enseigne à Pordic de Septembre à mai 1820, puis à Dinan, fonde l'école de Trans, en septembre 1820, sort de l'Institut à l'été de 1822.

⁴ L'Ami de la Religion, t. 19, 5 mai 1819, p. 380.

Pourvoyeur zélé du noviciat d'Auray, l'abbé Delaunay tient à être servi au plus tôt, ce que révèle une lettre du P. Deshayes au Recteur Le Priol :

"M. le curé de Thénezay, près Poitiers, avec lequel je suis en correspondance depuis longtemps, m'a en quelque sorte forcé de lui envoyer un de nos jeunes gens, quoiqu'il ne fût pas encore bien formé et il en paraît satisfait."

Ces lignes sont du 6 avril 1817. Crosnier qui les reproduit¹ assure que l'instituteur était à son poste depuis deux mois, donc en février 1817. Son entrée au noviciat, postérieure à celle du F. Paul Guyot, remontait tout au plus à huit mois, moins probablement : on comprend "qu'il ne fût pas encore bien formé".

Qui est-il au juste ? Le F Augustin et H. Rulon hésitent à se prononcer. Pour Crosnier, il s'agit du F Joseph-Marie Boyer². C'est au moins vraisemblable ! Il est certain qu'on le trouve à Thénezay en 1819, avec un confrère d'Auray, sans doute en attente d'un autre poste, l'école comptant seulement 60 élèves en hiver et 40 en été.

Le F Joseph-Marie se révèle excellent maître et s'attire plusieurs récompenses officielles. En 1820, le préfet de Niort en a connaissance par l'inspecteur d'Académie³:

"L'instituteur de Thénezay est un Frère d'Auray [...]. Le F Joseph-Marie mérita l'an dernier une médaille de bronze ; et cette année, l'Académie a récompensé et encouragé son zèle et ses travaux en lui accordant une somme de 50 francs. La religion, la morale, une sévère discipline, et un bon enseignement distinguent particulièrement l'école du frère Joseph."

En 1820, les Frères d'Auray excitaient la curiosité d'Ambroise Rendu. L'année suivante, c'est le ministre lui-même qui veut s'informer⁴ :

"D'après les rapports du Recteur de Poitiers, il existe à Thénezay une institution fort estimable qui paraît appartenir à une congrégation analogue à celle des Frères des Écoles Chrétiennes, qui aurait son chef-lieu à Auray. Demandez des renseignements

¹ Op. cit., II, p. 117.

² Op. cit., II, p. 118.

³ Arch. nat., F17 9367 - H. Rulon, op. cit., chap. III, p. 128 - Niort est le chef-lieu du département des Deux-Sèvres.

⁴ Le ministre au Recteur de l'Académie de Rennes, 9 janvier 1821, Arch. nat. F¹⁷ 9367 - H. Rulon, op. cit., p. 128.

plus étendus sur ces Frères d'Auray, les écoles qu'ils tiennent, les règlements qu'ils suivent. Elle paraît du nombre de celles qui ne sauraient être trop encouragées ni trop répandues, dans le triple intérêt de l'instruction élémentaire, de la religion et des bonnes moeurs."

La défection du F. Joseph-Marie se produit avant août 1822¹, mais l'école continue sous sa direction, jusqu'en 1824... En 1826, elle passe aux Frères de Saint-Gabriel. Le F. Augustin, leur ancien Supérieur général, la dirige de 1858 à 1864².

2) 1817 : BAUD (Morbihan)

Située à l'ouest d'Auray, en pays bretonnant, la commune de Baud est un chef-lieu de canton d'environ 5 000 âmes. A son curé, l'abbé Ruaud, le noviciat de M. Deshayes doit au moins trois sujets : Ange Avrain en 1816 ou 1817, Ambroise Le Haiget et Pierre Le Maguèreze, en 1818³.

Mécontent de l'instituteur communal, l'abbé Ruaud fait breveter son vicaire, l'abbé Paulay, en mars 1817, et ouvre une classe. Originaire de Baud, et nouveau Recteur de l'Académie, l'abbé Le Priol, enchanté et confiant dans le succès, y va de sa souscription et suggère la demande d'un adjoint. L'obtient-il lui-même ? C'est possible, car au début d'avril 1817, il visite à Auray, le noviciat de M. Deshayes. Le nom de cet adjoint n'a pas été conservé. Par suite d'une gestion défectueuse des finances municipales, son allocation est supprimée. Le Frère quitte Baud dans le courant de 1818. Démissionnaire peu après, l'abbé Paulay est remplacé par "un sieur Germain", en décembre de la même année.

3) 1818 : PORDIC (Côtes-du-Nord)

MM. Deshayes et de la Mennais s'étaient rencontrés en 1817. Le vicaire capitulaire de St-Brieuc en avait profité pour demander, au bénéfice de Pordic un Frère que le curé d'Auray lui accorda volontiers. Le bourg de cette commune littorale de 4 000 âmes se situe à une

¹ L'état du 1er août 1822 ne le mentionne pas.

² Cf. H. Rulon, op. cit., chap. III, p. 126-129.

³F. Thomas (Pierre LE MAGUERZE) naît à Baud, entre au noviciat en 1818, devient l'adjoint du F. François Mainguy, à Malestroit (1819-1820), fonde l'école de Broons en janvier 1822 et quitte l'Institut durant l'été de cette même année.

dizaine de kilomètres de St-Brieuc. Dans le cahier de paroisse, l'abbé Renaut, curé de 1817 à 1852, relate l'ouverture de l'école, mais commet une erreur et un oubli. Il date la fondation de 1820, et passe sous silence le rôle de M. de la Mennais.

C'est le F. Paul Guyot, l'un de ses meilleurs sujets, que M. Deshayes désigne pour tenir l'école. Il demeure deux ans à Pordic avant d'être appelé à St-Brieuc, dans les premiers mois de 1820.

Le vicaire capitulaire intervient certainement dans la fondation de l'école de Pordic. En deux occasions au moins, M. Deshayes affirme que ses établissements des Côtes-du-Nord furent ouverts "à la demande de M. de la Mennais"¹. Le F. Julien Kerdavid n'est pas moins formel : "Un frère du noviciat d'Auray, le F Paul, fut envoyé à la demande de M. de la Mennais ouvrir à Pordic, la première des écoles des Frères de l'Instruction Chrétienne dans le diocèse de Saint-Brieuc"².

En 1817, l'abbé Renaut prend une succession difficile. La paroisse se remet mal du schisme constitutionnel ; le titulaire précédent avait été révoqué par M. de la Mennais pour conduite infamante³; la commune ne possède aucune école et nombre de gens sans aveu la sillonnent, multipliant les désordres.

Dès son arrivée, le zélé pasteur dresse son plan de reconquête : lancer une mission du 4 au 25 janvier 1818, ouvrir une école pour les garçons, une autre pour les filles : "La mission réparerait le passé et les écoles maintiendraient ses résultats".

La classe du F. Paul débute peu après. Elle est en bonnes mains ! "Il monta bien l'école, gagna la confiance et même l'affection des habitants", note le cahier de paroisse. Les Annales de l'établissement en disent plus long : "Le F. Paul était très zélé et un habile éducateur. La nature l'avait doué de qualités avantageuses : un bel extérieur, s'exprimant parfaitement, manières sympathiques et sachant prendre les gens par le bon côté. Il passa deux ans à Pordic et y fut vivement regretté". Le regret du partant ne fut pas moindre. En septembre 1820, après un court séjour à St-Brieuc comme directeur du noviciat et de

¹ Lettre à M. Féry, 13 mai 1835 - Historique communiqué le 8 janvier 1837 au P. Lamarche, postulateur de la cause du P. de Montfort (Crosnier, II, p. 58). L'abbé Renaut, très attaché à M. de la Mennais, lui légua sa maison de Coétmieux. Une narration tardive de l'événement dans le cahier de paroisse expliquerait la défaillance de mémoire.

² Arch. FICP, carton 80-1.

³ M. de la Mennais au ministre de l'Intérieur, 24 février 1817. Copie aux arch. FICP, carton 23.

l'école primaire annexe, M. de la Mennais lui confie la direction de l'école de Dinan.

La classe primitive de Pordic était une salle louée, trop petite, mal aérée. Le maire la jugeait malsaine. En 1825, devant l'afflux des élèves, la municipalité décide de "bâtir dans le jardin du presbytère, une maison de 30 pieds sur 18". M. de la Mennais nous l'apprend lui-même et ajoute : "au-dessus de la classe, sera la salle de la mairie et un grenier pour la fabrique"¹.

4) 1818 : LIMERZEL (Morbihan)

On ignore la date précise d'ouverture de l'école de Limerzel, petite commune rurale (1 200 habitants) du canton de Rochefort-en-Terre, et même le nom du premier Frère titulaire de la classe. Les rares informations sur les deux premières années de l'établissement nous viennent d'une tradition rapportée par Crosnier² :

"(L'école) avait été ouverte, en 1818, par un (Frère), avec un brevet du troisième degré et une "commission" comme **agrégé aux Frères des écoles chrétiennes**. Ce premier instituteur de Limerzel ne fut pas à la hauteur de sa tâche."

Le F Mathurin Provost s'y trouve certainement en 1820. Il a 20 élèves à cette date ; ils sont 50 en 1822: le F Mathurin a donc relevé l'école. On la supprime pourtant en 1823 pour des motifs inconnus : les délibérations du conseil municipal n'ayant pas été portées au registre de 1820 à 1832. Quant au F. Mathurin, M. de la Mennais l'appela au noviciat de Josselin pour y tenir la cuisine, d'août 1823 à novembre 1824.

5) 1818 : MALESTROIT (Morbihan)

Chef-lieu de canton proche de Ploérmel, jadis l'une des neuf baronnies de Bretagne, Malestroît est une ville ancienne, mais de population médiocre : 1 700 âmes au temps de la Restauration. En 1817, la paroisse reçoit un nouveau curé, l'abbé Guyomard, un intime de M. Deshayes qu'il rejoindra à St-Laurent en 1835, pour en être l'Assistant dans la Compagnie de Marie.

¹ Arch. Départ. des Côtes-du-Nord

² Crosnier, op. cit., II, p. 119 - Les mots soulignés sont en italiques dans le texte. A l'origine, les sujets de M. Deshayes étaient assez souvent présentés comme "agrégés aux F.F.C.", sans l'être en réalité : ce lien supposé faciliterait les fondations.

Tenté par une meilleure place à Vannes, l'unique instituteur communal démissionne en 1818. Pour le remplacer, le curé s'adresse à M. Deshayes qui promet deux Frères. Fort de cette assurance, il prie le comité cantonal de l'enseignement primaire de solliciter pour eux l'autorisation préfectorale, ce qu'il fait le 9 juillet 1818, appuyé par le sous-préfet de Ploërmel.

Sur les entrefaites, le 12 août, la préfecture change de titulaire. Le sous-préfet revient donc à la charge, le 2 septembre, sans omettre de souligner la modicité de la somme à engager, ni de spécifier : "Il n'est question ici que de deux novices instruits par les Frères de l'école chrétienne et soumis à la même règle".

Mais le comte de Chazelles, nouveau préfet, est un partisan déterminé de la méthode lancastérienne, d'où cette réponse¹ :

"Le gouvernement désire l'établissement des écoles d'enseignement mutuel et il faut seconder ses vues [...]. En ne disposant que (d'un maître au lieu de deux), on remplira le même but d'instruction primaire, morale, religieuse et gratuite pour les enfants pauvres. Le choix d'un instituteur selon la nouvelle méthode, sera laissé au maire et au curé. Le préfet verrait avec plaisir que ce fût un ecclésiastique. Ainsi toutes les garanties sont données."

Le préfet avait compté sans l'inflexible détermination du curé. Le sous-préfet l'en informe le 28 septembre :

"Les deux Frères doivent arriver chez le curé très incessamment [...]. Son obstination à donner la préférence aux Frères de la Doctrine Chrétienne sur l'enseignement mutuel, les démarches qu'il a faites personnellement pour cela, doivent vous prouver qu'on est considérablement prévenu contre cette dernière méthode. Cette prévention existe à Ploërmel comme à Malestroit...".

Dès après la retraite de 1818, prêchée aux novices par M. Guyomard, M. Deshayes lui accorde les Frères François Mainguy et Ange Avrain, tous deux brevetés du 3^e degré. L'école s'ouvre le 1^{er} octobre 1818, avec 65 élèves. L'adjoint fait défection au bout d'un an ; nous en avons le motif²:

"Le Sieur Avrain ne voulant pas se conformer à un règlement que M. le curé d'Auray a fait pour tous les jeunes gens qu'il forme, a abandonné depuis le 1^{er} septembre dernier l'école de Malestroit."

¹ Lettre du 5 septembre 1818. Arch. départ. du Morbihan

² L'abbé Le Priol, Recteur de l'Académie, à l'abbé Guyomard, le 4 octobre 1819. Arch. départ. de Vannes.

Il est remplacé par le F Thomas Le Maguèreze auquel, après examen, l'abbé Le Priol adresse brevet et autorisation. L'état du 2 mars 1821 accuse 120 élèves : augmentation sensible, sans doute due à l'hiver. Les écoliers s'entassent dans une maison particulière louée par la commune et dont l'état déplorable désole le sous-préfet :

"Le local où se trouve actuellement l'école primaire est très dégradé [...]. J'ai reconnu moi-même que (sa situation) n'est nullement convenable et que la maison n'offre pas toute la sûreté désirable."

La municipalité se borne à promettre des réparations. L'école marche bien cependant, mais la charge financière accable la commune : "La misère est extrême et presque générale dans cette ville"². Pour résorber en partie le déficit, le curé remplace F Thomas³ par son propre neveu, sous-diacre et titulaire d'un brevet du 2e degré. Le cours de latin, ouvert à la rentrée de 1821, attire une clientèle aisée, mais c'est illégal. L'Université le supporte trois ans, avant de fermer l'école, le 29 juillet 1824. Le F. Célestin⁴ remplaçait le F François Mainguy depuis 1822 ; il est muté à Moncontour.

La fermeture ne dure qu'un an. Deux Frères reviennent à Malestroit à la mi-septembre 1825, et reçoivent leurs élèves dans le même local... mais réparé.

6) 1818 : PLOËRMEL (Morbihan)

En accordant deux instituteurs à Ploërmel, le 1^{er} octobre 1818,

M. Deshayes prend un risque sérieux. C'était de l'audace déjà que d'avoir placé en trois chefs-lieux de canton, des sujets aux connaissances bien limitées. A Ploërmel, il peut craindre davantage, non pas que la population y soit très nombreuse (4 700 habitants), mais la cité, justement fière de son passé, était alors chef-lieu d'arrondissement, donc sous-préfecture, d'où la présence d'une classe bourgeoise qui ne manque ni de culture ni d'exigences pour l'éducation de ses enfants.

M. Deshayes savait-il qu'on ne s'adressait à lui qu'à titre provisoire ? C'est possible, ce qui expliquerait peut-être le risque assumé.

¹ Le sous-préfet au maire, 3 mars 1824. Arch. dép. de Vannes.

² Délibération du conseil municipal, 24 juin 1820.

³ Le F. Thomas fonde alors l'école de Broons (C.-du-N.).

⁴ F. Célestin (Jean BOISIVON) (Châteauneuf, I.-et-V., 12 mai 1785) entre au noviciat d'Auray au début de 1822, à l'âge de 37 ans : "9 ans de service militaire et 10 campagnes", dit-il de lui-même, dans un état de l'école. Il quitte l'Institut en 1841

L'école communale ferme en août 1818. Deux ou trois instituteurs, seulement tolérés, se partagent une trentaine d'élèves. Le comité cantonal et le conseil municipal recherchent "une institution forte qui, en donnant aux enfants le goût du travail, l'amour de la religion et de la morale, garantisse (la) génération nouvelle des maux physiques et des vices qui en sont la source"¹. Pas d'hésitation ! l'institution forte souhaitée est celle de M. de la Salle, congrégation autorisée qui avait fait et faisait ses preuves ailleurs.

Elle est à Vannes depuis janvier 1818. Le conseil général du département avait voté une subvention de 5 823 francs pour en faciliter l'installation. Le 13 juin 1818, une somme égale est promise à Lorient, Pontivy et Ploërmel, sous réserve que ces trois sous-préfectures fassent également appel aux Frères des Écoles Chrétiennes.

Le 9 mai 1818, le comité cantonal de Ploërmel s'y était déjà décidé. Il charge l'abbé Maubec² de demander trois Frères au directeur du noviciat de Vannes. Déception ! "Pas actuellement, lui est-il répondu, plus tard, peut-être". Ayant appris que "M. Deshayes avait formé une réunion de jeunes gens pieux qui se destinaient à l'enseignement (et) qu'il les faisait instruire selon la méthode des Frères", l'abbé Maubec prend l'initiative de l'intéresser à Ploërmel. Le curé d'Auray lui promet deux sujets pour le mois d'octobre. "Il a même bien voulu m'en laisser le choix", ajoute le négociateur dans son compte rendu de mission, le 8 août 1818. Le comité cantonal adopte la solution "en attendant que l'on pût procurer des Frères des Écoles Chrétiennes ayant fait des vœux". Le 23 août, le conseil municipal s'y rallie à son tour.

Entre temps, le 12 août 1818, le comte de Chazelles s'installe à Vannes. On sait que la méthode pédagogique des Frères de la Salle n'a pas ses sympathies, d'où ces lignes en marge d'une lettre que le sous-préfet lui écrivait le 4 septembre :

"Avant d'autoriser l'allocation demandée pour les élèves-frères ignorantins³, M. le sous-préfet sera invité à réunir le conseil municipal et à lui soumettre le projet d'établir une école d'enseignement mutuel."

¹ Délibération du conseil municipal, 25 avril 1818.

² Abbé Maubec (1763-1845). L'abbé Le Priol le présente ainsi dans une lettre du 25 mars 1817: "L'abbé Maubec est prêtre habitué de Ploërmel et vivant de son revenu". Il fut aumônier des Ursulines de 1817 à 1819 et s'intéressa au affaires locales. Il se lia d'amitié avec le P. de la Mennais auquel il légua sa bibliothèque.

³ Allocation de 600 francs pour frais d'instruction des deux sujets que M. Deshayes accorde à Ploërmel.

Pour prendre pied à Ploërmel, les deux instituteurs de M. Deshayes n'attendent pas que l'allocation soit accordée. Le 2 octobre 1818, l'abbé Maubec en informe le préfet :

"Le comité a cherché longtemps des instituteurs. Ceux qu'il a (retenus) sont des jeunes gens pleins de moralité et de zèle formés à Auray sous les yeux et par les soins des Frères de la Doctrine Chrétienne dont le supérieur leur a donné un certificat de capacité. Nous nous sommes hâtés de faire venir les deux instituteurs. Hier, ils ont commencé à instruire quelques élèves. Le local pour les classes est arrêté et se meuble. Nous vous prions de ne pas différer davantage votre autorisation."

Le 30 novembre 1818, le sous-préfet transmet à Vannes, pour approbation, les commissions délivrées par le recteur de l'Académie aux Frères Louis Le Maguet et René Verdon, "à l'effet d'exercer les fonctions d'instituteur primaire à Ploërmel"¹ Le comte de Chazelles les signe de mauvaise grâce : l'échec de Malestroit se renouvelait. Le sous-préfet doit lui avouer qu'il compte peu sur le changement de détermination du comité, hostile à l'enseignement mutuel.

Comme à Malestroit, les deux Frères logent à la cure. On ne sait où se situaient les classes. Peut-être déjà, suggère H. Rulon², dans l'aile orientale de l'ancien couvent des Ursulines. Le précédent instituteur communal y occupait d'ailleurs une pièce, louée par la municipalité au détenteur de ce "bien national"³.

Muté à Dinan, en juin 1819, René Verdon est remplacé par le F. Marc Le Dilly. L'école rassemble alors 95 élèves et l'état de situation porte : "Le très grand nombre d'enfants se montre docile et profite des leçons et des exemples de leurs maîtres édifiants". Néanmoins, leur remplacement est toujours souhaité⁴.

"Une école des Frères de la Doctrine Chrétienne serait plus stable. Elle est vivement désirée et sollicitée autant par le comité cantonal que par les pères de famille, dans l'intérêt de la religion et de la moralité."

¹ Ces deux Frères avaient subi leur examen devant le principal du collège de Ploërmel. La préfecture retourna les commissions au sous-préfet, le 2 décembre 1818.

² Op. cit., chap. III, p. 141.

³ Marquis de Bellevue, Histoire de Ploërmel, Paris, Champion, 1915, p. 135.

⁴ État du 10 septembre 1819

Les Frères de la Salle sont si peu perdus de vue qu'on engage des frais considérables en vue de leur installation. Le conseil général honore sa promesse. M. Eonnet, maire, l'apprend du sous-préfet¹ :

"Je vous fais savoir que M. le Préfet met à votre disposition, la somme de 5 823 francs votés par le Conseil général du département pour aider la ville de Ploërmel à faire face aux frais de premier établissement d'une école de Frères de la Doctrine Chrétienne."

Autre bonne nouvelle : l'offre de vente de l'aile orientale de l'ancien couvent, en partie occupée par l'école primaire. Une commission municipale constate que le bâtiment proposé "présentait toutes les commodités désirables" autant par son étendue que par sa situation, les cours et les jardins qui y sont contigus². L'achat s'effectue le 28 octobre 1820 pour 4 500 francs. Mais la majeure partie de l'aile tombe en ruine : les réparations s'étaleront sur plus de trois ans.

Entre temps, le F. Jacques Guégan³ a remplacé le F Marc Le Dilly ; l'école accuse alors 120 élèves, mais le déclin s'annonce. La gratuité totale ayant été décidée, les élèves payants passent dans la classe élémentaire que le collège vient de créer. En cette même année 1820, M. Deslandes, jeune instituteur protégé du préfet, ouvre une école mutuelle qui atteindra 55 élèves en 1822. Au 2 mars 1821, celle des Frères n'en compte plus que 75... et des critiques s'élèvent.

M. Druais, principal du collège, confie les siennes à l'inspecteur⁴ :

"Depuis deux ans, les agrégés⁵ à l'École chrétienne sont à Ploërmel, et ils n'ont pas encore donné un seul élève au collège. Si cette école, la seule autorisée, ne fournit pas de sujets, qui en fournira ? [...] MM. les membres du Comité ne dissimulent pas que MM. les agrégés n'ont pas rempli leurs vues. M. Deshayes lui-même m'écrivit, il y a huit ou dix mois, que les maîtres qu'il formait n'étaient bons que pour la campagne."

¹ Lettre du 22 décembre 1819.

² Délibération du conseil municipal, 23 avril 1820. L'aile orientale d'origine, depuis longtemps rasée, est aujourd'hui remplacée par un bâtiment plus ample et plus éloigné de l'aile occidentale qui donne sur le parc.

³ F. Jacques GUÉGAN (Limerzel, 10 juillet 1802 - Ploërmel, 26 janvier 1879) entre à Auray le 4 décembre 1819, enseigne à Ploërmel de septembre 1820 à janvier 1821. Une tradition lui attribue une participation importante à l'achat (?) et aux travaux de restauration de la maison-mère : Chronique, II, 1879, p. 375 -et Chronique, no199, juillet 1954, p. 513 : dans ce n°, H. Rulon rapporte cette tradition et conclut : "Le don a-t-il eu l'importance qu'on lui assigne (50 000 F), a-t-il été fait en 1824 ? C'est ce qu'il est bien difficile de dire".

⁴ Arch. dép. Vannes, T 574 - Lettre non datée, probablement de 1820.

⁵ Cette orthographe n'est plus usitée (du latin aggregare).

Constatant que l'école "s'était réduite d'une manière extraordinaire", la municipalité juge que l'adjoint peut disparaître¹. Dès janvier 1822, le F. Louis demeure seul. L'état du 1^{er} avril suivant lui attribue cependant 85 élèves ! Peu après, dans un rapport, l'inspecteur Rabillon l'apprecie en ces termes :

"Il n'y a plus à Ploërmel qu'un seul Frère de l'Instruction chrétienne, le F Louis, vrai modèle de piété et de toutes les vertus, mais qui passe pour avoir peu de talents [...]. Le F Louis a une cinquantaine d'élèves² à qui son exemple peut faire faire de grands progrès dans la piété, s'ils n'en font pas de saillants dans la lecture et l'écriture."³

Après une revue des autres établissements scolaires de la ville, Rabillon conclut : "L'état de l'instruction primaire à Ploërmel fait vivement désirer l'arrivée des Frères des Écoles chrétiennes".

A la retraite de 1823, F. Louis est retenu à Josselin comme Assistant de M. de la Mennais. Le F. Stanislas le remplace jusqu'en octobre. L'état du 7 janvier 1824 fait connaître la suite : "L'école des Frères est fermée depuis près de trois mois ; elle va rouvrir incessamment. Les réparations qu'exigeait le local qui lui est affecté, vont enfin être achevées". Elles sont terminées sans que les Frères reviennent. L'impatience du maire se manifeste le 4 août 1824 :

"L'école tenue en 1823 par un membre de l'association agrégée aux Frères des Écoles chrétiennes dont le nombre des élèves était de 55, est fermée depuis plusieurs mois. M. le Recteur (de l'Académie) et le maire de cette commune ont, à différentes époques, fait des démarches auprès de MM. Deshayes et de la Mennais pour la faire rouvrir, mais elles ont été jusqu'à présent infructueuses."

Et voici qu'une décision des deux Fondateurs modifie les données du problème, celle d'établir à Ploërmel le siège de la Congrégation. La municipalité reçoit toutes garanties au sujet d'un enseignement primaire de qualité. Les Frères de la Salle qu'on espérait encore au début de 1824 ne seront plus réclamés.

¹ Séance du 21 novembre 1821. René Verdon, revenu à Ploërmel, y demeure de janvier 1821 à janvier 1822, et quitte l'Institut peu après.

² Diminution sans doute due au retour de la belle saison.

³ F.Louis eut cependant assez de capacité pour tenir honorablement, pendant de longues années, l'économat de la Congrégation.

A M. de la Mennais, le P. Deshayes écrit le 22 août 1823¹ : "Je viens de trouver une personne qui me donnera 8 000 francs pour acheter la maison et l'enclos des Ursulines de Ploërmel afin d'y faire un établissement de nos Frères".

Le 6 mars 1824, M. Dollé lui cède pour 12 000 francs, la partie non aliénée de l'ancien couvent². Le 5 septembre, sous diverses conditions³, la municipalité abandonne aux deux Fondateurs son acquisition de 1820. Le lendemain, 6 septembre 1824, M. Deshayes fait à l'Institut le don pur et simple des bâtiments et terrains acquis le 6 mars précédent. Dès lors, la maison-mère de la congrégation naissante dispose, au centre de la Bretagne, d'un vaste enclos où elle peut s'organiser et se développer⁴. M. de la Mennais exulte et le comte de Senft recueille son impressions⁵ :

"Je viens de consommer l'acquisition d'un superbe établissement à Ploërmel : enclos à 14 journaux de terres environnés de murailles de 18 pieds de hauteur - J'ai des vergers, des prairies, des fontaines et des ruines, c'est magnifique !..."

Tandis que se ferme l'école mutuelle, celle des Frères rouvre en septembre 1824, avec les deux instituteurs "capables" promis au maire Duportal par M. Deshayes⁶. Un an plus tard, 180 élèves la fréquentent déjà. Finie la période incertaine et assez peu reluisante des débuts ! Quant à la "stabilité" que la ville attendait des Frères de la Salle", les "petits Frères" d'Auray et de Saint-Brieuc la lui assurent sans conteste, puisqu'ils sont encore à sa disposition après bientôt 175 ans !

¹ Arch. nat. F19 939. Copie aux arch. FICP, carton 79. M. de la Mennais, vicaire général du grand aumônier de France, séjournait alors chez le curé de Saint-Servan.

² Environ les 3/4 de l'ensemble. M. de la Mennais devra consacrer des sommes considérables aux réparations et agrandissements des locaux.

³ La 4^{ème} condition stipulait : "Au cas où l'instruction cesserait, MM. Deshayes et de la Mennais s'obligent, au nom de la Congrégation, à payer à la commune de Ploërmel une somme de 12 000 Four prix de la portion des bâtiments et enclos, dont l'abandon leur est fait" (Chronique, n°199, juillet 1954, p. 516).

⁴ Les quelques lignes que Laveille - mal informé - consacre à l'acquisition de l'ancien couvent ne rendent pas justice au rôle essentiel joué par le P. Deshayes et ne sont pas exemptes d'erreurs : II, p. 3 et note 2 (Cf. Crosnier, II, p. 170-171, et Rulon, Chronique, n°199, p. 512-519).

⁵ Lettre du 12 septembre 1824.

⁶ Lettre du 7 mars 1824. Arch. des FICP (copie) et des Sœurs de la Sagesse. Crosnier, op. cit., II, p. 166-167.

7) 1819 : DINAN (Côtes-du-Nord)

L'école de Dinan est une cofondation¹. MM. Deshayes et de la Mennais y contribuent l'un et l'autre : le curé d'Auray fournit les instituteurs qui font encore défaut à son collègue, et laisse ensuite

M. de la Mennais s'occuper seul de l'oeuvre nouvelle.

A Dinan, seconde ville du département, sous-préfecture bourgeoise de 6 800 âmes, les partisans de l'école mutuelle veulent en ouvrir une au plus tôt. L'abbé Bertier, curé de la paroisse Saint-Malo², supérieur du séminaire des Cordeliers et président du comité cantonal de l'instruction primaire, en avise M. de la Mennais, le 2 juillet 1817 :

"Quant à l'école lancastérienne, j'avais dit d'abord que je mettrais le feu à notre maison plutôt que de l'accepter. Mais d'après les explications qui me furent données, d'après les autorités qui me furent citées, surtout celle du Souverain Pontife qui l'avait établie dans ses États, je ne crus pas pouvoir m'opposer au suffrage unanime de notre comité."

Première tentative sans suite, mais le risque demeure ! On comprend la volte-face du curé... et plus encore la réaction du vicaire capitulaire. Il décide de profiter de la retraite ecclésiastique de septembre 1817 pour mettre le clergé en garde contre un système d'éducation qu'il juge incapable de garantir une solide formation chrétienne des enfants. A l'abbé Bertier, il suggère d'intervenir auprès du comité pour l'amener à faire marche arrière et à recourir aux Frères d'Auray. Le curé y consent, mais soulève des difficultés³ :

"Une autorisation de M. le préfet et de notre maire me paraît nécessaire avant qu'ils exercent leurs fonctions [...]. Quant à ce qui concerne le temporel, je ferai ce qui dépendra de moi ; mais vous n'ignorez pas que depuis longtemps, je me traîne péniblement. Au surplus, je suis à votre disposition dans tout ce qui n'excédera pas mes forces ; vous avez grâce et lumière pour les apprécier."

Adversaire acharné du monopole universitaire, M. de la Mennais répugne fort à solliciter les autorisations exigées par l'ordonnance du 29 février 1816. Il passe outre, car il y a urgence en 1819... Une école

¹ Comme celle de Pordic, ouverte en 1818

² L'abbé Carron, curé de St-Sauveur, l'autre paroisse de Dinan, pendant 53 ans, est le demi-frère de celui de Paris, aumônier du pensionnat des Feuillantines, et ami des deux la Mennais. Il manifeste pour les Frères de Dinan le même dévouement affectueux que l'abbé Bertier.

³ Lettre du 2 novembre 1818. Arch. de l'évêché de St-Brieuc.

mutuelle fonctionne à St-Briec depuis décembre 1818 et, circonstance aggravante, son zélé directeur se hâte d'y adjoindre un cours normal lancastérien. M. de Saint-Aignan, nouveau préfet, appuie l'initiative. Ses encouragements favorisent l'ouverture de plusieurs écoles mutuelles dans le département, dont celles de Lamballe (avril 1819) et de Guingamp (mai 1819). A Dinan, en 1819 encore, une lettre du préfet invite le conseil municipal "à établir une école d'enseignement mutuel". A une forte majorité, la proposition est rejetée, mais le danger persiste, car les partisans locaux de la nouvelle méthode n'acceptent pas le vote municipal et accentuent leur pression.

Que faire pour épargner à Dinan ce qui n'a pu être empêché à St-Briec, Lamballe et Guingamp ? Pas d'autre solution que d'ouvrir à la hâte une école de Frères, même au prix d'un accroc à la légalité. Dans la seconde quinzaine de mai 1819, M. de la Mennais se rend à Auray et obtient les trois sujets dont il a besoin. Huit jours plus tard¹,

M. Deshayes les conduit à St-Briec. Ils y séjournent une semaine. Le lundi matin, 7 juin, lendemain de la signature du traité d'union passé entre les deux Fondateurs, M. Deshayes et les trois Frères destinés à la nouvelle école arrivent à Dinan ; M. de la Mennais s'y trouve depuis la veille au soir².

Les nouveaux instituteurs n'étaient pas attendus si tôt ; rien n'est prêt pour les recevoir. Et pour cause ! Les FF. Charles Brottier, René Verdon et André Labousse³, survenus inopinément, n'ont aucune autorisation légale pour enseigner à Dinan. C'est seulement la veille de leur arrivée, 6 juin, que le comité cantonal exprime le vœu qu'il soit fait appel aux Frères d'Auray. La durée des formalités administratives laissait aux deux curés le temps de préparer l'accueil.

Trois mois plus tard, le dossier des instituteurs n'est pas encore entre les mains de l'autorité académique ! Le 7 septembre 1819, M. de la Mennais rédige la lettre suivante à l'intention de l'abbé Le Prio⁴ :

"A mon dernier voyage de Dinan, j'ai appris que M. le Président du bureau cantonal avait négligé de vous instruire du projet que j'avais d'établir dans cette ville une école gratuite pour les garçons [...]. Je m'empresse de réparer cet oubli involontaire,

¹ Mirecourt, L'abbé J.- M. de la Mennais, 2e éd., 1876, p. 94-95.

² Cf. Études mennaisiennes, tr5, juillet 1990, p. 58.

³ Voir plus haut, en note, ce qui est dit du F. André Labousse (p. 12) et des FF. René Verdon et Charles Brottier (p. 33).

⁴ Arch. FICP, carton 102-01, copie

en vous envoyant moi-même la délibération prise à ce sujet par le comité, en date du 6 juin dernier, et les certificats de capacité délivrés le 1^{er} dudit mois, aux trois jeunes gens [...] pour lesquels j'ai l'honneur de vous demander votre autorisation."

Cette lettre de septembre 1819 fut-elle réellement envoyée au Rectorat ? On peut en douter, car l'abbé Le Priol, dans un rapport au ministre, daté du 25 janvier 1821, s'exprime ainsi¹ :

"Trois Frères d'Auray qui ont été placés par M. de la Mennais à Dinan viennent enfin, après dix-huit mois d'exercice, de me faire demander des brevets de capacité et des autorisations...".

Début de l'école de Dinan

L'arrivée inopinée des Frères plonge les curés Bertier et Carron dans l'embarras. Il leur faut, en liaison avec les deux Fondateurs, tout improviser tant pour le logement que pour les classes. Nous devons au F André deux relations intéressantes sur les débuts de l'école, l'une adressée à l'abbé Houët, le 24 juin 1864, l'autre rédigée peu après 1874. Le temps écoulé explique quelques erreurs et de légères divergences entre les deux textes.

"Nous descendîmes à l'Hôtel de Bretagne, vu que le Père (Deshayes) ne savait pas encore où il pourrait nous loger ; vers le soir, on nous conduisit aux Cordeliers ou petit séminaire."²

M. de la Mennais les a précédés à Dinan. Il y est arrivé le dimanche soir 6 juin³. Pendant deux jours, de concert avec M. Deshayes, il commence l'installation de la petite communauté. Dans la soirée du mardi 8, il gagne la Chesnaie pour y voir son frère. A Mme Lacan, Féli écrit le 10 juin⁴ :

"Mon frère n'ayant pu venir me trouver que le soir, et ses affaires l'obligeant de retourner le lendemain de bonne heure à Dinan, il nous fallut causer fort tard."

C'est donc tôt, le mercredi 9 juin, que M. de la Mennais revient à Dinan où l'attend le curé d'Auray, pour finir de régler ensemble les "affaires" en suspens.

¹ Arch. nat. F17 12 474. Copie au registre de correspondance, arch. dép. de Rennes.

² Extrait du 2^e récit.

³ D'après les quelques lignes qu'il adresse au curé de Lannion, le soir de ce même jour.

⁴ Mme Lacan, future baronne Cottu, correspondante fidèle de Féli de la Mennais. Cf. Le Guillou, Correspondance générale, I, p. 550

Combien fut émouvante, le jeudi 10 juin, la séparation du Père Deshayes et de ses enfants ! Puisse dans les deux récits du Frère André :

"Trois jours après (notre arrivée à Dinan), nous étions orphelins, nous avons perdu notre père". Il nous laissait entre les mains de la Providence et aux bons soins de M. de la Mennais...

"Nous l'accompagnâmes à trois kilomètres ; allons, mes enfants, nous dit-il, il faut nous séparer, nous descendîmes de voiture (et) fondîmes en larmes..."

Les trois "orphelins" perdent un père... La Providence leur en donne un autre qui sait vite dissiper leurs appréhensions et s'attacher leurs cœurs. La retraite de Saint-Brieuc, en septembre 1819, en fournit la preuve : M. de la Mennais parla "avec tant d'âme et d'onction", écrit le F. André, que "dès lors, je fus poussé vers lui avec un élan irrésistible et j'eus pour lui une vénération profonde et une estime si prononcée que ces sentiments sont toujours restés gravés dans mon cœur"¹.

✱

✱ ✱

Le soir de l'arrivée des trois Frères à Dinan, l'abbé Bertier les installe dans un dortoir des Cordeliers. Ils y reçoivent leurs premiers élèves, une vingtaine² qui n'y restent que deux mois³, jusqu'aux vacances d'été.

Entre temps, deux classes sont aménagées au presbytère de la paroisse Saint-Malo. L'acte notarié du 25 janvier 1820⁴ décrit les travaux exécutés.

"Je soussigné, J.M. Robert de la Mennais [...] déclare m'être emparé de partie du presbytère de Saint-Malo et dépendances d'icelui, pour y placer les classes de trois Frères de la Doctrine chrétienne⁵ et avoir à cet effet, fait enlever une cloison en plancher qui existait entre la chambre dite du Recteur et un appartement nommé la boulangerie, et avoir fait faire deux grandes fenêtres des deux côtés de la porte du cellier, accolé contre l'église Saint-Malo..."

¹ Cf. Études mennaisiennes, n°5, p. 64.

² "Une quarantaine" écrit F André, après 1874

³ Deux mois, et non pas "un mois", comme l'affirme le narrateur.

⁴ Arch. de la paroisse Saint-Malo.

⁵ L'Institut n'a pas encore de nom. Il le recevra à la "grande retraite" d'Auray, en septembre 1820.

La retraite de septembre 1819 terminée, M. de la Mennais se rend à Dinan et procède à l'installation solennelle des nouveaux instituteurs. Le F. Julien Kerdavid l'évoque prêchant, en l'église Saint-Malo, "avec toute la force, le talent et le zèle qu'on lui connaissait déjà, mais dont il ne donna jamais plus de preuves, ni devant un auditoire plus nombreux".

S'il enthousiasme la masse des fidèles, il exaspère les tenants d'un autre système d'enseignement. Quelques jours plus tard, raconte le F André, "on placarda sur les murs de la ville, des caricatures représentant trois ânon, précédés d'un âne. Trente ans après, le Père me rappelait encore cette circonstance et me disait : 'Tu étais un de ces ânon' - 'Je le veux bien, mais qui donc représentait l'âne ?' - Il se mit à rire de tout son coeur."

Durant l'année scolaire 1819-1820, les élèves occupent, au presbytère, les classes récemment aménagées. Quant aux Frères, ils logent encore aux Cordeliers, y prennent pension et souffrent beaucoup d'un hiver exceptionnellement rude, enduré dans une chambre sans cheminée. Pour se réchauffer un peu, le F André multiplie les glissades dans la cour verglacée du presbytère, mais doit y renoncer bientôt ! : usure trop rapide des sabots et bourse trop légère du directeur ! Cette détresse émeut leur boulangère qui, de temps en temps, leur "faisait porter une terrine de charbonnette sortant du four ; cette petite braise nous réjouissait et nous permettait de travailler un peu".

Appelé à St-Brieuc, le 8 mai 1820, pour enseigner le "chiffre" à 7 ou 8 novices, et tenir l'une des classes d'externes que le Fondateur avait ouvertes dans la cour de sa maison, rue Notre-Dame, le F André cède ses élèves au F. Fortuné Giraud¹.

Changements notables

Après la "grande retraite" de septembre 1820, des changements d'importance interviennent à Dinan. La communauté est entièrement renouvelée. Le F. Charles Brottier part fonder une école à Lamballe. Il est remplacé par le F Paul Guyot qu'assistent les FF. André Labousse, revenu de St-Brieuc, et Guillaume Boscher². Le F René Verdon retourne à Ploërmel, tandis que le F Giraud ouvre l'école de Trans.

¹ Voir plus haut, p. 33, en note.

² F. Guillaume BOSCHER (Kéridy, C.-du-N., 7 mars 1794) entre à St-Brieuc dans le second semestre de 1819, placé à Dinan en 1820, sorti en 1822.

Les FE Paul, André et Guillaume, délaissant les Cordeliers et les classes du presbytère, s'installent dans les dépendances de l'ancien Hospice des Incurables, mises à leur disposition par la municipalité : Une belle maison toute prête où les Frères seront à leur ménage", avait déclaré M. de la Mennais au F Paul. Quelle désillusion face à la réalité ! Une maison délabrée, des murs nus, pas le moindre mobilier, salles assombries par la proximité de la Porte de Brest, "énorme massif de maçonnerie de 20 mètres de hauteur qui étendait une ombre malsaine sur tout le quartier."¹

"Un pain sur la table, un peu de beurre, une barrique de cidre dans la cave"... Rien d'autre dans la maison quand la petite communauté s'y installe, avec seulement 50 centimes dans la bourse commune. Les deux curés font de leur mieux pour les aider, dans les limites étroites de leurs maigres ressources. Par bonheur, des personnes charitables et mieux rentées s'inquiètent des pauvres Frères, réduits à tenir ménage avec si peu de moyens : interventions providentielles que le F André narre, sans négliger leur côté pittoresque :

"Un jour que nous étions à Saint-Sauveur, faisant notre quart d'heure d'adoration, une dame s'approchant du F Paul, lui demanda s'il était le directeur des Frères ignorantins. D'un ton sec, le F Paul répondit : "Plait-il, Madame ? - Etes-vous, Monsieur, le directeur des Frères ? - Oui, Madame. - J'ai besoin de vous parler, à quelle heure pourrai-je vous voir ? - Dans une heure environ, Madame, je serai rentré." Effectivement, au moment indiqué, elle arrive avec sa servante, celle-ci tenant au bras un panier plein de vaisselle : "C'était un commencement de ménage". - C'était aussi plus qu'il n'en fallait pour apaiser la pointe d'humeur d'un directeur vexé !... Cette dame, précise le F André, n'était autre que Mlle Urvoit de Fontimeu².

Une autre fois, poursuit le narrateur, une visiteuse demande à voir la maison. Le F Paul l'accompagne partout. La dame n'a qu'un mot à la bouche : "Que ceci sent le gueux, oh !, que ceci sent le gueux !". Blessé dans son amour-propre, le F Paul se contient pour ne pas éclater. Mais, rendu à la cuisine, le directeur de dire : "Madame, c'est ici que je vous attendais. Vous voyez que nous n'avons rien, oui, nous sommes réellement des gueux". La dame remercie le F Paul de sa complaisance et se retire. Deux heures plus tard, la même personne

¹ Le Dinannais du 8 octobre 1837. En 1822, la mairie s'établit dans le bâtiment principal de l'ancien hospice, construit au XVIIIe siècle. Elle s'y trouve encore. Démolie en 1879, la Porte de Brest occupait une partie de la place Duclos actuelle.

² Mlle de Fontimeu légua tout son bien à M. de la Mennais ; acte de donation au dossier Dinan, arch. FICP.

revient avec sa servante qui dépose sur notre table boîteuse, toute une batterie de cuisine. Du coup, nous cessions d'être des gueux, et "étions heureux comme des princes ! Cette bienfaitrice était Mlle de la Motte-Vauvert et de Broons dont le frère fut évêque de Vannes"¹.

Des ressources plus régulières sortent bientôt la communauté de sa misère matérielle et lui procurent "l'honnête nécessaire". Le 7 mars 1821, le conseil municipal, sur proposition du maire, "arrête d'allouer (aux Frères) une somme de 750 francs [...] et de fixer à 450 francs pour chacun, (leur) traitement annuel"². En outre, le 21 novembre 1822, le sous-préfet prie le maire de leur "accorder la jouissance du jardin qui borde les fossés de la ville, en reconnaissance de leur bonne méthode d'enseignement et des services qu'ils rendent". La municipalité leur concède alors "la jouissance du jardin dit des Douves, parce que les dits Frères le cultiveront et le tiendront en bon état"³.

Le rôle moins apparent du P. Deshayes dans la vie de l'établissement nous dispense de prolonger davantage son histoire détaillée. Rappelons seulement quelques faits notables survenus dans la première moitié du siècle dernier.

De 1823 à 1827, un noviciat secondaire (ou auxiliaire) d'une vingtaine de sujets fonctionne à Dinan. Les Frères subissent le contrecoup de la Révolution de 1830 : en 1833, une municipalité hostile supprime leur traitement, les expulse de leurs classes et les remplace par un instituteur mutuel.

Le P. de la Mennais accueille leurs 300 élèves dans l'enclos de l'ancien prieuré de Saint-Sauveur⁴. A partir de 1835, y cohabitent, sous deux directions et deux équipes professorales distinctes, l'école primaire des Frères, et une école primaire supérieure, avec cours de latin, où enseigne un groupe de clercs et de laïques. Cette seconde section, à laquelle tenait beaucoup le P. de la Mennais, lui attire de

¹ Mgr Charles de la Motte-Vauvert et de Broons occupa le siège de Vannes de 1827 à 1860.

² Arch. municipales de Dinan.

³ Idem.

⁴ Propriété des Bénédictins avant la Révolution, ce prieuré, "nationalisé" et vendu en 1791, MM. de la Mennais, Coëdro et Lévêque le rachètent conjointement, le 19 septembre 1831. M.51 de la Mennais y fait construire une grande maison de 3 étages puis, en 1836, une seconde plus petite. Voir en hors texte le plan actuel de Dinan.

sérieuses difficultés, la moindre n'étant certes pas l'attitude surprenante prise à son égard par l'évêque du diocèse, Mgr de la Romagère¹. La section litigieuse est supprimée en 1839. Cette même année l'évêque lève l'interdit, bien injustement porté contre le P. de, la Mennais, tandis que l'école primaire élémentaire des Frères poursuit son oeuvre d'éducation chrétienne, au prieuré de Saint-Sauveur, jusqu'à la spoliation de 1903.

Peu après la pénible crise des années 1837-1839, l'établissement perd deux de ses maîtres les plus justement estimés, le F. André Labousse qui, après 24 ans d'apostolat à Dinan, est nommé à la tête de l'école de Redon en 1843, et le F. Paul Guyot, son directeur pendant 27 ans, décédé en 1847. On sait l'héroïque existence et la sainte mort de son jeune prédécesseur à Dinan, le F. Charles Brottier, fondateur de l'école de Lamballe en 1820 : trois Frères qui font honneur à la formation reçue au noviciat d'Auray, sous la paternelle autorité de Gabriel Deshayes².

8) 1819 : PLUMÉLIAU (Morbihan)

Grosse commune rurale de 4 000 habitants, située dans le canton de Baud et l'arrondissement de Pontivy, Pluméliau sollicite un Frère d'Auray. Le 23 août 1818, l'abbé Le Priol expose au curé de Baud, président du comité cantonal la marche à suivre pour faire aboutir la candidature du F. Mathieu (Le Gall), choisi pour ce poste par M. Deshayes³.

Ce texte précis et clair met en lumière l'emprise de l'Université sur les écoles élémentaires. A ce titre, il mérite d'être reproduit :

"Voici ce que doit faire le Sr Le Gall pour obtenir l'autorisation de tenir une école primaire à Pluméliau :

1. Il se procurera un certificat de bonne conduite des maires et des curés des communes où il a habité depuis trois ans.
2. Il se fera examiner par le proviseur du collège de Pontivy, qui me transmettra, avec le certificat de moralité, un certificat d'aptitude, s'il l'en juge digne.

¹ Sur ce douloureux épisode, cf. Laveille, op. cit., II, chap. VI, p. 96-12 -F. G.-H. Potier, Chronique des FICP, n.302, avril 1980, p. 103-146.

² Cf. Ménologe, I, p. 175, et p. 316, II, p. 485

³ F. Mathieu (Joseph LE GALL) (Neulliac - Morb., 13.05.1798) entre au noviciat d'Auray en 1818, obtient un brevet du 3e degré, ouvre l'école de Pluméliau en novembre 1819, l'abandonne, et aussi la Congrégation en 1824 ou 1825.

3) MM. le desservant et le maire de Pluméliau feront, par un mot d'écriture, la présentation du Sr Le Gall pour instituteur au comité cantonal de Baud et qui me le transmettra avec son avis. Je vous enverrai alors, pour le Sr Le Gall, un brevet de capacité et une autorisation spéciale pour ouvrir une école primaire à Pluméliau. Il ne lui restera plus qu'à faire agréer cette autorisation par le préfet."

Ces obligations, dûment satisfaites, le Recteur de l'Académie peut écrire au curé de Baud : "... Étant présenté et adopté par un comité que vous présidez, je suis persuadé qu'il remplira bien les fonctions auxquelles il se destine". L'abbé Le Priol était originaire de Baud, d'où l'aimable compliment au curé de cette paroisse qui fut, dans le Morbihan, la première à obtenir un sujet du P. Deshayes¹.

L'abbé Grésil, desservant de Pluméliau, accueille le F. Mathieu au presbytère ; la classe s'installe dans une dépendance de la cure : "Le local est trop petit et mal disposé" note en 1837, le comité de Pontivy. Par contre, la rétribution scolaire mensuelle que la municipalité fixe à 1,25 F, est jugée trop élevée par les familles : elles boudent l'école qui n'inscrit que 25 élèves en 1819-1820. L'année suivante, leur nombre atteint la soixantaine, la rétribution scolaire étant alors supprimée².

Mais la municipalité crie misère, sans motif sérieux, semble-t-il, la commune passant pour "importante et riche"³. Le 19 mai 1820, elle décide⁴ :

"Comme le revenu de la commune est insuffisant pour supporter en entier le traitement de l'instituteur (fixé à 300 F par an), et que l'école est spécialement établie pour l'instruction des enfants pauvres, le conseil municipal a jugé à propos de faire supporter au bureau de bienfaisance la moitié du traitement, soit 150 F."

Cette ponction dans la caisse du bureau de bienfaisance, opérée jusqu'en 1830, détourne des ressources au détriment d'autres pauvres ! Le conseil supérieur de Pontivy peut se plaindre, à juste titre, des "mauvaises dispositions" d'une municipalité qui, en outre, tarde à doter la commune d'une école digne de ce nom, se contentant d'agrandir un peu la classe d'origine : un seul maître s'y épuisera bien des années encore, face aux 80 ou 90 élèves qui s'y entassent.

En guise de conclusion, évoquons une anomalie assez curieuse que signale un état de 1834 :

¹ Lettre du 18 octobre 1819.

² État du 2 mars 1821, arch. nat.

³ Séance du comité supérieur de Pontivy, 19 mai 1841.

⁴ Arch. mun. de Pluméliau.

"L'instituteur de Pluméliau¹ auquel on reconnaît une capacité convenable, n'enseigne point à lire le français, mais le breton et le latin. Il suit en cela les prescriptions du curé, homme influent et mal disposé. On verrait l'école désertée, si on tentait d'y introduire des dispositions nouvelles dans l'enseignement."

A Pluméliau depuis 1828, le F Donatien s'y trouve encore en 1835. Son décès, cette même année, entraîne-t-il la disparition de, l'anomalie ? On ne sait, mais en septembre 1838, un inventaire de la classe note l'existence de "syllabaires latin et français". Aucune allusion au breton !

9) 1819 : MONTAUBAN-DE-BRETAGNE (Ille-et-Vilaine)

L'école de Montauban est la première fondée par la congrégation dans le diocèse de Rennes. La commune, chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Montfort², n'a que 2 600 habitants. Elle peut cependant se glorifier d'un passé honorable, vécu jusqu'à la Révolution, sous l'autorité successive de deux illustres maisons de Bretagne, celles des comtes de Montauban et des princes de Rohan-Guémené.

Le 13 août 1818, la paroisse accueille un nouveau curé, précédé d'une réputation flatteuse de prédicateur, l'abbé Pierre Coëdro. L'éducation chrétienne de la jeunesse le préoccupe au plus haut point. Il le prouve, dès l'année suivante, en ouvrant une classe primaire confiée à un jeune Frère de 18 ans, venu directement du noviciat d'Auray en 1819, date attestée par le F Julien Kerdavid³ :

"A la suite de la retraite de 1820, plusieurs nouvelles écoles furent fondées : une à Tinténiac⁴ et une à Trans dans le diocèse de Rennes où déjà une première existait depuis un an, dirigée par le F Ignace de triste mémoire"⁵

Quand et en quelle occurrence, MM. Coëdro et Deshayes entrent-ils en relation ? On l'ignore. Du moins sait-on que le curé d'Auray estime assez celui de Montauban pour recourir à ses services, en une occasion mémorable : le 8 novembre 1820, jour de la première profession des

3.

4. .

¹ F. Donatien (Louis GUILLAS) (Locoal-Mendon, Morb., 28.08.1804 - Ploërmel, 21.09.1835) entre au noviciat secondaire de Tréguier en décembre 1822, venant de St-Brieuc. Du P. de la Mennais au F Ambroise : "Faites en sorte que le F. Donatien s'enhardisse : je compte beaucoup sur lui".

² Montfort est alors sous-préfecture

³ Souvenirs sur les origines de l'Institut ; arch. FICP, carton 80-1.

⁴ Ouverte par le F Julien Kerdavid lui-même.

⁵ Voir plus haut, p. 17.

Soeurs de Saint-Gildas, c'est l'abbé Coëdro qui prononce le sermon de circonstance¹.

De 1819 à 1821, le curé "omet de faire mettre en règle le Frère d'Auray qui tenait son école". Sans doute est-il l'un de ces prêtres visés par l'abbé Le Priol, dans son rapport de 1817 au ministre, l'un de ces meneurs du clergé dans le diocèse qui prétendent que l'enseignement appartient au clergé seul, et que l'Université était l'invention la plus efficace pour conduire à l'anéantissement de la Religion².

M. de la Mennais n'est pas homme à lui en faire reproche. Il est même possible que cette attitude soit à l'origine d'une amitié que ne peut que renforcer chacune des visites faites à Montauban par celui auquel le départ de M. Deshayes pour Saint-Laurent laisse, depuis 1821, le soin de tous les établissements de Bretagne³.

Comme M. de la Mennais à Dinan, et sans doute d'accord avec lui,

M. Coëdro finit par se plier aux exigences légales. L'inspecteur Rabillon note, le 10 octobre 1821 : "L'école de Montauban est tenue par un Frère d'Auray que le curé a promis de faire mettre en règle"⁴.

Les capacités du F. Ignace se révèlent sans tarder : les élèves progressent, leur conduite s'améliore, les parents jubilent... La réputation du maître s'étend, le comité cantonal de Montfort en est informé et, le 19 février 1821, il émet ce vœu⁵ :

"D'après l'exemple qui nous a été cité du bon effet que produit à Montauban l'établissement d'un Frère de la Doctrine chrétienne, (qu')il soit établi à Montfort une école primaire tenue par un Frère tel qu'il en existe à Montauban, persuadés que la même institution y produira les mêmes avantages."

A Montauban, le succès ne se dément pas. Les effectifs se maintiennent entre 80 et 90 élèves. La classe occupe une salle louée puis, à partir de 1831, le local que le curé a fait construire dans le jardin du presbytère. Face à l'afflux des élèves, il s'avère vite insuffisant...

¹ Chanoine Baudu, Les origines de la Congrégation des Soeurs de l'I.C. de St-Gildas-des-Bois, 1948, chap. II, p. 39.

² Arch. nat. F⁷ 10 375. Cf. H. Rulon, op. cit., chap. III, p. 153.

³ On sait leur amicale collaboration de neuf ans, à la tête de la société des Prêtres de St-Méen, plus tard englobée dans la Congrégation de St-Pierre. Cette parfaite entente ne survécut pas à l'apostasie de Féli de la Mennais, survenue en 1834. Le P. Coëdro fut élu, en cette même année, Supérieur général de la seule société des Prêtres de St-Méen. Épreuve crucifiante, admirablement supportée par le P. de la Mennais.

⁴ Arch. dép. de Rennes.

⁵ Idem.

Mais le F Ignace a quitté son premier poste depuis longtemps : "A la fin de 1822, dit le F Stanislas Cochet, il vint de Montauban pour diriger l'espèce (sic) de noviciat de St-Brieuc, à la place du F. Isidore"¹.

10) 1820: PLUVIGNER (Morbihan)

Chef-lieu de canton, situé en région bretonnante, Pluvigner compte 4 500 habitants en 1820. La situation scolaire y est affligeante : "Dans les cantons de Quiberon et de Pluvigner, il n'y a pas un seul instituteur", affirme, en 1818, le procureur du roi au préfet². On comprend dès lors la satisfaction du recteur d'Académie quand l'abbé Querric, desservant de Pluvigner sollicite ses lumières pour faire autoriser l'instituteur que promet le curé d'Auray : "Je vous félicite d'avoir enfin réussi à fonder une école primaire dans votre immense paroisse..."³.

Sur un terrain donné par l'abbé Grésil, M. Querric "bâtit la maison de ses propres fonds et avec le concours de personnes bienfaisantes". Trois appartements y sont réservés comme annexe du presbytère, situé à plus d'un kilomètre de l'église⁴.

La maison terminée, M. Deshayes exauce "le voeu des habitants de Pluvigner"⁵. Au mois de juin 1820, il leur envoie le F Jean Le Mouroux et la classe ouvre aussitôt. Toutes les formalités ne sont pas encore remplies, mais cela ne tarde guère. Au registre des arrêtés, le maire a transcrit ces lignes. :

"Le recteur de l'Académie de Rennes [...], vu l'examen subi par le sieur Le Mouroux Jean et la demande du comité de Pluvigner du 23 août 1820, nomme le dit sieur Le Mouroux pour exercer dans la paroisse de Pluvigner les fonctions d'instituteur primaire du 3e degré. Rennes, le 28 août 1820".

On doit au F Jean des informations intéressantes sur les débuts de l'école. En réponse à un questionnaire du recteur d'Académie (21 mars 1821), après avoir précisé qu'il est le seul instituteur du canton, et qu'il a réuni, depuis juin 1820, de 50 à 60 élèves, il poursuit :

"M. le curé de Pluvigner me fournit la pension, le logement, le blanchissage, et 150 francs par an. Ceux des élèves qui apprennent

¹ Arch. FICP, carton 80-1, cahier 5. Aucune explication du terme péjoratif "espèce" : le F. Isidore était-il à la hauteur de sa tâche ?...

² Arch. dép. de Vannes.

³ Lettre du 7 juin 1820.

⁴ Cf. H. Rulon, op. cit., chap. III, p. 154.

⁵ Arch. dép. de Vannes

à lire, à écrire, et le chiffre, paient à M. le curé 20 sols par mois ; ceux qui apprennent seulement à lire, 10 sols ; mais les pauvres ne paient rien, de sorte que M. le curé peut recevoir environ 250 francs par an des écoliers ; mais il lui faut prendre encore sur cette modique somme pour fournir des livres aux pauvres."¹

Remplacé à Pluvigner par le F Théodose Stéphan², le F. Jean se rend à Fougères pour y fonder, avec trois confrères, et diriger pendant un an, l'école ouverte le 28 septembre 1824.

Le F. Théodose enseigne six ans à Pluvigner. Il s'y trouve donc quand, dans la nuit du 14 au 15 septembre 1828, un violent incendie, causé par un four de boulangerie en mauvais état, ravage la majeure partie du bourg, anéantissant 43 maisons, sans épargner l'école³. La classe émigre dans un misérable grenier dont l'abnégation du Frère s'accommode jusqu'en 1830, date de son départ pour Tréguier⁴. Cette catastrophe motive l'arrêté du maire imposant l'ardoise pour les toitures, au lieu du chaume qui était d'usage habituel.

C'est à l'abbé Mitouard, successeur de l'abbé Querric, décédé en juin 1828, qu'incombe la charge de rebâtir l'école, avec l'aide des personnes généreuses et un secours du gouvernement. Construite en 1831, c'est, au dire du sous-préfet, la maison "la plus belle du bourg"⁵. Devenue communale, l'école n'est plus aux frais du curé. L'instituteur perçoit un traitement annuel de 500 francs, pris sur le produit de l'octroi, et la rétribution scolaire est supprimée pour tous⁶.

11) 1820 : TINTENIAC (Ille-et-Vilaine)

Tinténiac, chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Saint-Malo, ne compte guère plus de 2 000 habitants quand M. Deshayes y fonde sa deuxième école en Ille-et-Vilaine. Tinténiac a cependant laissé sa trace dans l'histoire. Parmi les seigneurs que connut la localité, deux au moins ont davantage marqué : Jehan de Tinténiac, l'un des héros du combat des Trente (1351) et l'amiral Gaspard de Coligny, illustre victime du massacre de la Saint-Barthélemy (1572). L'abbesse de Saint-Georges (Rennes) était la suzeraine féodale des seigneurs de Tinténiac.

¹ Cf. Crosnier, op. cit., II, p. 149.

² Voir plus haut, p. 20, en note.

³ Séance du 8 mai 1829, Registre des délibérations du conseil municipal.

⁴ Cf. Chronique FICP, III, n°2, 25 mai 1880, p. 43

⁵ Arch. dép. de Vannes.

⁶ 13 mai 1830 : Registre des délibérations du C.M

Comme à Montauban, c'est encore une fondation d'école par

M. Deshayes qui, après l'abbé Coêdro, vaut à M. de la Mennais de connaître un autre de ses futurs collaborateurs¹. Le 26 février 1819, l'abbé Corvaisier est installé à Tinténiac. Il y trouve un instituteur autorisé, le sieur Ferrard, mais quel triste éducateur ! L'abbé Le Priol le décrit au préfet² :

"C'est une tête mal organisée [...], critiquant toutes les autorités locales... Il est sujet à s'enivrer et ce vice explique le dérangement de la tête. Les (instituteurs) clandestins lui font tort, réduisant son école à un petit nombre d'élèves et lui à la misère."

Labbé Corvaisier veut le remplacer, mais par qui ? L'abbé Coêdro, son ami et voisin, lui suggère sans doute la bonne solution : recourir à

M. Deshayes dont un sujet donne satisfaction à Montauban. Au courant des démarches engagées, le Sr Ferrard s'en plaint au sous-préfet, non sans véhémence³ :

"C'est donc ainsi qu'il récompense ma soumission, mon zèle, mes soins, les peines que je me suis donné pour lui plaire, mon chant au choeur, journellement avant mes exercices, et tous les dimanches et fêtes du matin au soir. Il met à la voirie une famille déjà indigente, l'exposant ainsi aux horreurs de l'affreuse misère."

"Par sentiment de commisération", le curé et le maire ne lui refusent pas les certificats de moralité... De son côté, M. Deshayes exauce la demande de l'abbé Corvaisier. En septembre 1820, le F Julien Kerdavid⁴ est à Tinténiac : il n'a pas dix-huit ans. Comme son confrère de Montauban, il ouvre la classe sans autorisation rectorale, ce que l'abbé Le Priol apprend au ministre, le 25 janvier 1821 :

"A Montauban et Tinténiac, il y a deux Frères d'Auray qui exercent sans avoir fait aucune démarche pour en obtenir l'autorisation. J'espère les amener par la voie de la persuasion à m'en faire la demande."

5. La situation des deux écoles se régularise bientôt, sans que le Recteur d'Académie ait besoin d'user d'excessive diplomatie. En juillet 1821, MM. de la Mennais et Deshayes arrivent à Paris. Ils s'y présentent en sollicitateurs, ayant d'importantes faveurs à demander. Ce n'est pas le moment de s'obstiner dans une attitude qui risquerait d'indispo-

¹ A la Société des prêtres de St-Méen et à la Congrégation de St-Pierre.

² Arch. départ. de Rennes. Cf. H. Rulon, op. cit., chap. III, p. 157

³ Idem : lettre du 6 juillet 1820

⁴ Voir plus haut, p. 12

ser les autorités gouvernementales et, peut-être, d'entraîner la ruine des oeuvres. L'abbé Le Priol obtient donc satisfaction. C'est désormais amitié et soutien que M. de la Mennais trouvera auprès du Recteur de l'Académie de Rennes.

A Tinténiac comme à Montauban, c'est d'emblée le succès. Le jeune maître s'impose à ses nombreux écoliers : 90, signale un rapport de 1820. Dès 1823, M. de la Mennais le juge capable de lancer et de diriger l'école de Saint-Servan dont la situation laisse prévoir un développement notable.

Après le passage éphémère des FE Hyacinthe Fergant et Stanislas Cochet, arrive à Tinténiac, en 1824, et pour y demeurer jusqu'en 1831, le F Paulin Thébault, futur directeur principal à la Guadeloupe¹. La bonne réputation de l'école se maintient. Les états de 1825 à 1828 lui attribuent de 100 à 110 élèves.

L'instituteur a grand mérite, car les conditions matérielles sont déplorables. Pendant une quarantaine d'années, la classe se fait dans des pièces louées, trop petites, et toutes "des plus misérables", disent les Annales de l'établissement. L'école devient communale en 1833, mais les Frères devront attendre 1859, avant de disposer de locaux convenables.

12) 1820: TRANS (Ille-et-Vilaine)

Petite commune rurale, rattachée au canton de Pleine-Fougères, lequel borde la baie du Mont Saint-Michel, Trans ne compte que 1 200 habitants en 1820. C'est encore au F. Julien Ker David que l'on doit de connaître la date d'ouverture de l'école². Par contre, on ne sait rien des démarches qui l'ont précédée. Il est vraisemblable que l'abbé Gendrot, recteur de la paroisse de 1818 à 1874, et le marquis de Montauran, maire de la commune, n'y furent pas étrangers.

Aucune certitude non plus quant au nom du premier instituteur. Peut-être s'agit-il du F Fortuné Giraud qui s'y trouve en 1822³. Le F Emmanuel Laisné, originaire de Pordic et jeune recrue de M. de la Mennais, y arrive le 1^{er} avril 1823 et meurt, vingt jours plus tard, à 17 ans et demi. C'est le deuxième Frère décédé dans la Congrégation.

1. ¹ F. Paulin (Florian Thébault) (Morieux, C.-du-N., 05.05.1803 - Ploermel 26.02.1870) entre au noviciat de St-Brieuc le 01.09.1819, débute à Pordic en 1820, poursuit à Guingamp, Moncontour, Tinténiac (1824-1831), fonde l'école de Bréal, enseigne en deux autres localités avant de passer aux Antilles.

² Voir plus haut, p. 54.

³ Voir plus haut, p. 33.

Lui succèdent les FF. Henri Bourel, Césaire Nicoul et Jérôme Haimon, futur directeur principal à Saint-Pierre et Miquelon, de 1848 à 1860¹.

Ce défilé rapide de jeunes maîtres ne semble pas avoir nui au succès de l'école, ses effectifs d'hiver se maintenant entre 80-90 élèves. Tout ce monde s'entasse dans une chambre louée par la municipalité, à partir de 1825. "Faute d'un local", lit-on dans une délibération du conseil municipal la classe est supprimée.

Une maison d'école sera construite en 1832, mais les Frères ne l'occuperont pas. Ce n'est qu'en 1875 qu'ils reviendront à Trans, où le comte de la Villermois met à leur disposition : local d'habitation, classes, mobilier complet, cour et jardin.

13) 1820: CORPS-NUDS

En citant deux écoles ouvertes dans le diocèse de Rennes, après la retraite de 1820, le F Julien Kerdavid oublie de mentionner celle de Corps-Nuds² qu'il faut aussi mettre au compte de Gabriel Deshayes, comme le prouve une information du second registre d'immatriculation de l'Institut.

En première page, sous le titre "**Établissements fondés mais suspendus**", M. de la Mennais dresse la liste des douze écoles concernées, avec de brèves remarques. On peut y lire :

"Corps-Nuds : Je ne sais si les 400 frs ont été payés à M. Deshayes."

"Trans : M. Deshayes y avait envoyé un premier Frère, je ne sais s'il avait reçu les 400 francs".³

Un instituteur primaire exerçait à Corps-Nuds avant l'arrivée du premier Frère. L'état du 1^{er} septembre 1819 l'atteste⁴ :

¹ Cf. Études mennaisiennes, n°3, avril 1989, p. 11 et suiv.

² voir plus haut, p.54

³ Les statuts de la Congrégation, signés par les deux Fondateurs, fournissent l'explication de ces 400 francs :

Art 2 : "Tout Recteur qui demandera un Frère s'obligera à payer 1° à la maison du noviciat, une fois pour toutes, une somme de 400 frs"... Une exigence du même genre se lit dans le prospectus des Frères de la Salle, à la même époque. Elle vise à couvrir la pension d'un novice pendant un an.

⁴ État dressé par le maire. Arch. dép. de Rennes.

"Le sieur Vaillant, maréchal des logis de gendarmerie à demi-solde¹ tient une petite école de garçons chez lui : il en a 25. La commune n'a point de local convenable pour y tenir une école publique."²

Depuis 1819, la paroisse possède une école de filles, tenue par des religieuses. Le recteur, M. Jan n'entend pas que les garçons soient sacrifiés. Notons ici encore, l'influence de M. Coëdro. C'est un ami de l'abbé Jan. Il l'avait installé comme curé à Corps-Nuds, en 1817. Sans doute aussi l'avait-il renseigné sur les Frères d'Auray et encouragé à y recourir.

Le 3 novembre 1820, M. Deshayes signe un certificat de moralité au F. Marc Le Dilly³ ; le 13 du même mois, le Recteur d'académie lui délivre un brevet du 3^e degré, sur une attestation de capacité signée de M. Humphry, principal du collège d'Auray, le 5 novembre 1820⁴.

Le F. Marc quitte Corps-Nuds pour Combourg en 1824. Le F Irénée⁵ prend alors la direction qu'il abandonne, en 1829, pour aller fonder l'école de Bourbriac. L'effectif scolaire fut toujours modeste à Corps-Nuds : de 30 à 50 élèves. La charge n'en est pas moins lourde pour le curé que la commune aide peu et de mauvaise grâce. Sans le moindre succès, l'abbé Jan s'en plaint, le 31 décembre 1824⁶ :

"Depuis quatre ans [...] la commune n'a fourni que 30 fr. par an (pour le loyer) et 60 fr. pour la dépense. (La rétribution produit peu) : ces revenus sont insuffisants pour subvenir aux frais. C'est pourquoi le curé soussigné croit de toute justice d'en faire l'observation pour que la commune vienne à son secours."

L'insuffisance de l'aide communale et la faiblesse de l'effectif scolaire entraînent le retrait du Frère... L'établissement, "suspendu" probablement en 1831, ne sera pas repris par la Congrégation.

*
* *
*

¹ Demi-solde : traitement réduit d'un militaire en non-activité. Ce mot s'est appliqué surtout, après la chute de Napoléon, aux nombreux militaires rendus à la vie civile, du fait de la réduction massive des effectifs.

² Notons cependant qu'il s'agit d'une commune de 2 300 âmes, située dans le riche bassin agricole de Rennes : elle ne devait pas manquer de ressources !

³ Voir plus haut, p. 15, en note.

⁴ Arch. dép. de Vannes, T. 461.

⁵ F. Irénée (Yves Le Guyader) (Guingamp, 16.06.1805 - Ploérmel, 28.04.1880) entre au noviciat auxiliaire de Dinan, le 11.08.1823, dirige l'école de Corps-Nuds (1824-1829), fonde et dirige celle de Bourbriac (1829-1840), remplace le F. Ambroise à Tréguier (1840-1877). Cf. Ménologe, II, p. 515

⁶ Arch. dép. de Rennes.

Du règlement des novices à la Règle des Frères en exercice

Comme on l'a déjà dit¹, les recrues de M. Deshayes suivent, à Auray, un règlement fixant la nature, la durée et la distribution, tout au long de la journée, des exercices du noviciat. L'ouverture des premières écoles conduit le Fondateur à compléter ce règlement. En 1818, il y ajoute un bref code de conduite à l'intention des Frères placés. C'est un ensemble de consignes d'ordre pratique, relatives au comportement qu'ils doivent adopter dans les presbytères, en voyage, à l'occasion des retraites, dans leurs rapports avec les élèves, les parents... Pour couper court à quelques abus, ce directoire est amendé en 1819, dans un sens plus strict. On sait que la mesure déplut à certains. Le cas du F. Ange Avrain est connu : il en tire prétexte pour abandonner son poste d'adjoint à Malestroit, et pour quitter la société².

Les leçons tirées de la double expérience des Fondateurs, aidèrent Gabriel Deshayes et Jean-Marie de la Mennais dans l'élaboration d'articles encore améliorés, dictés aux Frères placés, lors de la retraite d'Auray, en 1820. Le texte des "Règles de conduite", imprimé en 1823, est la reproduction presque à l'identique de la copie", prise en 1820, sous la dictée et avec les explications de M. de la Mennais³. Les deux Fondateurs l'ont signé, mais il est vain de chercher à déterminer la part respective de l'un et de l'autre, dans ce travail commun, mis en forme par M. de la Mennais. Ils y ont tous deux collaboré. M. de la Mennais l'atteste lui-même, dans le sermon sur la **fidélité à la Règle**, prononcé à la retraite de Josselin, en 1823, en présence de M. Deshayes⁴ :

"Vous savez avec quelles réflexions sérieuses et prolongées, nous avons rédigé et arrêté les différents articles. Nous avons pris les leçons de l'expérience pendant cinq années de suite, avant d'imprimer ce petit livre qui doit vous servir de guide et nous y

¹ Voir plus haut, p. 9.

² Idem, p. 38. Dans son instruction sur la régularité (retraite de 1819), Deshayes précise ses consignes. La règle de 1820 s'en inspirera (carnet du F. Louis. Cf. Rulon, op. cit., chap. II, p. 116).

³ H. Rulon, op. cit, chap. X, p. 2 - La première édition des Règles publiées en 1823, sous le titre : Statuts de la Congrégation de l'Instruction chrétienne, fut imprimée à Paris où habitait alors M. de la Mennais, vicaire général du Grand Aumônier de France. C'est une brochure in-12 de 24 pages ainsi réparties : 5 pour les Statuts soumis à l'approbation royale, 12 pour les Règles de conduite, 3 pour le règlement et 4 pour le cérémonial de prise d'habit et de profession.

⁴ Arch. FICP : Sermons originaux, carton 55. Copies Registre VII, carton 74, 8-9, p. 2354

avons renfermé autant de conseils salutaires et de choses utiles qu'il y a de phrases."

H. Rulon fait ici observer : "Le 'nous' n'est pas un pluriel de majesté, mais vise les deux Fondateurs : M. de la Mennais qui parle et M. Deshayes qui écoute"¹. On remarquera que les "cinq années de suite" reporte à 1818, date de la première règle de conduite donnée par M. Deshayes à ses disciples.

¹ H. Rulon, arch. FICP, Notes diverses HI-57.

Troisième partie :
DE LA BRETAGNE A LA VENDÉE :
ÉLOIGNEMENT DU PÈRE DESHAYES

L'APPEL DES CONGRÉGATIONS MONTFORTAINES

Depuis 1788, veille de la Révolution, le P. Micquignon dirige les missionnaires de la Compagnie de Marie et les Filles de la Sagesse. Celles-ci, déjà nombreuses, tiennent une cinquantaine d'établissements. Les missionnaires ont moins prospéré. Au P. Micquignon, décédé en 1792, succède le P. René Supiot¹. C'est déjà la persécution, le refus unanime du serment schismatique et la dispersion. A l'instar de Gabriel Deshayes, le P. Supiot s'engage dans un rude et dangereux apostolat clandestin.

La paix religieuse revenue, il s'emploie activement à rassembler les débris dispersés des deux Congrégations. Quand il meurt (1818), l'autorité passe à son assistant, le P. Yves Duchesne², entreprenant et zélé. Dès 1817, en une centaine de maisons, près de 700 Filles de la Sagesse se consacrent à leur tâche apostolique et charitable.

Mais la situation de la Compagnie de Marie inspire de vives inquiétudes. En juin 1819, un questionnaire du maire de Mortagne reçoit cette réponse : "Nous ne sommes plus que huit : moi Duchesne, Supérieur général, Duguet, Blouin, Couperie, Mainguet, Ricard, Javelot et Hourdel...". S'y ajoutent les quatre "coopérateurs" : F Jacques, "apte aux affaires", F. Joseph, cordonnier, F. Aulaire, employé au ménage, et F Élie, maître d'école. Ni missionnaires, ni Frères n'ont alors prononcé de voeux³.

En 1820, la Compagnie de Marie perd un sujet de valeur, le P. Couperie promu au siège épiscopal de Babylone, un immense diocèse englobant la Mésopotamie et toute la Perse. Une autre perte s'annonce. L'excellent P. Duchesne, atteint d'une grave maladie de cœur, risque la mort à bref délai. Il en est conscient et se désole de constater que la Compagnie de Marie "ne lui offre personne sur qui il pût arrêter son choix"⁴

¹ P. Supiot (1731-1818), originaire d'Ancenis, entre à St-Laurent en 1758.

² P. Duchesne (1761-1820), originaire de Pordic, entre dans la Compagnie de Marie en 1785.

³ Laveille, *op. cit.*, I, p. 353.

⁴ Ch. Baudu, *op. cit.*, chap. III, p. 41.

Sous le titre : "Dernières volontés du P. Duchesne", la **Chronique** des Soeurs de la Sagesse¹ transcrit une déclaration du Supérieur général à ses missionnaires. Il y expose son état de santé, affirme sa volonté de pourvoir à ce que le double dépôt qu'on lui a confié passe "dans des mains sûres et rassurantes", exprime le voeu d'être aidé au plus tôt par un proche collaborateur, pris en dehors de la Société, et propose de "s'agréger de M. l'abbé Deshayes". Tous les missionnaires présents donnent leur accord et signent le document.

Le P. Duchesne avait cherché ce "proche collaborateur aux mains sûres et rassurantes"..., et il l'a trouvé : c'est Gabriel Deshayes. Ils se sont rencontrés, à Saint-Laurent même, le 30 avril 1812, jour où fut signé le traité qui confiait aux Filles de la Sagesse l'éducation des sourds-muets, à la Chartreuse d'Auray². Les relations se sont poursuivies, de plus en plus intimes, et l'estime réciproque s'est renforcée...

Dans les derniers mois de 1820, les événements se précipitent. Le R. P. Duchesne supplie Deshayes d'être son assistant³, ce qui est accepté sous réserve de l'approbation de Mgr de Bruc⁴. L'autorisation obtenue, le curé d'Auray "se rendit à Saint-Laurent, en novembre 1820, pour s'entendre avec le P. Duchesne, puis revint à Auray, en faisant un grand détour par Paris"⁵

A peine a-t-il retrouvé sa paroisse que le F Jacques, coopérateur à St-Laurent, vient à Auray pour lui annoncer le décès du Supérieur général, survenu le 22 décembre. Dès le 30 décembre, par lettre collective, les missionnaires prient M. Deshayes de hâter son arrivée à Saint-Laurent. De son côté, Soeur Saint-Calixte, Supérieure de la Sagesse, supplie Mgr Paillou, évêque de la Rochelle⁶ d'intervenir auprès du curé d'Auray pour qu'il accepte de se fixer au siège des Communautés montfortaines⁷. Sans rien promettre, le prélat laisse entendre que la solution l'enchanterait, mais il ajoute :

¹ Chronique des Filles de la Sagesse, XV, n° 9, p. 47

² Cf. Crosnier, op. cit., I, p. 256

³ Contemporains et biographes ne s'accordent pas sur les circonstances de cette proposition insistante : date, manière.

⁴ Mgr de Bruc-Montplaisir (1751-1826), originaire de Vallet, L.-A., nommé à Vannes en 1817, mais sacré seulement le 17 octobre 1819

⁵ H. Rulon, op. cit., chap. IX, p. 352.

⁶ Mgr Gabriel Paillou (1735-1826), sacré évêque de la Rochelle en 1805. Sa juridiction s'étendait également sur le diocèse de Luçon (Vendée) supprimé en 1801, rétabli en 1817, attribué à Mgr Soyier qui n'en prit possession qu'en 1821

⁷ Crosnier, op. cit., I, p. 298.

"Vous l'attendez. J'ai peine à croire qu'il quitte le canton où son zèle le rend si nécessaire. Mais je ne doute pas qu'il fasse l'impossible pour vous procurer un Supérieur qui vous convienne."

GABRIEL DESHAYES ÉLU SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DES CONGRÉGATIONS MONTFORTAINES

Mais les événements contredisent le scepticisme de Mgr Paillou. Les vues de la Providence, telles que M. Deshayes les perçoit dans la réflexion et la lumière de l'Esprit-Saint, l'enlèvent bientôt à sa cure. A nouveau consulté, Mgr de Bruc, surnaturel et généreux, répond au curé : "Si je considère le bien de mon diocèse, je dois vous dire : **Restez**. Mais si j'envisage le bien général de la religion, je dois vous dire : **Partez**."

Partir !... Telle est donc la volonté de Dieu. M. Deshayes n'hésite pas. Laissant sa paroisse dans l'ignorance de l'événement qui se prépare, il gagne Saint-Laurent. Ici, rien de mieux que d'écouter les Filles de la Sagesse. Leur **Chronique** reproduit le procès-verbal d'une élection qui, sans noviciat ni profession préalables, fait du curé d'Auray un chef de Congrégations¹

"Le 17 du mois de janvier 1821, Messieurs Louis Duguet, Gabriel Deshayes, Pierre Mainguet, Charles-Auguste Payen, Armand-François Ricard, assemblés à l'effet de nommer un supérieur, pour remplacer le vénérable Père Duchesne, décédé le 22 du mois de décembre dernier, après avoir invoqué les lumières du Saint-Esprit dans une retraite de trois jours, ont nommé au scrutin Monsieur Gabriel Deshayes qui a obtenu la pluralité des voix moins une, et de suite l'ont reconnu en cette qualité qu'il a acceptée, et avons signé avec lui.

M. Blouin, invité à se rendre et s'en étant excusé, a voté par écrit pour M. Deshayes."

Plusieurs religieuses marquantes, dont Soeur Saint-Calixte, Supérieure générale signèrent aussi le procès-verbal. L'évêque de la Rochelle ratifia l'élection, le 25 janvier 1821.

La famille montfortaine qui se place ainsi sous la direction de Gabriel Deshayes comprend, au début de 1821 :

¹ . Nova inquisitio, p. 527 - Arch. de la Sagesse, vol. 5, p. 1925

7 Pères de la Compagnie de Marie dont trois font bientôt défection¹.

4 Frères coadjuteurs, dits du Saint-Esprit.

778 Filles de la Sagesse (dont 47 novices) en 96 communautés.

Pour l'homme de Dieu qui, à 54 ans, donne une nouvelle orientation à sa vie, ce n'est pas seulement accepter une rupture méritoire, mais encore assumer une double et lourde responsabilité : porter le poids d'une congrégation féminine déjà nombreuse, et sauver de la ruine la Compagnie des Missionnaires de Marie, menacée d'extinction.

Une confiance absolue en la Providence qui "jamais ne lui avait manqué", jointe à d'éminentes qualités morales et spirituelles, allaient permettre à Gabriel Deshayes de renouveler à Saint-Laurent les "merveilles" d'Auray, sans nuire à d'autres obligations qu'il n'entend pas renier, sans même renoncer à prendre de nouvelles initiatives, selon les opportunités, suivant ainsi, pour son compte, le conseil qu'entendaient ses disciples : "Ne donnez point de limites à votre zèle, entreprenez de tous côtés, allez de l'avant, étendez à droite, étendez à gauche."

ÉMOTION A AURAY - RÈGLEMENT D'AFFAIRES

Jusqu'au décès du Supérieur général montfortain, M. Deshayes garde le secret de ses tractations avec Saint-Laurent. Mais les rumeurs circulent. On connaît l'état de santé du P. Duchesne, on relève les absences fréquentes du curé. A Auray, les paroissiens s'émeuvent : nous allons perdre M. le recteur !

Le R Duchesne décédé, M. Deshayes ne dissimule plus son départ prochain, mais sans rien préciser d'autre, du moins en public. Au début de janvier 1821, il quitte "inopinément"² sa paroisse pour Saint-Laurent où l'appelle l'élection d'un nouveau supérieur. On sait le résultat. A Auray, c'est "un deuil général dans la ville et une inquiétude mortelle au presbytère"³.

Vers le 20 février, M. Deshayes retrouve sa cure et constate l'affliction des cœurs. En larmes, Marion, la cuisinière, s'exclame : "Et les Frères, M. le recteur, que deviendront-ils ?" - "Ils ne seront point oubliés, Marion, ni vous non plus". Frères placés et novices sont troublés. Le F. Jean Le Mouroux, à Pluvigner depuis 1820, se présente à Auray pour faire ses adieux au Fondateur. Il ne peut dissimuler combien le "tracassait" l'éloignement du curé : "Ne vous tourmentez

¹ Laveille, op cit., I, p. 353, donne les précisions suivantes : Hourde' quitte en fin 1821, Ricard et Gouelleau, en 1822 (note).

² M. Humphry à l'abbé Le Priol, le 17 janvier 1821.

³ Chroniques du F. Augustin, p. 29-30, et Nova inquisitio, n0402, p. 760.

pas, mon Frère, lui est-il répondu, je ne vous quitte pas, je reviendrai au pays et je m'occuperai toujours de la Congrégation".

Les craintes du F. Jean surprennent. Depuis la retraite de 1820, il sait que l'Institut, bien organisé désormais, peut envisager l'avenir avec confiance, même si l'un des fondateurs, s'éloignant de la Bretagne, doit abandonner les détails de l'administration à son collègue. Mais il se peut que le F. Jean songe surtout au sort futur du noviciat, privé de son soutien matériel et spirituel.

Le Recteur d'Académie lui-même, tenu dans l'ignorance du traité passé entre MM. Deshayes et de la Mennais, le 6 juin 1819, et des événements qui marquèrent la "grande retraite" d'Auray, en septembre 1820, se demande ce que devient l'oeuvre scolaire fondée en cette ville. Dès le 19 janvier 1821, il s'inquiète de savoir si "l'école normale des Frères" subsistait encore. M. Humphry, principal du collège, le rassure, fort des renseignements obtenus du curé, à son retour de Saint-Laurent¹.

Durant les trois semaines de son séjour, M. Deshayes se préoccupe du choix de son successeur à la cure de St-Gildas. A Mgr de Bruc, il recommande son premier vicaire, l'abbé Robic : suggestion agréée le 26 février. Avant de quitter Auray, le 12 mars, il règle, de concert avec MM. de la Mennais et Robic le sort du noviciat, dont on décide le maintien provisoire, "sous la surveillance et la conduite du nouveau curé"²

Nous trouvons ici, pour la première fois, le nom de M. de la Mennais associé aux événements survenus dans la vie de M. Deshayes, depuis novembre 1820. Leurs biographes ne disent rien de la manière dont M. de la Mennais apprend l'appel du P. Duchesne au curé d'Auray, rien non plus de ses impressions et réactions éventuelles quand celui-ci devient assistant, puis Supérieur général des Congrégations montfortaines. Un tel silence peut surprendre ! MM. Deshayes et de la Mennais ne sont-ils pas liés par la plus tendre amitié ? Ne partagent-ils pas des responsabilités identiques, chacun dans les limites territoriales que fixe le traité d'union de 1819 ?

Sans doute faut-il incriminer l'absence de documents. Les deux Fondateurs ont pu s'écrire ou se rencontrer à cette époque, mais les archives n'en gardent pas trace. Par ailleurs, soit à Saint-Brieuc, soit à la Chesnaie, Féli vécut plusieurs semaines en compagnie de son frère, en décembre et janvier 1820-1821. Les lettres connues qu'il écrit alors³ ne font aucune allusion au curé d'Auray que l'écrivain connaît pourtant bien.

¹ Cf. Crosnier, op. cit., I, p. 301, et II, p. 150 et suivantes.

² Chroniques du F. Augustin, p. 30-31, et Nova inquisitio, p. 761, no404.

³ L. Le Guillou, op. cit., II (1820-1824).

Ce qui est sûr, c'est que Jean-Marie de la Mennais n'est pas homme à contrarier, sur ce terrain de la vie personnelle où "chacun doit décider pour soi", les vœux et décisions de son ami et collaborateur, ni davantage à reculer devant le surcroît de travail que peut lui valoir le départ du curé d'Auray¹.

Ce qui n'est pas moins certain, c'est que M. Deshayes peut, en toute tranquillité de conscience, réduire la part qu'il prenait dans la direction de l'Institut des Frères de Bretagne. Il connaît assez l'inlassable activité, les capacités administratives, l'autorité naturelle et la valeur spirituelle de M. de la Mennais pour évacuer toute crainte relative à l'avenir de la Congrégation.

ADIEUX DU P. DESHAYES AUX PAROISSIENS D'AURAY

C'est un dimanche d'avant le 12 mars 1821 (impossible de préciser davantage), à la grand'messe, que le nouveau Supérieur général de la Compagnie de Marie et des Filles de la Sagesse prend congé de ses chers paroissiens. Nous devons au F. Augustin un récit de cet événement mémorable² :

"Après le Credo, il monte en chaire. Pendant son discours, on entendait sangloter dans les différentes parties de l'église [...]. Moi aussi, et tous mes Frères qui étaient présents, nous mêlions nos larmes à celles (de ce peuple désolé). Celui que nous pleurions était lui-même très ému, et de grosses larmes [...] coulaient également sur ses joues."

Le F Hippolyte rapporte la même scène émouvante³:

"La nouvelle du prochain départ du bon curé d'Auray affligea tous ses paroissiens. Le jour venu, il fit ses adieux à tout le monde, au prône, et devant un auditoire aussi nombreux que le permettait l'église paroissiale. Les larmes dont nous fûmes témoins attestent à quel point (il) avait su gagner le cœur de son troupeau."

Avant de s'en retourner à Saint-Laurent, le P. Deshayes règle quelques affaires, surtout au profit des pauvres de la paroisse. Détaché des biens de ce monde, il se dépouille du peu qu'il possède. La vente de son mobilier lui permet d'aider deux séminaristes peu fortunés. "

¹ Le 18 janvier 1821, lendemain de l'élection du P. Deshayes, Mgr de le Romagère décide de se séparer de M. de la Mennais, rendu ainsi plus disponible - momentanément du moins - pour s'occuper des Filles de la Providence et des Frères de l'Instruction chrétienne

² Chroniques, p. 20 - Nova inquisitio, p. 760, n0403.

³ Mes souvenirs, cahier nol, p. 18 - Arch. FICP.

À l'un d'eux, il donna son dernier écu de six livres"¹. Au moment des adieux aux paroissiens, il peut leur dire, en toute vérité :

"Mes chers amis, lorsque je fus nommé à la cure d'Auray, je vins au milieu de vous, n'ayant pour tout bien que mon bâton et mon bréviaire. La divine Providence m'a obligé de me séparer de vous. En vous quittant, je veux m'en aller comme je suis venu, avec mon bréviaire et mon bâton."

Il emporte aussi, mais sans prévenir personne, la musette et la houlette du petit berger de Beignon qu'il était, avant son entrée au séminaire².

VERS SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE, VIA VANNES ET LA ROCHELLE

Le 12 mars 1821, le P. Deshayes quitte Auray, mais pas seul ! Il est bien résolu à doter le sud de la Loire d'une société d'instituteurs chrétiens, sur le modèle de celle qu'il a formée pour la Bretagne. Quelques-uns de ses jeunes disciples d'Auray aideront au lancement. Le 12 juillet 1825, en quête de subsides, il s'expliquera auprès du Conseil général de Maine-et-Loire³ :

"J'étais bien persuadé qu'une oeuvre qui avait eu de si grands succès (en Bretagne) ne pouvait manquer d'avoir les plus heureux résultats dans un pays où l'on professe les mêmes principes d'attachement à la Religion et au Roi."

Pour l'instant, son choix se porte sur les novices Pierre-Louis (Le Mouroux) et Augustin (Eveno). Ils arrivèrent à Saint-Laurent, sans le P. Deshayes et "furent gracieusement accueillis par les missionnaires et par les Sœurs"⁴.

Laissant ses deux novices poursuivre seuls leur voyage, le P. Deshayes s'arrête à Vannes, pour y saluer Mgr de Bruc et le remercier de ses constantes bontés : elles avaient "tant facilité ses entreprises !". Il se rend ensuite à la Rochelle, "offrir ses hommages et sa respectueuse soumission", à celui dont dépend encore Saint-Laurent, mais que remplacera, dans le diocèse de Luçon, récemment rétabli, Mgr Soyer, sacré le 21 octobre 1821, et rendu dans sa ville épiscopale, le 21 novembre suivants⁵.

¹ Cf. Crosnier, op. cit., I, p. 302

² Idem, p. 307.

³ Nova inquisitio, p. 68.

⁴ Le 17 mars 1821, croit se souvenir le F. Augustin. Sa présence à l'église St-Gildas, lors des adieux du P. Deshayes, prouve que cet événement date d'avant le 12 mars.

⁵ Cf. F Augustin, op. cit., p. 30 - Nova inquisitio, p. 760, n°402.

De la Rochelle, le P. Deshayes se dirige vers Saint-Laurent. On lui avait préparé une réception solennelle mais, dans son humilité, il s'arrange pour la simplifier¹. Les missionnaires et les Filles de la Sagesse le reçoivent "comme un présent du Ciel, comme un consolateur et un soutien que le Seigneur accordait, dans sa miséricorde, aux deux sociétés de Montfort²."

RETOUR A AURAY - RETRAITE DE MAI 1821

Le P. Deshayes ne tarde pas à revoir Auray. Il s'y trouve certainement le 4^{er} mai 1821. "Le registre des délibérations du Conseil de fabrique porte qu'il présida la réunion (de ce jour) à la sacristie de Saint-Gildas, et lui donne encore le titre curé"³ En son absence, l'abbé Robic administrait la paroisse en qualité de vice-gérant. Sa position change en mai, quand lui parvient l'ordonnance royale du 5 avril 1821, ratifiant sa nomination de curé par Mgr de Bruc.

Ce ne sont pas seulement les affaires locales qui ramènent le P. Deshayes à Auray. Ses adieux aux paroissiens de Saint-Gildas sont faits. Mais comment pourrait-il oublier ses Frères, répartis dans les diocèses de Vannes, Saint-Brieuc et Rennes ?

"Les deux Fondateurs, raconte le F Hippolyte Morin⁴, convinrent donc qu'avant la séparation, nous ferions encore en commun les exercices de la retraite. Nous étions au mois de mai 1821. Un congé de 15 jours fut donné dans toutes les écoles tenues par nos Frères. Ils se rendirent tous à Auray. La retraite eut lieu au Père Éternel comme la précédente ; elle commença vers le 18 mai. Nous étions, disait-on, en tout une soixantaine. Les instructions furent données par M. Gilbert, ami de nos vénérables pères, et missionnaire dont la mémoire est en bénédiction dans notre pays. C'est à cette retraite que, pour la première fois, nous observâmes le silence depuis le premier jour jusqu'au dernier. Aux retraites précédentes, il nous était permis de causer doucement pendant un certain temps après le dîner."

M. Gilbert décède peu après la retraite. M. de la Mennais écrit à ce propos : "Ce saint missionnaire prêcha pendant une semaine à Auray, quatre fois par jour, aux Frères de mon Institut. A la fin de cette retraite, il était épuisé. Le vénérable Père Deshayes me dit : "Vous voyez l'état de notre ami Gilbert !... Je vois !"⁵

¹ Laveau, ire édition, p. 128 - 2e édition, 1866, p. 118.

² Idem, op. cit, 2e éd., p. 119

³ Cf. Crosnier, I, p. 304.

⁴ Op. cit., cahier nol, p. 18-19, arch. FICP, carton 80-1

⁵ H. Rulon, op. cit., chap. IX, p. 353.

En mai 1821, les 55 retraits environ se partagent ainsi : 17 Frères en exercice, sortis du noviciat d'Auray, et 7 de celui de Saint-Brieuc, s'y ajoutent 20 novices d'Auray sur une trentaine¹. Des motifs sérieux justifient ce rassemblement incommode en pleine année scolaire. Avant la séparation, des décisions sont à prendre au sujet des novices et du noviciat d'Auray. D'autre part, en s'éloignant de la Bretagne, Gabriel Deshayes laisse à son collègue la direction des sujets déjà formés ou qui se forment à Auray. Or, M. de la Mennais connaît peu ou pas du tout les Frères et novices qui, jusqu'à la retraite de 1821, n'étaient pas sous sa juridiction. Ils seront désormais en relation habituelle avec lui. Avant de rejoindre Saint-Laurent, M. Deshayes se doit de préparer les esprits et les cœurs au changement, ce que permet la retraite avancée de 1821.

PARTAGE DES NOVICES ET POSTULANTS D'AURAY

Nous avons dit plus haut que le Père Deshayes songeait à renouveler, en Vendée, ce qu'il avait réalisé en Bretagne, à partir d'Auray, pour l'instruction des garçons, spécialement ceux des campagnes. Afin de ne pas désorganiser, en temps de classe, les 17 écoles que l'Institut dirige alors, avec 2 Frères, c'est seulement au noviciat qu'il prend les jeunes dont il a besoin pour faciliter, à Saint-Laurent, les débuts de l'oeuvre projetée.

Le partage des novices et postulants se fait dès le lendemain des exercices, vers le 25 mai, si la retraite a bien commencé vers le 18, comme l'écrit le F. Hippolyte :

- Cinq d'entre eux sont maintenus sur place, dont le F Stanislas Cochet qui nous a conservé le nom des quatre autres² : FF. Ambroise Le Haiget, directeur du groupe, Jean-Marie Le Net, Jérôme Haimon et Eugène Le Douget. "Celui-ci, raconte le F. Stanislas, fut obligé plus tard, à son grand regret, de rentrer chez lui, parce qu'il était épileptique ; ce saint jeune homme mena (dans son village natal de Bieuzy) une vie très édifiante !

- Sept ou huit, au dire du chanoine Le Sage³, s'en allèrent à Saint-Brieuc, se joindre aux recrues de M. de la Mennais.

- Huit autres suivirent Gabriel Deshayes à Saint-Laurent : un profès (F. Pierre Pinsard), deux novices et cinq postulants, ceux-ci

¹ Idem. En janvier 1821, il y avait, d'après le F Augustin (Nova Inquisito, p.761), 15 novices à Auray ; deux sont à Saint-Laurent depuis mars, mais sept nouveaux postulants sont admis de janvier à mai.

² Arch. FICP, carton 80-1

³ Mémoires (inédits) sur les affaires ecclésiastiques du diocèse de Saint-Brieuc

entrés à Auray de mars à mai 1821. A ce groupe s'ajoutaient les deux novices déjà rendus en Vendée depuis le mois de mars précédent.

LISTE DES DIX RECRUES D'AURAY PASSÉES A SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE, EN 1821

Cette liste, établie d'après les archives des Frères de Saint-Gabriel et des Frères de Ploërmel, donne des informations - malheureusement incomplètes - sur les dix jeunes, tous originaires du Morbihan, qui suivirent le Père Deshayes en Vendée :

1) Pierre PINSARD (F Pierre) avait émis le voeu d'obéissance pour un an, à Auray, en 1820. Il prononce les trois voeux de religion pour un an, à St-Laurent, en 1824, puis revient en Bretagne, probablement vers la fin de cette même année¹.

2) Joseph LE LAIN (F. Bernard) naît le 26 mai 1797, à Baden, entre à Auray en mai 1818, émet les trois voeux pour un an, en 1824 (emploi : conducteur des voitures de la communauté), décède à Saint-Laurent, le 13 juin 1853.

3) Jean-Marie EVENO (F Augustin) quitte Auray pour Saint-Laurent-sur-Sèvre, le 12 mars 1821, émet les trois voeux pour un an, en 1824, devient assistant du P. Deshayes, en 1825, puis, en 1842, Supérieur général des Frères de Saint-Gabriel (réélu en 1847), directeur à Lille, de 1852 à 1858), à Thénézay, de 1858 à 1866, décède à Saint-Laurent le 18 décembre 1875².

4) Pierre LE MOUROUX (F Pierre-Marie), naît à Plougoumen, entre à Auray en décembre 1819 (?) ou février 1820 (?)... émet les trois voeux pour un an, en 1824, sort de l'Institut en 1835 - Probablement le frère du F Jean Le Mouroux, fondateur de l'école de Pluvigner, en 1820.

5) Louis GALLIOT (F Hilarion), naît à Josselin, le 30 septembre 1797, entre à Auray en avril 1820, émet les trois voeux pour un an, en 1824, à Châtellerault (Vienne), sort de l'Institut.

6) Joseph JOANNIC (F Athanase), naît à Pluméliau, le 20 mars 1795, entre à Auray en mars 1821, émet les trois voeux pour un an, en 1826. Principales obédiences : Auray (Chartreuse), St-Laurent, Loudun, Soissons, Lille... (surtout au service des sourds-muets), décède à Nantes, le 17 octobre 1849.

¹ Pour compléments d'information, voir plus haut, p. 15

² Idem, p. 12.

7) François PAUL (F. François-Paul), naît à Marzan, le 19 novembre 1790 ou le 19 décembre 1799 (?), entre à Auray en mai 1821, émet les trois voeux pour un an, en 1824, reste au "Saint-Esprit" (c'est-à-dire avec les PR de Montfort, et non avec les FE de St-Gildas), sort de la Congrégation.

8) Jean-Marie DÉGRÉ (F Jean-Marie), naît à Limerzel le 8 mai 1797, entre à Auray en mai 1821, émet les trois voeux en 1824, reste au "Saint-Esprit", avec les PP. de Montfort.

9) Yves BRET (F Yves), naît à Berné, entre à Auray en mai 1821, émet les trois voeux pour un an, en 1824, reste au "Saint-Esprit" avec les PP. de Montfort.

10) Yves KERBARD (F Jérôme), naît à Grand-Champ, entre à Auray en mai 1821, émet les trois voeux pour un an, en 1826, reste au "Saint-Esprit" avec les PP. de Montfort.

Cette liste appelle, entre autres, l'observation suivante : En prélevant dix de ses recrues pour les transférer du noviciat d'Auray à Saint-Laurent, le Père Deshayes, loin de les choisir tous parmi les plus avancés dans leur formation, se réserve, au contraire, les cinq postulants qui viennent à peine d'entrer dans la maison du noviciat, l'un depuis trois mois, les autres, depuis un mois seulement. C'est, une fois de plus, faire preuve d'un grand désintéressement.

AUTRES CONSÉQUENCES DU DÉPART DE GABRIEL DESHAYES

Le local du noviciat d'Auray

En ouvrant le presbytère de la paroisse Saint-Gildas à ses premiers disciples, M. Deshayes adopte une solution provisoire. Il sait qu'il devra l'abandonner, peut-être à bref délai, si les recrues se présentent en nombre. En 1819, le noviciat n'en est encore qu'à sa troisième année d'existence, et son effectif est déjà assez étoffé pour mettre mal à l'aise, des jeunes confinés dans l'espace trop restreint dont ils doivent s'accommoder.

Le traité d'union de cette même année 1819 prévoyait l'acquisition, "le plus tôt possible d'une maison centrale" de formation pour les deux branches réunies de la société naissante. Et si l'attente se prolongeait ?... La mise en vente, en 1819 également, de l'ancienne Commanderie du Saint-Esprit, maison, dépendances et jardin, paraît à M. Deshayes l'occasion de saisir pour permettre de résoudre, à Auray même, un problème urgent, d'ici que soit acquise la maison centrale souhaitée. Mais les fonds nécessaires, où les trouver ? Une fois de plus, la

Providence lui vient en aide, mais non de la manière racontée par Laveau¹ : les deux sacs bien lestés de numéraire, déposés au presbytère, sur le coup de minuit, par un mystérieux personnage qui s'éclipse sans se faire connaître. Plus prosaïque, le **Cahier de paroisse** oblige à lui substituer les Frères Pierre Pinsard, directeur du noviciat, et Jean Le Mouroux, cocher du Fondateur. Ils achètent la propriété le 15 octobre 1819, et la mettent à la disposition du curé².

De grosses réparations s'imposent. Les novices y participent avec d'autant plus d'ardeur que M. Deshayes sait les encourager, en leur rappelant qu'ils travaillent à leur future maison de noviciat. En attendant que tout soit prêt pour les recevoir, le collège de M. Humphry s'installe dans quelques pièces sommairement aménagées.

Les réparations traînent en longueur. Elles ne sont pas terminées en mai 1821. Le départ de M. Deshayes laisse prévoir la suppression prochaine de son noviciat. Le sursis qu'on lui accorde alors, peut-être faute de place à Saint-Brieuc³, prend fin en août 1822, sans qu'il ait pu s'établir au "Saint-Esprit". En 1828, les deux Frères Pinsard et Le Mouroux firent donation de la propriété à la fabrique d'Auray, moyennant une double fondation d'un service et d'un certain nombre de messes⁴.

Le gouvernement de la Congrégation

On sait l'opinion du Père de la Mennais sur le mode de gouvernement adopté par les deux Fondateurs : une condamnation "vigoureuse" et sans nuances que rapporte Louis de Kergorlay, à la suite de longs entretiens qui, à Ploërmel, se déroulèrent "plusieurs heures par jour, pendant près d'une semaine", affirme le publiciste⁵ :

"Le traité que nous fîmes entre nous, peut être appelé le monument de la plus extrême déraison à laquelle deux créatures

¹ Cf. Laveau, op. cit., 2e éd., p. 56-57 - Crosnier, op. cit., p. 200-201. Études Mennaisiennes, no5, p. 16.

² Arch. de la cure d'Auray. Cf. Rulon, op. cit., chap. II, p. 361

³ A cette date, M. de la Mennais n'a pas encore ouvert ses noviciats auxiliaires. Ceux de Tréguier et de Dinan débutent, l'un en décembre 1822, l'autre en janvier 1823.

⁴ Cahier de paroisse, arch. de la cure. La fabrique laisse les locaux à la disposition du collège dont les effectifs augmentent. Dès l'expropriation de 1831, une caserne remplace le collège.

⁵ L'article de L. de Kergorlay est d'abord publié, à la mi-avril 1849, dans la Revue provinciale, puis le 1^{er} mai, dans la Vigie de l'Ouest. Le 22 avril, le R de la Mennais remercie et félicite l'auteur, mais signale deux passages demandant rectification, l'un au sujet des Règles de l'Institut, l'autre à propos d'erreurs statistiques (Arch. FICP, cartons 80-1 et 132).

raisonnables puissent se livrer. Il fut convenu que nous règnerions tous les deux avec des droits égaux sur toutes nos maisons, que chacun fournirait de Frères les établissements qu'il aurait fondés, ou qu'il fonderait à l'avenir [...]. Cette charte obligeait chaque Frère à une obéissance absolue envers messieurs les deux supérieurs, sans prévoir même le cas où nous eussions donné des ordres contradictoires. Ce gouvernement à deux était la conception la plus extravagante et la moins pratique, mais comme les deux fondateurs se convenaient admirablement l'un à l'autre, sous tous les rapports, et qu'ils s'aimaient, cela alla à merveille."

A lire ce texte, on constate que le P. de la Mennais ne tient compte que de la situation créée en 1821, par l'éloignement du P. Deshayes. En effet, le traité d'union du 6 juin 1819 stipule¹ :

"3° - Chacun de nous aura la direction et la surveillance de tous les Frères placés dans son diocèse et de tous ceux qu'il placera dans un autre diocèse."

L'autorité de chaque Supérieur se limite donc aux seuls établissements de son ressort. De ce fait, les Frères échappent au risque de recevoir des ordres contradictoires. Le voeu d'obéissance, émis pour la première fois en 1820 ne les engage d'ailleurs que vis-à-vis d'un seul des deux Fondateurs.

En janvier 1821, la situation change et d'autres conventions règlent alors le gouvernement des Frères de Bretagne. C'est par la correspondance du P. Deshayes que nous les connaissons. Le 13 mai 1835, il écrit à M. Féry² :

"En 1821, je fus appelé au gouvernement de la Congrégation des Filles de la Sagesse. Alors, sans rompre le traité fait avec M. de la Mennais, je le priai de se charger de la direction des Frères que je laissais en Bretagne. Il y consentit, mais à la condition que nous nous réunirions de temps en temps, afin de régler de concert les affaires les plus importantes."

C'est bien ainsi que les choses se passaient. En cette même année 1835, le 26 août, les Fondateurs signaient un acte "constitutionnel" dont voici le préambule³ :

¹ Laveille, op. cit., I, p. 334 - Études mennaisiennes, no5, p. 61.

² Cf. Crosnier, op. cit., II, p. 59 - M. Féry, chef de division au ministère de l'Instruction publique et des Cultes, prend sa retraite en 1832. Il met alors sa longue expérience administrative au service bénévole du clergé et des congrégations religieuses : les Soeurs de la Sagesse, celles de Saint-Gildas et les Frères de Saint-Gabriel en bénéficiaient largement.

³ Laveille, op. cit., II, p. 61.

"Nous soussignés, Gabriel Deshayes et Jean-Marie de la Mennais, fondateurs et supérieurs généraux des Frères de l'Instruction chrétienne,

"Prévoyant que, d'un moment à l'autre, la mort peut nous surprendre, et désirant assurer la perpétuité de la congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne, que jusqu'ici nous avons gouvernée de concert, sans que nous lui ayons encore donné une constitution régulière, nous avons arrêté les points suivants qui seront comme le fondement de son régime futur..."

D'après leurs arrangements de janvier 1821, fidèlement respectés par la suite, il ressort que les deux Supérieurs disposent de droits égaux sur l'ensemble de l'Institut, et qu'une égale obéissance leur est due par tous les sujets. Un risque de conflits d'autorité au sommet, et d'ordres contradictoires donnés aux Frères existe bel et bien. C'est cela surtout qui motiva le jugement abrupt recueilli par Louis de Kergorlay, en 1849.

La situation délicate créée par cet "étrange" (Ropartz), ce "curieux" (Laveille), ce "singulier" (Crosnier) traité, n'a cependant suscité aucune difficulté chez les Frères, ni davantage provoqué la moindre mésintelligence entre les Fondateurs : "Ils se convenaient admirablement l'un à l'autre, et ils s'aimaient, cela alla à merveille".

Merveilleuse entente, en effet, que favorisent aussi la part nécessairement réduite que prend désormais le P. Deshayes dans le règlement des affaires courantes, sa totale confiance dans les capacités administratives du P. de la Mennais, et son humble détachement dont, par ailleurs, il donna tant de preuves. Ne l'a-t-on pas souvent entendu dire : "Quand on a commencé une bonne oeuvre, il est bon de la faire passer en d'autres mains : c'est le moyen de n'avoir pas de vanité".

M. de la Mennais assume donc "tout le détail de l'administration", et non plus seulement dans les limites du diocèse de Saint-Brieuc, mais dans celles de la Bretagne entière. Pendant quarante ans, il sera, selon l'expression du F Augustin, "le Supérieur agissant", auquel, par la force des circonstances, incombe désormais le premier rôle, dans "la direction continue et effective" de la Congrégation.

CONCLUSION

L'éloignement de Gabriel Deshayes à bonne distance d'Auray, sa participation réduite à la marche ordinaire des établissements de Bretagne : "M. de la Mennais s'en occupe beaucoup plus que moi", ne signifient nullement un moindre intérêt pour les progrès de l'oeuvre qui lui doit tant, un moindre attachement aux Frères qui s'y dévouent.

Cette affection profonde et ce vif intérêt se manifestent en maintes occasions, jusqu'en décembre 1841, date de sa sainte mort.

La convention de janvier 1821 stipulait que les deux Fondateurs se réuniraient "de temps en temps, afin de régler de concert les affaires les plus importantes".

Les exercices de la retraite étaient assurément une "affaire" à laquelle Gabriel Deshayes et Jean-Marie de la Mennais attachaient une importance majeure. Le P. Deshayes ne manque jamais d'y assister : "Tous les ans, nous nous réunissons pour donner à tous (les Frères) la retraite annuelle dans la maison principale"¹. A la fin des exercices, note Laveille², les (retraitants) s'agenouillaient l'un après l'autre devant leurs fondateurs, et, deux fois bénis, ils retournaient au combat pleins d'un nouveau courage".

De leur côté, les deux Supérieurs étaient enchantés de se retrouver, durant une bonne semaine, et de pouvoir ainsi, dans la mesure où les Frères leur en laissaient le temps, s'entretenir de la vie de la Congrégation.

Mais ils s'en occupent aussi dans l'intervalle des retraites, chaque fois qu'ils en sentent le besoin. Peu après le décès du P. Deshayes, et sans doute pour insertion dans un journal³ M. de la Mennais peut écrire : "Rien d'important ne s'est fait (dans l'Institut) sans le conseil et l'avis de M. Deshayes [.....]. Les deux Supérieurs ont gouverné la Congrégation au même titre et avec les mêmes pouvoirs pendant vingt-trois ans, sans qu'il se soit élevé entre eux le plus léger nuage".

Du nombre des affaires importantes à régler : obtenir l'autorisation légale pour l'Institut. En juillet et août 1821, M. de la Mennais est à Paris. Vers la mi-juillet, le P. Deshayes s'y rend lui-même. Les premiers contacts sont pris, les premiers jalons posés. Les deux Fondateurs s'y emploient ; mais il semble que la plus grande part dans la poursuite des négociations revienne à M. de la Mennais.

"Je fis approuver ces Frères (ceux de Bretagne) sous nos deux noms, par le Roi", écrit encore le P. Deshayes au P. Lamarche⁴. De son côté, le 15 mars 1852, le P. de la Mennais précise à l'évêque de Nantes : "Afin d'éviter qu'il y eût par la suite rivalité entre nos deux

¹ Crosnier, op. cit., II, p. 59-60.

² Op. cit., I, p. 355

³ Article du 3 avril 1842. Arch. FICP, carton 80-1.

⁴ Au P. Lamarche, Rome, le 8 janvier 1837 (Cf. Crosnier, op. cit., II, p. 59).

congrégations, nous sollicitâmes de concert et nous obtînmes une ordonnance royale qui donnait à chacune une circonscription particulière"¹.

C'est aussi pour prévenir d'éventuels conflits dans l'avenir que les deux Supérieurs convinrent d'une dérogation légère aux dispositions territoriales des ordonnances de 1822 et 1823. La convention qu'ils signèrent à Ploërmel, le 1^{er} septembre 1826, spécifie² :

"Les Frères de Saint-Laurent pourraient être placés dans les paroisses au-delà de la Loire qui avoisinent St-Laurent, quoique la Congrégation de Bretagne soit seule autorisée pour le département de la Loire-Inférieure, mais la Congrégation de Bretagne conservera exclusivement le droit de donner des Frères aux paroisses de l'autre côté de la Loire qui en demanderaient.

Signé : - Deshayes Supérieur général des Filles de la Sagesse et des Frères de l'Instruction Chrétienne de Bretagne et de St-Laurent.

- Abbé Jean-Marie de la Mennais supérieur général des Frères de l'Instruction chrétienne de Bretagne.

Même étroite collaboration des Fondateurs dans la recherche et l'acquisition de la "maison centrale" que souhaite au plus tôt le traité d'union de 1819. Josselin est un "point central" par rapport à Vannes et Saint-Brieuc et les Filles de la Sagesse y possèdent une maison de retraite. Elles consentent à vendre deux petits immeubles voisins, fort délabrés. Par, contrat du 1^{er} septembre 1822³, M. de la Mennais met 6 000 F à la disposition du P. Deshayes qui, de son côté, s'engage à solder le surplus des frais, environ 9 000 fr. En conclusion, les contractants stipulent :

"Il est reconnu qu'il ne peut, dans aucun cas résulter du présent acte, pour la Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne, l'obligation de conserver à Josselin le noviciat principal."⁴

Quand on connaît les lieux, comment s'étonner que les Fondateurs n'aient même pas attendu deux ans pour user de cette latitude. En 1824, le vaste enclos de l'ancien couvent des Ursulines de Ploërmel,

¹ A la première, le 1^{er} mai 1822: "les départements composant l'ancienne province de Bretagne".

² A la seconde, le 17 septembre 1823: "les départements du Maine-et-Loire de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente-Inférieure et de la Vendée".

³ Arch. FICP, carton 79 B, copie. Cf. Laveille, op. cit., I, p. 357.

⁴ Arch. FICP, carton 82.

"point central", lui aussi, leur offre tout l'espace voulu pour répondre aux besoins d'un Institut dont on peut déjà prévoir la rapide expansion. Ici encore, comme on l'a relaté ailleurs¹, le rôle du P. Deshayes fut essentiel dans l'achat de la majeure partie du terrain et des bâtiments.

Le 8 janvier 1837, le P. Deshayes signe la Règle des Frères de Saint-Gabriel. Il se préoccupe aussitôt de la faire approuver par le Souverain Pontife. Mais sa tendresse paternelle englobe, avec même chaleur de coeur, ses "petits Frères" de Bretagne et ceux de Vendée. L'approbation qu'il désire pour les uns, il la veut aussi pour les autres, sans oublier les Soeurs de Saint-Gildas qui lui sont également chères.

Ce même 8 janvier 1837, il s'en ouvre au R Lamarche, son correspondant romain, et présente, en ces termes, le cas des Frères de Bretagne² :

"Comme depuis longtemps M. de la Mennais s'en occupe beaucoup plus que moi, on les appelle Frères de M. de la Mennais. Or, des personnes très distinguées m'ont assuré qu'ils ne seraient pas approuvés à Rome sous ce nom. Et, comme je désire qu'ils jouissent de cette faveur, je la demanderai pour eux, sous le nom de Frères de l'Instruction chrétienne pour la Bretagne. S'il y a quelque espoir de réussir, veuillez m'en donner avis."

Le Bref de louange et l'approbation des Règles viendront, mais bien plus tard. Ce qui importe ici, c'est de relever, une fois de plus, l'intérêt soutenu, toujours aussi vif, porté à la Congrégation et à ses oeuvres. En février 1838, parti de Ploërmel, un premier contingent de missionnaires arrive à la Guadeloupe. Le Père Deshayes s'émerveille ! Quand on parlait devant lui de ses établissements d'Outre-Mer, lit-on dans Laveau³, il avait coutume de s'écrier : "Qui donc eût jamais cru que ces petits Frères auraient été en Amérique !". Jubilation éloquente, nouvelle preuve de la parfaite entente qui liait les deux fondateurs dans la conduite et le développement de l'Institut.

Après la Guadeloupe, "ces petits Frères" de Bretagne prennent encore pied à la Martinique (1839) et au Sénégal (1841), avant que leur "bon Père" n'achève ici-bas, sa fructueuse carrière d'apôtre, son héroïque ascension dans les voies de la sainteté. Moins de quatre mois avant sa mort, en septembre 1841, la retraite des Frères le ramène, une fois encore, à la maison-mère de Ploërmel. A la fin des exercices, selon la coutume, c'est la procession vers le cimetière de la communauté, la

¹ Voir plus haut, p. 44.

² Crosnier, op. cit., II, p. 60.

³ Op. cit., 2e éd., p. 95.

visite des tombes, puis l'allocution de circonstance. Elle arrache bien des larmes à l'assistance quand, du haut de l'imposant cube de granit, au pied duquel le P. Deshayes s'est assis, M. de la Mennais lui adresse ces paroles :

"Mon vénérable et saint ami, nous touchons tous les deux au terme de notre carrière ; bientôt nous aurons disparu du milieu de ces enfants ; mais du fond de la tombe, nous pourrions les guider encore. Un peu plus tard, ils viendront nous rejoindre ; donnons-leur rendez-vous au ciel".

Ainsi interpellé et maîtrisant, non sans peine, sa vive émotion, le P. Deshayes improvise une réponse sur le thème de l'éternité heureuse, puis, sans s'expliquer davantage, il glisse une allusion aux mesures qu'il prendra pour n'être pas, même dans la mort, totalement séparé de M. de la Mennais. La promesse sera tenue. Il s'éteint le 28 décembre 1841. Peu de jours auparavant, à l'un de ses missionnaires, il avait exprimé sa volonté :

"Quand je ne serai plus, je veux qu'on me coupe le pouce de la main droite avec lequel j'ai signé la règle des Frères de Ploérmel, et qu'on l'envoie à M. de la Mennais, afin qu'une partie de mes cendres repose un jour avec les siennes."

Unis d'esprit, de coeur et d'action dans l'oeuvre commune assumée le 6 juin 1819, MM. Deshayes et de la Mennais le sont restés, sans la moindre faille et jusqu'au bout, ainsi que l'atteste, après tant d'autres preuves, le legs touchant fait par l'aîné au plus jeune, avant d'aller l'attendre, en ce monde céleste des bienheureux où l'un et l'autre donnèrent rendez-vous à leurs disciples très aimés.

F Paul Cueff

On aura peut-être remarqué que l'article ci-dessus ne couvre pas toute la matière annoncée dans le numéro 5 de la revue (encadré de la page 34).

La place a manqué pour compléter l'étude sur "les origines de l'Institut de 1816 à 1820". Une autre suite s'impose, le titre choisi incluant les débuts de l'oeuvre de Jean-Marie de la Mennais, parallèle à celle de Gabriel Deshayes. Elle traiterait, entre autres, du noviciat de Saint-Brieuc et présenterait les premières écoles ouvertes par le cofondateur de la Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne.